

Le projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais



Processus de territorialisation en zone périurbaine

Mémoire présenté par Florian Pignault en vue de l'obtention du Master
Géographie, Aménagement, Environnement et Logistique des Échanges,
mention Culture, Politique et Patrimoine,
sous la direction de Gérard-François Dumont et Jean-René Trochet

Juin 2009

Le projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais

Processus de territorialisation en zone périurbaine

Mémoire présenté par Florian Pignault en vue de l'obtention du Master
Géographie, Aménagement, Environnement et Logistique des Échanges,
mention Culture, Politique et Patrimoine,
sous la direction de Gérard-François Dumont et Jean-René Trochet

Juin 2009

Illustration en page de garde : d'après le logo de l'Association pour la Réflexion sur la
création d'un parc naturel régional du Bocage Gâtinais.

"Moi d'abord la campagne, faut que je le dise tout de suite, j'ai jamais pu la sentir, je l'ai toujours trouvée triste, avec ses boursiers qui n'en finissent pas, ses maisons où les gens n'y sont jamais et ses chemins qui ne vont nulle part."

Céline, Voyage au bout de la nuit.

Sommaire

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

I. UNE ZONE "PERIURBAINE"

A. PERIURBANISATION ET PARAURBANISATION

B. UN ESPACE INTERMEDIAIRE

C. UN ESPACE AGRICOLE MAIS UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE

D. NOUVEAU RAPPORT GLOBAL/LOCAL, CENTRE/PERIPHERIE

II. LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE : UN POTENTIEL D'AUTONOMIE

A. LE PETIT PATRIMOINE RURAL : PATRIMOINE BATI ET MONUMENTAL

B. L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

C. LE PATRIMOINE NATUREL

III. UNE INTEGRATION METROPOLITAINE

A. PROXIMITE PARISIENNE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

B. LA PRISE EN COMPTE DE L'ECHELLE METROPOLITAINE

C. ALTERITE ET CONSTRUCTION TERRITORIALE

CONCLUSION

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES

Remerciements

Je tiens, tout d'abord, à remercier mes parents, qui m'ont soutenu à chaque stade de mes études, dans les échecs comme dans les réussites, qui ont été avec moi pour les petits détails comme pour les grandes étapes de ma vie. Traiter, dans mon sujet, du milieu rural dans lequel ils m'ont élevé, est aussi une façon de revendiquer ce que j'ai reçu durant mon enfance.

Je n'aurais également pas pu effectuer ce mémoire sans les conseils et l'aide de mes directeurs de recherche, Gérard-François Dumont et Jean-René Trochet. D'autres professeurs m'ont ouvert l'esprit à plusieurs préoccupations qui se retrouvent dans mon travail de recherche, notamment Brigitte Dumortier, Louis Dupont et Claire Guiu, ce pour quoi je leur suis reconnaissant. Ma gratitude va aussi à Vincent Moriniaux, qui a pris sur son temps libre pour nous initier au maniement de quelques logiciels essentiels en cartographie.

J'ai reçu, sur mon terrain d'étude, le Bocage Gâtinais, un accueil chaleureux, lors des différentes rencontres et réunions qui ont émaillé mes recherches. La confiance que m'ont accordée Jean Dumonthier, Michel Jannot et Jean-Claude Pinguet-Rousseau, tous trois membres de l'AHVOL, en plus de m'ouvrir de nombreuses portes, a nourri mon travail d'une joie sincère.

Enfin, j'espère pouvoir montrer toute la reconnaissance nécessaire à mes patients relecteurs, Timothée Trouwborst et Philippe Ferras dont j'apprécie le signe précieux d'amitié qu'ils ont manifesté à cette occasion. Cet hommage à l'amitié ne serait pas complet sans Sébastien Jolis, présence amicale et fraternelle de tous les moments.

Introduction

Aux confins de la région francilienne, la poussée démographique se fait pressante. Le paysage voit se dresser de plus en plus de maisons individuelles, d'un style commun à nombre de banlieues pavillonnaires ; ici, comblant les interstices d'un habitat autrefois dispersé, là accentuant le mitage du territoire ; augmentant, en tous cas, l'emprise territoriale d'une population qui se rapproche, et parfois dépasse, les effectifs précédant le processus dit d'exode rural. L'INSEE, dans un rapport de 2001 sur la Région Centre (INSEE, 2001)¹, et dans un rapport de 2006 sur le Sénonais (INSEE, 2006)², traitait de l'attractivité démographique, mais aussi économique, des "franges franciliennes", selon la terminologie qu'utilisait le ministère de l'Aménagement du Territoire, des Transports et du Tourisme en 1995³. À la marche de la Région Île-de-France se manifeste ainsi l'influence de Paris, qui dépasse le cadre des territoires administratifs traditionnels.

Ce phénomène s'inscrit dans un vaste mouvement de périurbanisation, dont les déclinaisons sont multiples. Pour caractériser ce phénomène dans ses différentes

¹ INSEE, 2001, *Franges franciliennes en région Centre : éléments de diagnostic*, INSEE Centre, 35 p.

² HILAL M., 2006, *Le Sénonais : le défi de l'attractivité*, INSEE Bourgogne, 8 p.

³ *L'Atlas des franges franciliennes* (Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme, Paris-La Défense, 1995) évoque “ un espace d'équilibre, trait d'union du Bassin Parisien (...) dont les limites dépassent les cadres habituels de l'organisation territoriale ”

manifestations, de nombreux termes ont été forgés⁴, et le terme même de périurbanisation fait toujours débat. Dans leur ouvrage sur le sujet⁵, Emmanuel Roux et Martin Vanier notaient la difficulté de caractériser et de nommer ces espaces hybrides. Ils suggéraient le terme de "périoruralité" pour certaines facettes de la périurbanisation, pour porter davantage le sens de la proximité agri-forestière qui est aujourd'hui en jeu : c'est en effet toujours sur les terres agricoles que se réalise l'extension urbaine. Ils reconnaissaient surtout que le terme de périurbanisation reste celui qui, malgré tout, permet le mieux de se faire comprendre. En 2000, dans *La population de la France : des régions et des DOM-TOM* (DUMONT G.-F., 2000)⁶, Gérard-François Dumont décrivait la "paraurbanisation", ou "périurbanisation d'agglomération", qui prend en compte de manière plus sensible la morphologie rurale et le potentiel d'autonomie des espaces périurbains, en dégageant une "deuxième couronne périurbaine". Cette précision a pour but de pallier les insuffisances de la discrimination de catégories de l'INSEE (LE JEANNIC T., 1997) comme "l'espace à dominante rurale", où coexistent des espaces dynamiques – car dans l'aire d'influence des villes – et des espaces toujours en déprise ; ou encore la catégorie "périurbain", justement, qui ne repose que sur la polarisation de la population active, et intègre ainsi des espaces très différents. Le but est également de prendre en compte les différentes phases historiques qu'a connues ce processus, parallèlement aux vagues d'urbanisation depuis le début de l'ère industrielle.

Nous entendons donc par "périurbanisation d'agglomération" une forme de peuplement caractérisée par une discontinuité territoriale vis-à-vis de l'agglomération, par une densité et une diversité faibles, ainsi que par une très bonne accessibilité à l'agglomération. La périurbanisation d'agglomération participe d'un mouvement plus large de périurbanisation. C'est une interface paysagère et fonctionnelle où se mélangent des dispositions proprement "rurales" (paysages bucoliques, faibles densités, maison individuelle, notamment des pavillons et d'anciennes fermes détournées de leur usage

⁴ Comme "rurbanisation" (BAUER G., ROUX J.-M., 1976, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 189 p.), ou encore "exurbanisation" qui ne concerne que les activités, alors que c'est pourtant l'une des facettes de la périurbanisation.

⁵ ROUX E., VANIER M., 2008, *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Paris, La Documentation française, 87 p.

⁶ DUMONT G.-F., 2000, *La population de la France : des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 240p.

fonctionnel initial) et des dispositions strictement "urbaines" (travail, consommation, loisirs urbains, grâce à de nombreuses navettes). L'accessibilité, le coût du foncier, l'attrait de zones peu densément peuplées, en réaction à des zones urbaines connotées négativement, sont les raisons à l'origine du phénomène de périurbanisation. Cela peut concerner aussi bien des classes populaires que des classes plus aisées, selon une combinaison des motivations différente.

Les communes sont souvent démunies, notamment face aux capacités de gestion de l'aménagement que ce phénomène suppose, mais aussi par rapport aux recompositions identitaires qu'entraîne la diversification de la population. En effet, ces communes rurales périurbaines sont des espaces ambigus. Pour y répondre, d'autres instances administratives ont été imaginées, comme les communautés de communes et les syndicats de pays. Ces deux instances ont notamment pour but de pallier les difficultés de gestion qu'une commune seule peut rencontrer. Les syndicats de pays cherchent parfois à épouser le périmètre, pertinent en matière économique, du bassin de vie. Mais souvent, ils se conforment au découpage par arrondissement, qui participe de la manifestation déconcentrée du pouvoir centralisé, plus qu'il n'exprime le dynamisme local. Ainsi, malgré le terme de *pays* qui est convoqué, ce cadre n'est pas forcément propice à une identification ou à une mobilisation de tous les acteurs locaux. En l'occurrence, dans l'espace qui nous préoccupe, un seul syndicat de Pays existe, qui épouse les limites de l'arrondissement et ignore le pôle urbain de Montargis, ne dépassant pas, ainsi, les insuffisances du cadre administratif traditionnel, notamment dans le rapport rural/urbain. Il s'agit du syndicat de Pays Gâtinais.

La diversification de la population, que la périurbanisation entraîne, amène de nouveaux acteurs à s'engager, qui prennent davantage en compte la dimension métropolitaine de territoires qui ne relèvent pas administrativement de la Région Île-de-France. Dans une volonté d'identification, de gestion de processus qui dépassent le cadre administratif traditionnel, certains acteurs cherchent ainsi à renégocier le rapport local/global. Ils créent ainsi un territoire qui permet des marges d'autonomie, tout en s'inscrivant dans un ensemble plus large qui semble plus pertinent : la couronne de Parcs naturels régionaux autour de l'agglomération parisienne qui dépasse les limites administratives de la Région Île-de-France. La thématique environnementale, dans la déclinaison du développement durable, offre un instrument d'autonomisation, légitimé

par un intérêt plus global⁷. Par ailleurs, le consensus autour de la défense du cadre de vie et de la valorisation du patrimoine (naturel, culturel et bâti) assure la réunion d'acteurs aux intérêts parfois divergents.

C'est ainsi qu'est né le projet du Parc naturel régional du Bocage Gâtinais. Ce type de territoire a été mis en place en 1967⁸, puis l'initiative en a été déléguée aux Régions à partir de 1975. Selon la Fédération des Parcs naturels régionaux, "les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel." En l'occurrence, la fragilité mise en avant est l'urbanisation à l'œuvre sous la pression francilienne.

Ainsi, le Bocage Gâtinais, d'abord territoire d'action revendiqué d'une association, en s'institutionnalisant, devient le territoire d'une population beaucoup plus large et se ménage un plus fort pouvoir d'action. Alors que ce processus de territorialisation du Bocage Gâtinais promeut le développement local et contribue à la construction identitaire autour de la valorisation du patrimoine, nous montrerons que, concomitamment, il concrétise, à travers le jeu des acteurs locaux, notamment élus locaux et responsables associatifs, l'influence francilienne au-delà des limites administratives de la Région Île-de-France. Dans un contexte de foisonnement institutionnel sur la question de l'organisation territoriale de la France, il est intéressant de s'interroger sur cet exemple de territoire de projet, lui-même en projet, qui prend en compte le processus de métropolisation à l'œuvre jusque loin autour de Paris.

⁷ BERTRAND N., MARCELPOIL E., "L'environnement, support de l'autonomie des territoires périurbains", *Géocarrefour* n°76, mai 2001

⁸ ANTOINE S., BEAUGE H., BLANC J., 1967, *Les journées nationales d'études sur les parcs naturels régionaux, Lurs-en-Provence, septembre 1966, compte rendu des conférences et débats*, Paris, La Documentation française, 212 p.

Principes méthodologiques

Dans *Géographie sociale et territoires*, Guy Di Méo (DI MÉO, 1998)⁹ note le paradoxe de la prolifération des nouveaux territoires au moment-même de l'accentuation de la mondialisation. Alors que les sociétés, par les technologies de l'information et de la communication et par l'amélioration des transports, sont de plus en plus en contact, elles cherchent toujours, et même d'autant plus, à produire de la distinction, de la différence et de la variété. Ainsi, la remise en cause de l'État-nation, dans son rôle de médiateur de l'individu à l'universel, ouvre la voie à une prise en compte plus grande des acteurs locaux, et donc de la diversité qui découle de celle des situations locales. L'Union européenne, instance supranationale signe de cette réinterprétation et de ce dépassement de la fonction de l'État-nation, joue un rôle non négligeable dans l'accroissement du pouvoir régional et dans le financement de ces nouveaux territoires : aussi bien dans l'incitation au renforcement des pouvoirs régionaux, que dans la distribution de subventions aux nouveaux territoires à travers des programmes comme LEADER +. Ainsi, avec la volonté d'appliquer la subsidiarité et de laisser une plus grande place à la participation, se créent de multiples possibilités de nouveaux territoires, de gestion ou de projet. Par essence donc, l'étude de ces territoires passe par celle des acteurs qui en sont à l'initiative et qui les font exister.

Ces acteurs à l'origine des projets de nouveaux territoires sont souvent très liés à cette proximité urbaine qui caractérise les espaces périurbains en général : citadins venus passer au moins une partie de leur retraite dans leur ancienne résidence secondaire, jeunes ménages, attirés par des conditions de vie qu'ils sont motivés à défendre avec le zèle des convertis... ce sont souvent des personnes qui ont pris conscience ou ont construit une spécificité au contact d'un espace tiers, dont ils se sont différenciés. Les compétences, parfois pointues, acquises au cours de leur activité professionnelle en milieu urbain, facilite également la prise d'initiative et le suivi des projets. C'est aussi le contexte administratif, à partir de 1982 et les lois de décentralisation, qui, en changeant les cadres de l'action, a permis l'émergence, la structuration et l'expression de ces nouveaux acteurs. À ce titre, la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin

⁹ DI MÉO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, 317 p.

1999, inscrit dans ses objectifs cette association plus forte des acteurs à travers les conseils de développement¹⁰.

Ce qui n'était que le territoire d'un groupe, l'Association pour le développement Harmonieux des vallées de l'Orvanne et du Lunain (AHVOL) en l'occurrence, qui a construit sa territorialité par la défense de l'environnement et la valorisation du patrimoine bâti et paysager (par des randonnées ou des publications notamment), pourrait devenir le territoire de tous les habitants concernés par le projet du Parc naturel régional du Bocage Gâtinais. L'institutionnalisation de ce territoire passe par un élargissement du nombre et du statut des acteurs : des acteurs qui n'étaient pas partie prenante de cette appropriation primitive du territoire sont invités à se joindre au processus en cours, et d'autres acteurs déjà impliqués font jouer leur statut "multi casquettes", selon l'expression de l'ouvrage *Les acteurs, ces oubliés du territoire* (GUMUCHIAN H., GRASSET R., LAJARGE R. *et alii*, 2003)¹¹. Ces derniers connectent ainsi leurs réseaux, et donnent une cohérence territoriale à leurs différents engagements.

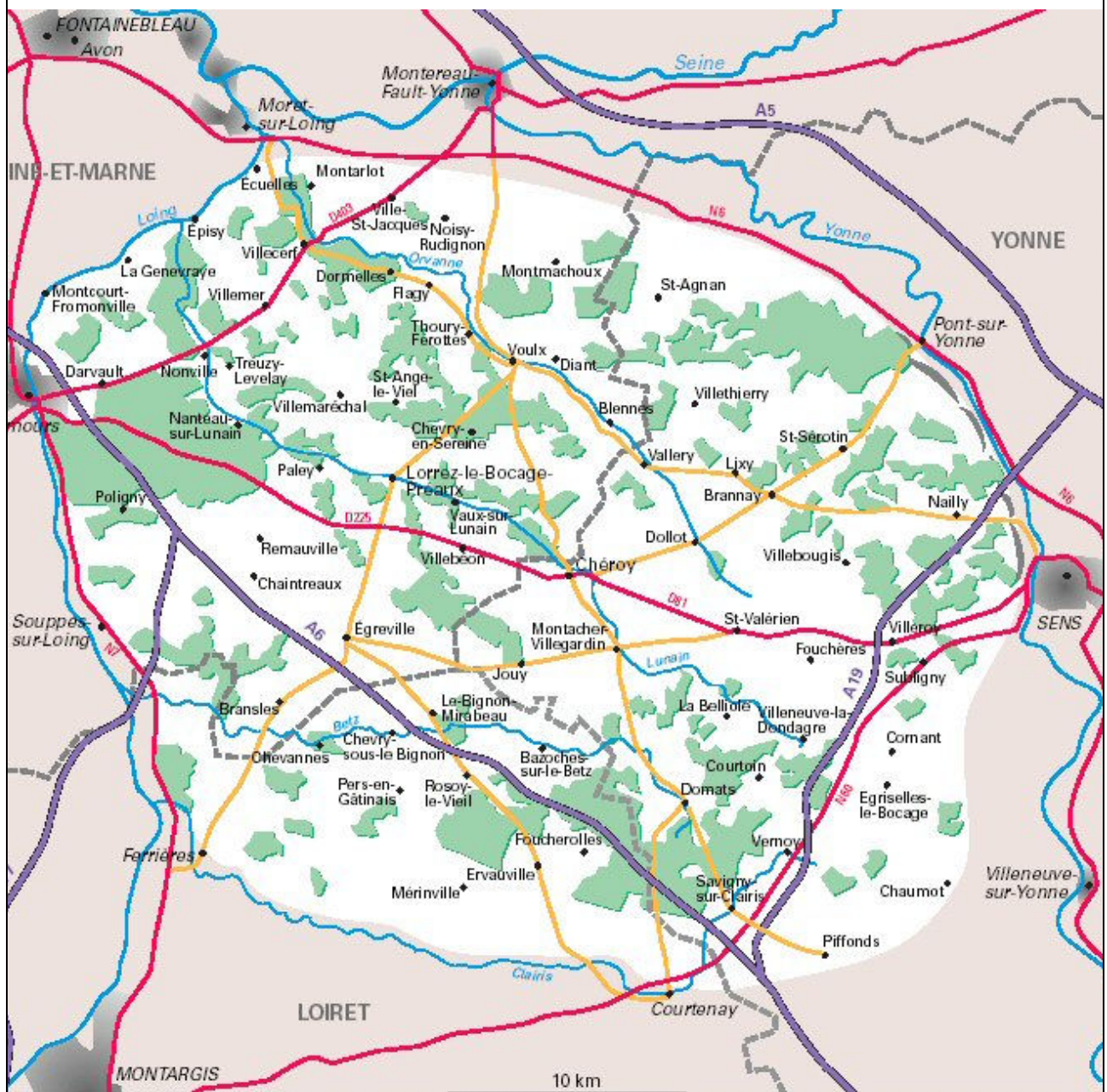
Pour appréhender le rôle de ces différents acteurs, une analyse des discours est nécessaire. Ces discours prennent plusieurs formes : les publications des associations (et notamment de l'AHVOL), les articles de journaux, les différentes réunions publiques (Assemblées générales, réunions d'information des élus) ou plus resserrées (réunions de bureau, présentation du projet lors de conseils municipaux), ou, encore, lors d'entretiens semi-directifs. Il s'agit de contextualiser ces discours, notamment en fonction des destinataires, d'adapter la catégorisation des acteurs et de leur discours en fonction du contexte ainsi tracé et de les confronter avec d'autres données (statistiques, autres discours, publications scientifiques). L'entretien semi-directif est l'un des outils privilégiés de cette appréhension des discours, car il permet de confronter certaines idées exprimées dans d'autres contextes et, de plus, de remonter une chaîne d'acteurs

¹⁰ "Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique." (Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire)

¹¹GUMUCHIAN H., GRASSET R., LAJARGE R., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos, 186 p.

concernés par le projet. Le plus souvent, ces entretiens mettent en évidence les organisations réticulaires à l'œuvre, qui donnent une épaisseur supplémentaire au territoire.

Fig. 1 Le territoire potentiel du Parc naturel régional du Bocage Gâtinais, tel que présenté par l'AHVOL



Source : AHVOL

Le territoire est lui-même cadre et expression de ce processus de construction sociale. Il participe donc de la contextualisation. À l'origine du choix du terrain, il y

avait d'abord l'observation de changements de forme et de composition de territoires à l'écart de l'agglomération francilienne, mais pourtant sous son influence. Le Bocage Gâtinais réunissait, autour du projet de Parc naturel régional, ces problématiques d'une influence lointaine de l'agglomération parisienne, du dépassement des territoires administratifs traditionnels, et de la réaction des habitants et des élus suivant la prise de conscience de ce phénomène. En effet, à cheval sur trois Départements et trois Régions, le projet, où l'influence francilienne est très prégnante, aborde la question de l'adaptation des élus locaux et des collectivités territoriales à une remise en cause des logiques qui président à leur mise en place.

Hypothèses et perspectives

Cette étude sera donc l'occasion d'appliquer le concept de la paraurbanisation dans son rapport avec la construction de nouveaux territoires, et permettra ainsi d'appréhender la dimension multiscalaire (aussi bien géographique qu'historique) de ce projet de Parc naturel régional, dans son contexte local, où l'objectif est la recherche d'un développement plus endogène, et dans le contexte plus large de la Région francilienne, qui concrétise la dimension métropolitaine de l'agglomération parisienne.

Cette étude pourra aussi être l'occasion de s'interroger, en perspective, sur l'influence des structures institutionnelles - ici l'administration d'un Parc naturel régional - sur des thèmes qui ne sont pas forcément, à l'origine, les motivations premières du projet pour tous les acteurs, comme la question environnementale. À ce titre, il pourrait être fécond, à partir de ce premier travail sur le déploiement du projet, d'envisager le Parc naturel régional comme le vecteur d'une idéologie environnementale, qui porte en elle la légitimation de nombreux changements dans les pratiques des habitants concernés. Le consensus autour de la défense et la valorisation du patrimoine porterait ainsi en germe, à travers la "culture parc" (faite de participation et de négociation), un changement profond des pratiques du pouvoir, de la considération de la responsabilité des acteurs économiques et du rôle des habitants, où la question environnementale, aujourd'hui marginale, deviendrait un élément cohérent d'un système de valeurs réformé.

De ces constats et des hypothèses que nous formons, découle l'organisation de notre propos.

Il convient tout d'abord de cerner le caractère périurbain et même, en l'occurrence, paraurbain, du territoire du Bocage Gâtinais. Après avoir explicité de manière approfondie ce qui fait la caractéristique d'un territoire paraurbain, nous montrerons comment le Bocage Gâtinais correspond à ce type de territoire, quelles en sont les déclinaisons concrètes et les implications territoriales, notamment dans la situation particulière qu'induit la proximité parisienne. L'attention portée aux questions démographiques et aux infrastructures qui portent cette évolution, n'omettra pas les conséquences, sur les structures de l'organisation territoriale et sur la représentation politique et associative, de ce processus social et spatial. Nous montrerons ainsi, à travers des exemples concrets et particuliers, l'appartenance du Bocage Gâtinais à la deuxième couronne périurbaine de l'agglomération parisienne.

La particularité des espaces paraurbains est que, par leur relatif éloignement, ils conservent un potentiel de différenciation et, ce faisant, d'autonomie. C'est sur cette différenciation que se base la construction territoriale. Dans ce but, sont convoqués les thèmes, mobilisateurs et particularisants, du patrimoine et, dans une moindre mesure, de l'environnement, surtout à travers la notion paysagère ou de terroir. Cependant, avec près de mille ans d'intégration au pouvoir central, cultiver la différence relève de la gageure, et cela passe surtout par l'attention au petit patrimoine ou par l'apologie du caractère moyen et intermédiaire des paysages de ce territoire. En fait, la prise de conscience d'une particularité du territoire se fait surtout en fonction de la présence d'acteurs prêts à s'impliquer dans l'édification et la construction de cette particularité, notamment en convoquant des arguments historiques et géographiques (voire géologiques) pour dessiner les limites cohérentes d'un territoire. À ce titre, il est intéressant de constater que ces acteurs ayant le savoir-faire nécessaire pour réaliser ces travaux, ouvriers essentiels de ce travail, viennent souvent des zones urbaines où ils ont trouvé à s'employer, et donc de l'extérieur de la zone considérée.

Nous voyons bien, ainsi, que cette autonomie et ce processus de distinction qu'est l'élaboration d'un parc, pour se construire, s'appuie sur le caractère paraurbain de ce territoire. C'est la proximité et la dépendance à l'agglomération parisienne qui rend possible le processus de particularisation et de différenciation par rapport à cette agglomération. Ce n'est pas le moindre des paradoxes, par exemple, que, pour favoriser le développement local, une des pistes soit de dynamiser le tourisme vert, qui accentuera l'intégration de ce territoire à l'espace métropolitain francilien d'où devraient venir, dans leur écrasante majorité, les touristes. De même, il peut sembler paradoxal

que, pour résister à la pression francilienne, il faille s'intégrer justement plus fortement dans cet ensemble francilien, à travers un projet de territoire où l'administration régionale francilienne aura, grâce à son expertise, une influence certaine.

I. Une zone "périurbaine"

A. Périurbanisation et paraurbanisation

La périurbanisation est un phénomène ancien, maintes fois décrit et analysé. Le terme trouve son origine dans la littérature anglo-saxonne où ce type de peuplement apparaît d'abord dans sa forme la plus évidente. L'INSEE prend en compte ce phénomène dès 1962, avec la notion de Zone de Peuplement Industriel et Urbain (ZPIU) : leur délimitation répond à un concept qui tient compte, en outre, du niveau des migrations quotidiennes domicile-travail, de l'importance de la population non agricole ainsi que du nombre et de la taille des établissements industriels, commerciaux et administratifs, dont les critères de discrimination deviennent, cependant, rapidement obsolètes. Les nombreuses acceptions que le terme recouvre en français font qu'il est utilisé pour des phénomènes de différentes natures, et les chercheurs (sociologues, géographes, démographe, etc.) ont longtemps débattu pour distinguer ce qui relevait de la reprise de la croissance de la population rurale, d'une extension de l'urbanisation, ou encore des différents degrés de périurbanisation.

En 1989, Bernard Kayser, dans *La renaissance rurale* (KAYSER, 1989)¹², mettait ainsi en avant la reprise démographique de zones qui, selon lui, ne s'expliquait pas seulement par l'extension de l'influence urbaine ("L'expansion périurbaine comme seul déterminant n'est pas vérifiée : bien des zones situées hors de l'influence urbaine de proximité ont effectivement commencé à se repeupler"¹³), alors qu'il note un peu plus loin que les motivations de ces installations sont principalement résidentielles, s'inscrivant donc dans la logique de la périurbanisation, où le développement des moyens de transport permet une ségrégation des fonctions de la ville à une échelle plus étendue.

Si ce constat de Bernard Kayser est motivé par la volonté d'"en finir"¹⁴ avec l'idée de désertification rurale, qui était toujours présente dans les discours, de manière parfois instrumentalisée ("Le mythe de la désertification" écrit-il dans *Pour une ruralité*

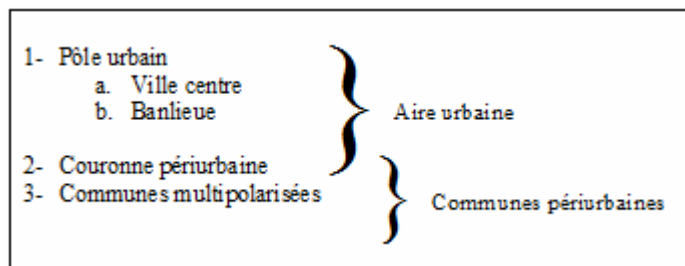
¹² KAYSER B., 1990, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*. Paris, Armand Colin, 316 p. (Collection U. Série sociologie).

¹³ KAYSER B., 1990, op. cit., p. 48

¹⁴ PERRIER-CORNET Ph., (dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Édition de l'Aube (Paris) DATAR (Le monde en cours. Bibliothèque des territoires), p. 9.

*choisie*¹⁵), cette interprétation est aussi nourrie par des catégorisations qui ne permettent pas une discrimination suffisante pour décrire précisément les phénomènes. C'est ce à quoi s'attelle l'INSEE en 1996, avec la nouvelle nomenclature en *Aires urbaines* (LE JEANNIC, VIDALENC J., 1997)¹⁶.

Sont ainsi considérées comme *périurbaines* les communes dont les navettes domicile-travail concernent au moins 40% des migrations polarisées par un ou plusieurs *pôles urbains* (mono- ou multi-polarisées) ; sachant qu'un pôle urbain représente la ville centre et sa banlieue, et doit offrir au moins cinq-mille emplois, sans être elle-même polarisée par un autre pôle urbain. L'Aire urbaine concerne ainsi le pôle urbain et sa *couronne périurbaine* (les communes mono-polarisées) ; en élargissant cet espace aux communes multi-polarisées, on considère alors tout *l'espace à dominante urbaine*. On peut présenter l'espace à dominante urbaine par ce schéma :



Malgré l'éclaircissement salutaire qu'elle a pu apporter sur le concept de périurbanisation, et sur l'image des phénomènes alors en cours, cette catégorisation comporte plusieurs limites, qu'un rapport du Sénat¹⁷ aborde. Pierre Delorme, alors directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'INSEE, est en effet interrogé sur la pertinence du découpage adopté par son institution. Sa réponse, en demi-teinte, justifie le seuil arbitraire de 40% des navettes domicile-travail ainsi :

¹⁵ KAYSER B., BRUN A., CAVAILHES J., et alii, 1994, Pour une ruralité choisie, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, 139 p. (Monde en cours. Série Prospective et territoires), p. 31.

¹⁶ LE JEANNIC T., VIDALENC J., "Pôles urbains et périurbanisation. Le zonage en aires urbaines.", *INSEE Première*, n°516, avril 1997.

¹⁷ LARCHER G., 1998, La gestion des espaces périurbains, Rapport d'information, n°145, 1997/98, Sénat, Commission des affaires économiques et sociales et du plan

"Si ces seuils sont changés, sur la carte les frontières ne changent pas beaucoup. C'est donc quelque chose d'assez robuste pour l'observation qui est faite sur le recensement de 1990."

Un autre écueil de la catégorisation est sa focalisation sur l'emploi, alors que la périurbanisation concerne aussi la polarisation des commerces et d'autres services. Ce que l'INSEE compense par l'ajout de flèches à la carte des territoires vécus. Par ailleurs, se pose la question de la pertinence d'une catégorie "d'entre-deux", dont l'hétérogénéité fait la caractéristique : est-ce assez discriminant ? Cela permet-il de dégager des logiques spécifiques ?

Dans ce même rapport, on voit que le critère de la morphologie, pour appréhender le périurbain, n'est pas retenu :

"Les premières définitions de la ville ont été données par référence à la continuité de l'habitat ce qui permet de définir un univers de pierre par opposition à un univers plus végétal, l'un étant la ville, l'autre la campagne. Mais c'est une notion qui est maintenant complètement obsolète", estime ainsi Pierre Delorme¹⁸.

Pourtant, le critère de la morphologie nous semble être un point important de ce phénomène de périurbanisation. La morphologie, à travers le paysage (bâti villageois de maisons individuelles, en discontinuité avec l'agglomération ; prédominance du végétal, malgré les changements radicaux de la structure de la population en ce qui concerne l'importance relative des agriculteurs, etc.), est un des éléments essentiels qui préside au choix de s'installer. Par ailleurs, si on peut en effet débattre de la pertinence contemporaine de la dichotomie ville/campagne, il n'en reste pas moins que ces catégories sont opérantes dans les représentations des habitants. Or, ces représentations, lorsque, par exemple, elles sont à l'origine de l'initiative de la création un Parc naturel régional, deviennent particulièrement concrètes et importantes. De plus, même pour le chercheur, il est parfois difficile de faire entrer certains cas dans les catégories de l'INSEE. Ainsi, dans le village du Bocage Gâtinais, La Belliole. C'est un village de l'Yonne, habité par 254 personnes en 2006, qui a connu une croissance de sa population de 31,6% depuis 1999. C'est un village relativement isolé, que, par exemple, le réseau de téléphonie sans fil n'atteint pas. Les 254 habitants sont, par ailleurs, partagés entre plusieurs hameaux. Pourtant, selon les catégories de l'INSEE, ce petit village relève de l'espace à dominante urbaine, en tant que commune multipolarisée (selon les critères du

¹⁸ LARCHER G., 1998, op. cit.

recensement général de la population de 1999). Ce sont d'ailleurs ces communes multipolarisées qui, dans les années 1980 et 1990 ont connu les plus fort taux de croissance. Il n'est pas anodin que cela ait eu lieu dans les communes dont la morphologie relève d'un caractère manifestement rural.

Fig. 2 Pavillons récents à l'entrée de Bouchereau, commune de Remauville (77)



Cliché de Pignault F., mars 2009

C'est notamment dans la prise en compte de cet aspect morphologique, mais aussi dans la recherche de catégories plus discriminantes, que se distingue le concept de paraurbanité. Tel que Gérard-François Dumont l'explique¹⁹, il s'agit bien d'un phénomène qui participe d'un processus global de périurbanisation, notamment en ce qui concerne les causes :

"Le développement des réseaux de transport en commun, la motorisation croissante, la difficulté pour les familles de trouver un logement accessible (notamment pour des raisons financières) au centre ou dans la première couronne, l'aspiration des

¹⁹ DUMONT G.-F., 2000, op. cit.

ménages à se loger dans une maison individuelle, la recherche de locations ou de terrains moins onéreux, l'espoir d'une meilleure qualité de vie au lieu de domicile".²⁰

Mais Gérard-François Dumont distingue deux échelles de périurbanisation, qui correspondent à deux périodes d'extension urbaine différentes. La première périurbanisation est celle qui se déploie à proximité directe du centre urbain, et qui aboutit à la première couronne périurbaine. C'est un processus d'extension classique autour des villes, dans la logique de l'urbanisation depuis le début de l'ère industrielle. Cette logique d'extension connaît, dans la plupart des villes, une stagnation, voire un recul. Le deuxième mouvement a débuté dans les années 1970, avec la saturation de cette première couronne, et la grande diffusion de l'automobile. Des communes rurales ont ainsi connu une forte poussée démographique. Or ce mouvement participe bien d'un mouvement de diffusion de l'urbanisation, mais sous une autre forme.

Ce n'est plus le développement de la ville-centre seule qui entraîne autour d'elle la constitution d'une couronne périurbaine, mais l'agglomération, à une échelle plus petite. Cette périurbanisation d'agglomération, que Gérard-François Dumont nomme "paraurbanisation", permet de catégoriser plus finement les communes périurbaines, et ainsi d'analyser les logiques propres des communes multipolarisées, celles aux limites de la couronne périurbaine, ou encore les petits centres de ces espaces intermédiaires : ces petits centres, comme Chéroy, chef-lieu de canton du Bocage Gâtinais dans sa partie bourguignonne, considérés comme relevant de l'espace à dominante rurale, parce qu'ils connaissent un développement plus endogène que les communes plus petites qui les entourent. Or, c'est parce que ces communes paraurbaines ont gardé une morphologie rurale, qu'elles peuvent être le lieu de déploiement de formes territoriales telles que les Parcs naturels régionaux, et le lieu d'expression de la volonté d'une plus grande autonomie, justement parce qu'il y a une dépendance à compenser.

²⁰ DUMONT G.-F., 2000, op. cit., p.47

B. Un espace intermédiaire

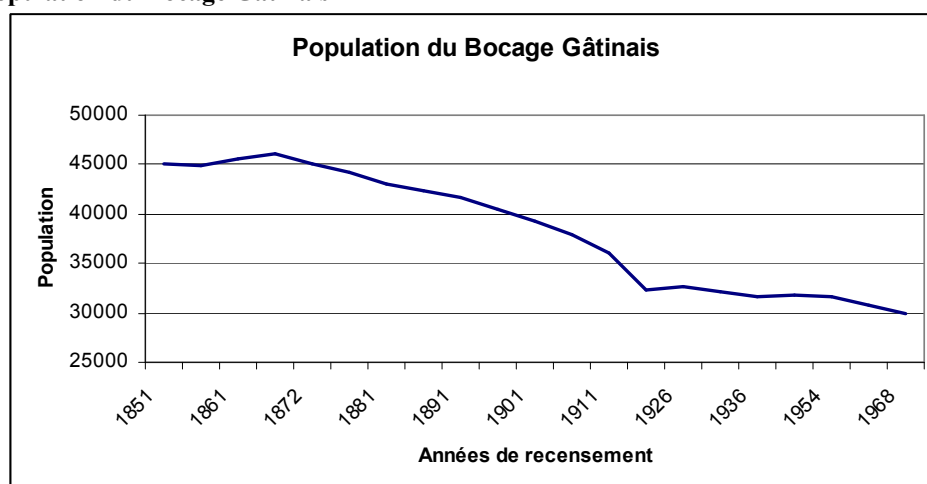
1. Une évolution démographique typique des zones paraurbaines

Nous avons vu que certaines zones rurales avaient connu une reprise démographique dans les années 1970, alors qu'elles semblaient devoir subir un inexorable déclin. Plutôt qu'une renaissance rurale, il s'agissait davantage d'une extension de l'influence urbaine, au-delà même du tissu morphologiquement urbain, qui a été désigné par le concept de périurbanisation, qui se décline en paraurbanisation dans le territoire qui nous occupe.

a. Phase d'émigration rurale

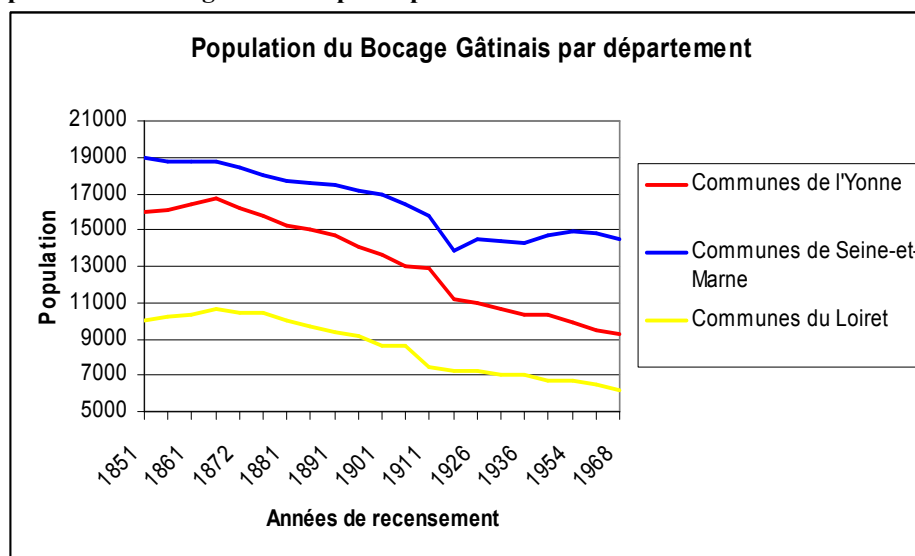
Les zones rurales en général, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, ont connu une phase d'émigration, que l'on a pu désigner sous le terme très fort "d'exode rural". Dans le Bocage Gâtinais, ce processus d'émigration rurale a commencé en 1866, jusqu'en 1968. Le graphique ci-dessous en détaille les données, collectées à partir des recensements de la population par commune, dans les 77 communes désignées par l'AHVOL comme relevant du Bocage Gâtinais.

Fig. 3 Population du Bocage Gâtinais



On voit que le déclin de la population est continu jusqu'en 1968, avec un ralentissement à partir de 1921. Cela correspond, en fait, à un début de reprise démographique spécifique à la partie seine-et-marnaise, comme le montre le graphique suivant.

Fig. 4 Population du Bocage Gâtinais par département

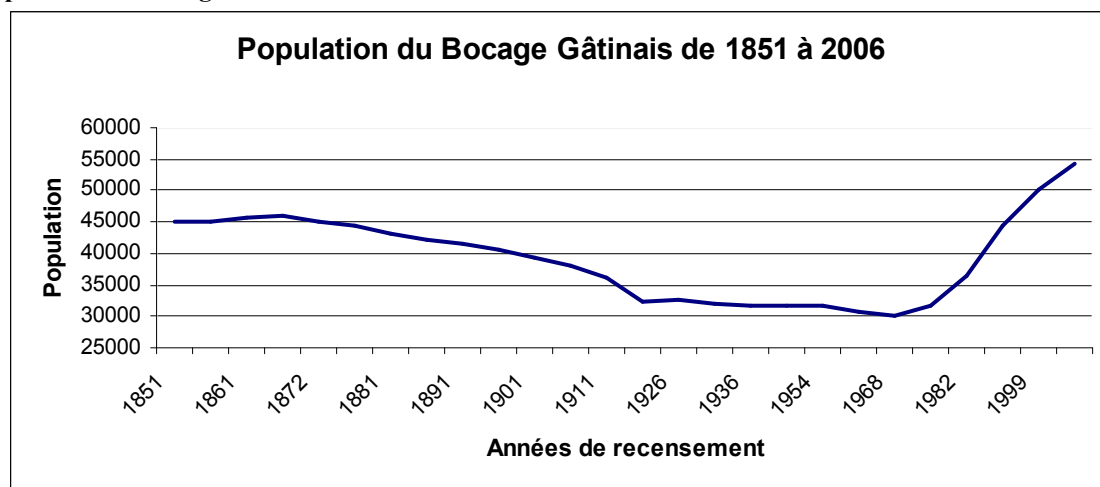


Cette reprise démographique de la Seine-et-Marne est principalement tirée par des villages comme Écuellen, à proximité de Moret-sur-Loing et de la voie ferrée en direction de Paris ; ce qui atteste le constat que la reprise démographique trouve sa source dans une logique francilienne, et donc d'extension de l'influence urbaine de l'agglomération principale, Paris, avant que la reprise ne s'étende à l'ensemble de la zone. Cela correspond en effet aux données de l'INSEE qui trouve la source de la croissance démographique de ces zones dans le solde migratoire, surtout par le desserrement de l'agglomération parisienne.

b. Reprise démographique

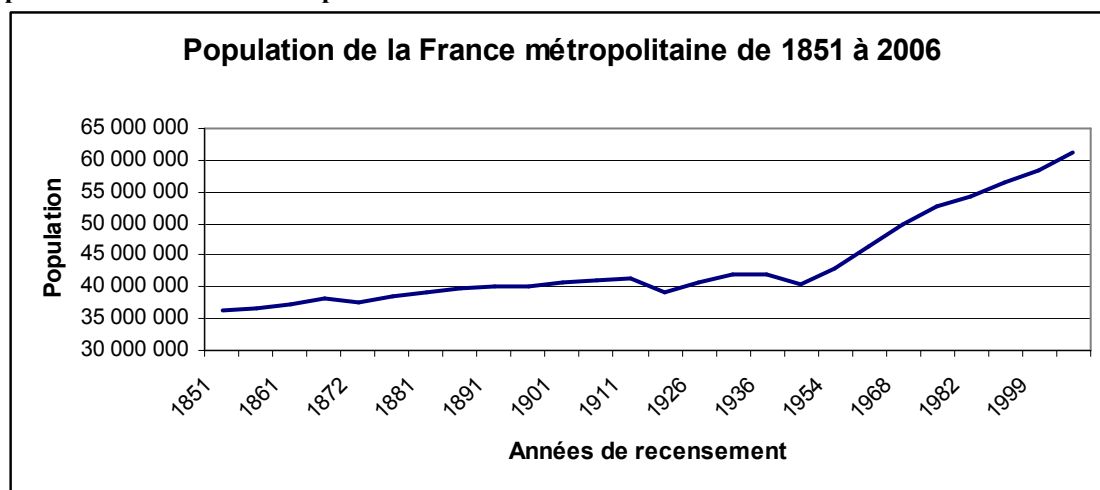
La reprise démographique est constatée pour toute la zone à partir du recensement de 1975. À partir de cette date, le Bocage Gâtinais connaît une très forte croissance, qui concerne toutes les communes. Voici le graphique qui reprend tout le mouvement démographique du Bocage Gâtinais depuis 1851 jusqu'en 2006, toujours avec les données collectées par commune.

Fig. 5 Population du Bocage Gâtinais de 1851 à 2006



On voit clairement que le recensement de 1975 révèle une forte rupture dans le mouvement démographique tel qu'il se déroulait jusque-là. Après un ralentissement du déclin, à partir des années 1920, la reprise démographique est forte à partir de 1975. En cela, le Bocage Gâtinais accentue la tendance nationale, comme le montre le graphique suivant.

Fig. 6 Population de la France métropolitaine de 1851 à 2006



En effet, tandis que de 1975 à 2006, la population de la France métropolitaine connaît une croissance de 17%, la population du Bocage Gâtinais croît de 72%. La croissance de cette zone atteste donc bien, non pas d'un attrait pour son seul caractère rural, mais d'une intégration à l'espace d'influence de l'agglomération parisienne, dans un système métropolitain de plus en plus large, au-delà même des limites régionales.

2. Transports et attraction résidentielle

Ces mouvements démographiques sont liés à la réduction de l'espace-temps, et ont été rendus possibles grâce aux moyens de transport, et en premier lieu, notamment pour ce qui concerne la reprise dans les années 1970, les transports routiers.

a. Le réseau routier

Le Bocage Gâtinais, lui-même, n'est pas traversé par de grands axes routiers, sauf par l'A6, qui le traverse, mais avec un "effet tunnel". C'est ce qui fait dire à l'AHVOL, dans sa présentation du territoire, que le Bocage Gâtinais "a conservé une vie propre depuis des millénaires, à l'abri des regards indiscrets et à l'écart des passages dévastateurs qui ont traversé les grandes plaines qui le bordent", ou encore : "la vie rurale se développe à l'écart des grandes migrations qui, toujours, empruntent ces grands axes que sont les vallées de l'Yonne et du Loing." En fait, si le Bocage Gâtinais n'est pas traversé par de grands axes, il est entièrement ceint par un réseau d'autoroutes d'intérêt national, voire international, dont les sorties intègrent toute cet espace dans la zone d'influence francilienne.

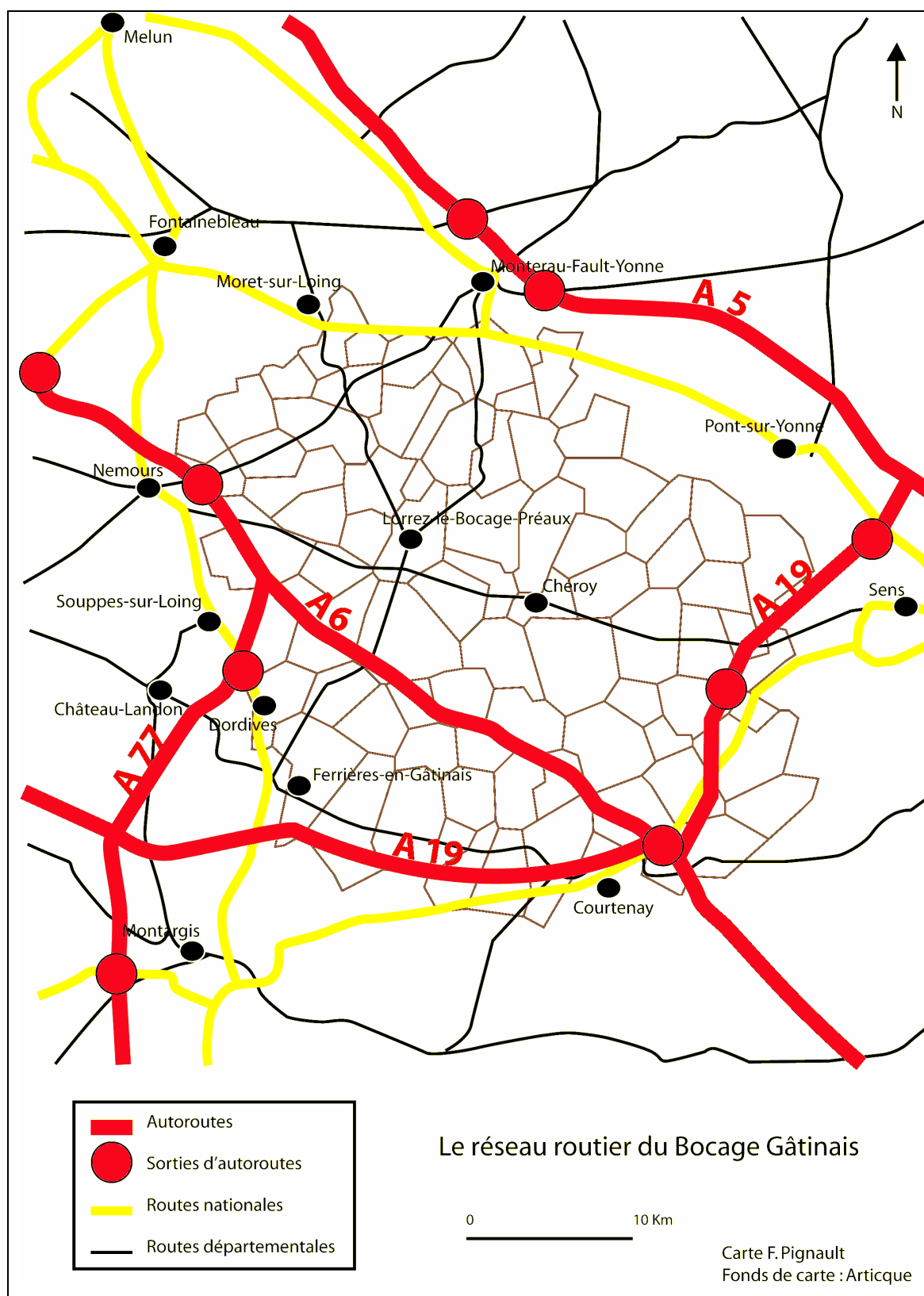


Fig. 7 Carte du réseau routier du Bocage Gâtinais

b. Les transports en commun

Il y a peu de transports en commun dans cette zone rurale, comme dans bien d'autres. L'AHVOL rapporte, dans un ouvrage sur le chemin de fer dans le Bocage Gâtinais²¹ et dans un de ses bulletins, sur les transports²², comment le dernier train qui desservait le cœur du territoire du Bocage Gâtinais a disparu en 1959. Ce dernier train ne transportait plus grand monde dans cette période de creux démographique et de diffusion de la voiture individuelle. Des cars prenaient déjà le chemin depuis la Bourgogne vers Paris, en desservant le Bocage Gâtinais. Ainsi, les bus, relayant le réseau de chemin de fer évidemment centré sur Paris, affirmaient la polarisation francilienne de cette région. C'est le cas, par exemple, de la ligne Toucy-Paris, depuis l'Yonne jusqu'à la capitale, qui traverse le Bocage Gâtinais. En fait, les réseaux de bus relèvent d'une logique départementale (où la Seine-et-Marne s'illustre par la densité de son réseau) qui ne prend pas en compte à quel point l'influence francilienne en dépasse les limites ; cela concerne notamment l'accès aux gares en direction de Paris.

Les chemins de fer qui desservent actuellement tout le pourtour du Bocage Gâtinais sont aujourd'hui les principaux transports en commun vecteurs de l'influence francilienne. Les Transiliens desservent en effet plusieurs villes qui bordent le Bocage Gâtinais, à l'Ouest et au Nord, tandis que des Corails desservent la partie orientale du Bocage Gâtinais, avec notamment la gare de Sens.

²¹ AHVOL, 1992, *Petit Train en Gâtinais*, Voulx : AHVOL Éditeur, 77 p.

²² AHVOL, *Voyager en Bocage Gâtinais*, Bulletin n°72, 2005.

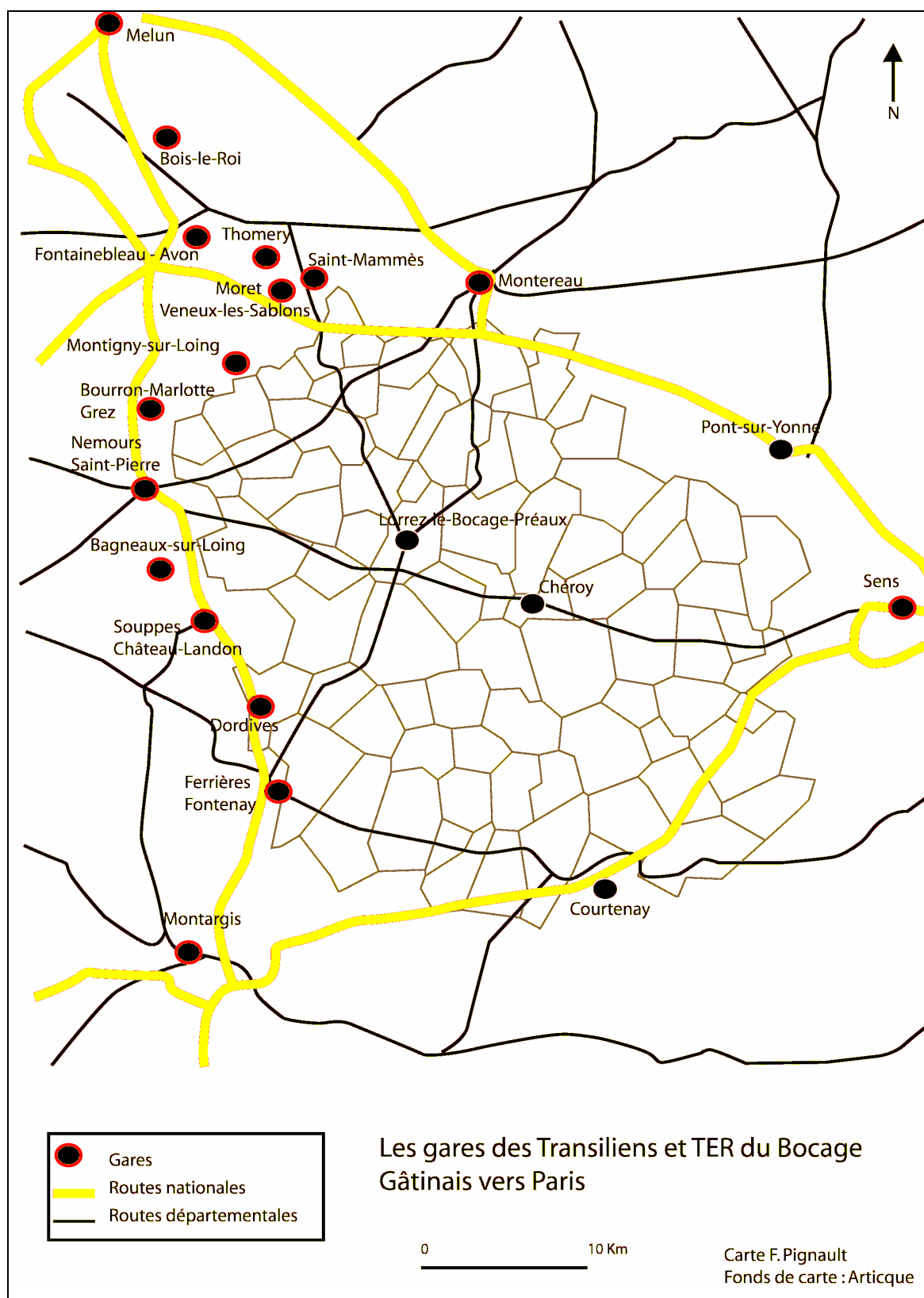


Fig. 8 Carte des Transiliens et TER du Bocage Gâtinais vers Paris

c. L'évolution de la population et l'influence des transports

En mettant en rapport l'évolution de la population du Bocage Gâtinais depuis 1975, et les différents moyens de communication qui relient ce territoire à la capitale, comme dans la carte suivante, on peut mesurer les interactions qui existent entre les deux. On constate ainsi que les sorties autoroutières semblent polariser davantage le peuplement depuis 1975 que les gares SNCF, attestant d'un lien entre l'automobile et la paraurbanisation. Les données ont été discriminées selon la méthode des égales étendues.

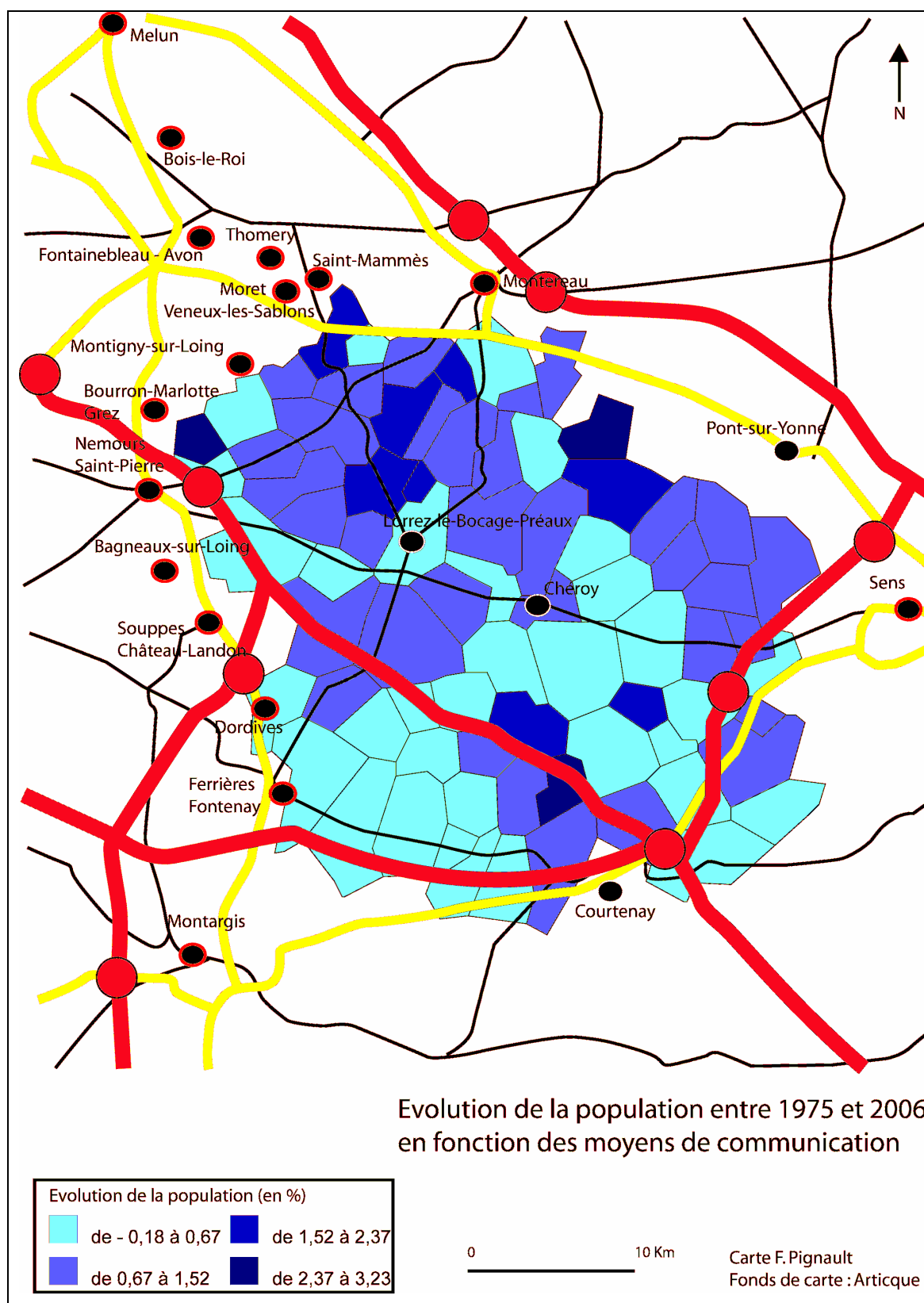


Fig. 9 Carte de l'évolution de la population en fonction des moyens de communication de 1975 à 2006

Malgré sa polarisation par la Région francilienne, cet espace paraurbain garde tout de même un caractère rural.

C. Un espace agricole mais une économie diversifiée

1. Une agriculture en mutation où prédomine l'agriculture intensive

L'agriculture de cette région est commune au reste du Bassin parisien : une agriculture intensive de grandes cultures. Cependant, les résultats de cette agriculture sont en-deçà des résultats des grands plateaux voisins comme la Brie ou la Beauce. Dans une étude²³ sur les caractéristiques agronomiques du Bocage Gâtinais, des étudiants d'Agro-Paris-Tech ont mis en évidence ce moindre potentiel productif des terres de ce territoire. Les autres données sont tirées du Recensement Général de l'Agriculture (RGA). Le territoire lui-même reste très agricole, puisque 63% des terres sont vouées à l'agriculture. L'élevage a quasiment disparu du territoire, mis à part les élevages de volailles, dont le nombre d'exploitations a aussi diminué (de près de 600 exploitations en 1988 à 200 exploitations en 2000), mais dont la production s'est intensifiée (la moyenne du nombre de volailles par exploitation est passée d'un peu plus de 200 à près de 900, entre 1988 et 2000).

a. Concentration des exploitations agricoles

Les exploitations du Bocage Gâtinais se sont fortement concentrées entre deux dates du RGA : entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations a en effet diminué de 34%, ce qui révèle une forte concentration. La taille moyenne d'une exploitation dans le Bocage Gâtinais est ainsi de 97 hectares, quand la moyenne française est de 42 hectares.

²³ INA P-G, 2006, *PNR Bocage Gâtinais. Projet d'ingénieur* – DAA AGER – Option AMAS : travail d'élèves ingénieurs à l'INA P-G, sous la tutelle de l'IAURIF, 96 p.

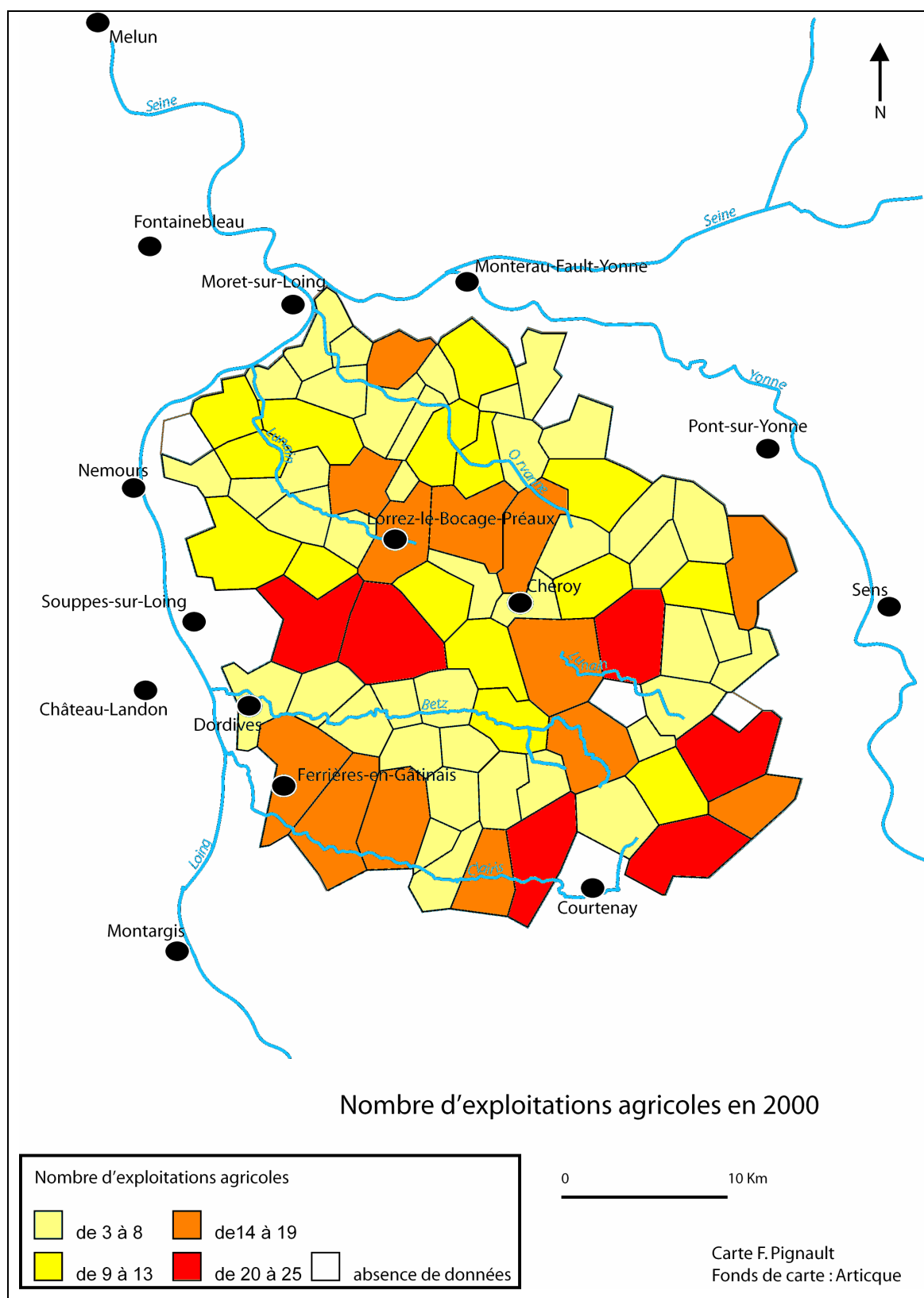


Fig. 10 Carte du nombre d'exploitations agricoles par commune en 2000

b. Une population agricole largement minoritaire

À force de départs à la retraite qui ne furent pas compensés par de nouvelles installations, et en raison de la concentration des exploitations et de l'augmentation de la productivité, la part des actifs agricoles dans la population active ne représente plus, en 2000, que 7% de cette population, pourtant rurale, du Bocage Gâtinais. De fait, la population agricole est ainsi devenue largement minoritaire parmi la population active du Bocage Gâtinais. Mais les paysages, et donc une grande partie du territoire, sont restés sous le contrôle des agriculteurs.

c. La diversification de l'agriculture traditionnelle

Si l'agriculture traditionnelle est toujours majoritairement tournée vers la céréaliculture, la part de chaque culture dans cette production évolue. Si la surface emblavée tend à se maintenir à peu près au même niveau depuis 1979, la culture de l'orge/escourgeon est en recul, et le maïs en fort recul. Cette évolution se fait notamment au profit de cultures comme les protéagineux et oléagineux, où le colza tient une grande part. Cependant, ces constats étant tirés du recensement général agricole de 2000, ils seraient sujets à de nombreuses corrections à cause des évolutions qui ont eu lieu depuis. En tout cas, on a affaire, dans une large majorité, à une agriculture intensive et céréalière, tournée vers le marché international, et détachée de son terroir, quant au type de production ou de marché.

2. Une seule grande entreprise et un tourisme diffus

Le Bocage Gâtinais – et c'est notamment la cause de la phase d'émigration rurale qu'elle a connue – n'a pas de fort tissu industriel. Une industrie agro-alimentaire domine l'ensemble de ce secteur, tandis que quelques petites entreprises innovantes se sont installées, mettant notamment à profit le télétravail.

a. La prédominance de Senoble

L'usine Senoble de Jouy est le site historique de la marque Senoble. À l'origine simple fromagerie de Brie de Melun, l'entreprise s'est agrandie et a diversifié ses activités comme ses approvisionnements. L'usine de Jouy reste très importante dans l'entreprise Senoble, en employant 1500 salariés sur les 2300 que compte le groupe. Alors que l'élevage bovin n'existe quasiment plus dans le secteur, l'usine s'approvisionne aujourd'hui sur le marché international du lait, et écoule sa production, notamment avec la marque Weight Watchers, sur le marché de même dimension. Si l'entreprise a une grande importance quant à la population active locale, elle ne porte que peu l'identité de son territoire, même si les petites routes sont marquées par le passage dense des camions Senoble. En effet, alors que c'était la production de lait dans la Brie qui avait décidé de son implantation, l'usine Senoble trouve aujourd'hui la justification de son implantation dans le carrefour autoroutier sur lequel elle se trouve. Dans une de ses publications sur le Sénonais²⁴, l'INSEE fait apparaître combien l'entreprise Senoble de Jouy domine tout cet espace rural du Bocage Gâtinais, en représentant la seule entreprise de plus de 150 salariés de la zone.

b. Quelques industries innovantes

Quelques industries innovantes ont en effet choisi de s'installer dans le Bocage Gâtinais, en profitant des possibilités offertes par Internet dans leur activité. Il s'agit d'exemples souvent cités par l'AHVOL lors de ses réunions d'information sur le projet de Parc naturel régional, pour montrer combien une zone rurale peut se détacher des contingences de l'enclavement grâce aux techniques de l'information et de la communication. En fait, on ne peut pas dire que cette région est enclavée, même si elle est à l'écart, cernée comme elle l'est des différents modes de transport qui existent. Par ailleurs, les exemples cités ne sont souvent que les seuls exemples à citer, même s'ils sont révélateurs de ce que pourrait être une telle activité que l'on favoriserait. C'est le cas, par exemple, de l'association "Construire en chanvre", qui promeut, comme son nom l'indique, le chanvre comme matériau de construction, à l'aide d'un site Internet, auquel renvoie notamment le Ministère de l'agriculture et de la pêche. Une autre

²⁴HILAL M., 2006, op. cit.

entreprise gère le trafic maritime depuis une ferme restaurée, à Villecerf, grâce, également, au télétravail. Une autre, enfin, s'intéresse au développement du miscanthus.

Là encore, il pourrait y avoir un potentiel de développement local, notamment pour l'association qui promeut la construction en chanvre, ou l'entreprise qui travaille sur le miscanthus, pour peu qu'il y ait l'entraînement de toute une filière ou d'un réseau de production en lien avec cette activité. Mais ce n'est pas encore le cas. Et les actifs concernés par ces initiatives sont très peu nombreux. En fait, les actifs de ce territoire doivent, pour la plupart, aller travailler hors de cette zone rurale.

3. Une population d'abord résidentielle

Cette faiblesse de l'activité locale, à laquelle les partisans du Parc pensent remédier par leur projet, est compensée par le maillage des petites villes tout autour de ce territoire du Bocage Gâtinais, mais aussi par l'importance et l'attrait de l'agglomération parisienne, au-delà.

a. L'importance du maillage des petites villes

Dans sa publication sur l'attractivité du Sénonais²⁵, l'INSEE note que l'importance du secteur industriel dans l'arrondissement de Sens dément l'idée d'une zone seulement résidentielle. Seulement, la localisation de ces entreprises se fait surtout dans les vallées fluviales, lieu privilégié des voies de communication, et autour des agglomérations. Ainsi²⁶ : "Les établissements en provenance de l'extérieur de l'arrondissement [principalement de la Région francilienne] s'installent dans les communes de l'axe fluvial ou le long des principales voies de circulations. En revanche, les transferts internes à l'arrondissement résultent d'un desserrement de l'activité autour de Sens qui profite surtout aux communes alentour." Ce mouvement observé pour Sens concerne plus ou moins les autres petites villes autour du Bocage Gâtinais : Montargis, Montereau, Fontainebleau, Nemours, Courtenay... ; autant de villes dont le Parc voudrait faire ses villes-portes, pour y localiser les activités industrielles de leurs

²⁵HILAL M., 2006, op. cit..

²⁶ Ibid, p. 7

résidents, tout en sauvegardant le caractère rural de leur espace, et en en faisant la porte d'entrée vers ce Parc, grâce aux moyens de transport auxquels ces villes ont un large accès.

b. L'ombre portée de Paris

Ce maillage des petites villes est d'autant plus important que lorsque l'on parle de l'attraction francilienne, elle concerne en grande partie les départements limitrophes de ces franges franciliennes. Ainsi, en ce qui concerne les franges franciliennes de la Région Centre, 35% des résidents qui migrent pour leur travail en Île-de-France le font dans une logique de proximité pour se rendre dans le département voisin. Mais ces petites villes ne font finalement que relayer l'attraction parisienne sur les territoires qui l'entourent. Ce sont les villes qui sont directement reliées à Paris par le train et par l'autoroute qui concentrent principalement les activités. Elles sont ainsi le lieu où une partie de la population vient travailler, tandis qu'une autre y vient pour se rendre ensuite dans l'agglomération parisienne. Ces petites villes sont ainsi les vecteurs de l'influence parisienne dans ce territoire, comme elles permettent la résidence dans les zones rurales alentour. C'est la masse critique atteinte par Paris qui a permis de projeter son dynamisme au-delà des limites administratives qu'elle est censée centraliser, et de permettre ainsi à ces zones rurales, mais sous influence francilienne, d'avoir une activité que ne lui offre pas son territoire directement proche.

D. Nouveau rapport global/local, centre/périphérie

1. Les nouveaux territoires

Ces différents dépassements des limites administratives traditionnelles créent une nouvelle donne qu'il s'agit de gérer à travers de nouveaux territoires, sans pour autant ajouter un niveau de complexité administrative. C'est donc à travers des territoires de projet que les élus locaux cherchent à aménager leur territoire, à travers des structures souples qui cherchent à coordonner et inciter les acteurs à travailler ensemble.

a. Les Parcs naturels régionaux

Institués par un décret de 1975, les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile (parce que menacé soit par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une surfréquentation touristique), qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain. Ses missions sont, outre la protection du patrimoine qui fonde donc son existence, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information, et enfin l'expérimentation. Ils sont gérés par un syndicat mixte regroupant les Régions, les Départements, les communes du Parc, qui peut également comprendre les EPCI (Établissements public de coopération intercommunale) et les villes portes. Ils sont financés principalement par les Régions, les Départements, l'État les communes et les EPCI parties prenantes du syndicat mixte.

Territoires de développement durable, les Parcs naturels régionaux se distinguent des Parcs nationaux, avec lesquels ils sont souvent confondus et où la présence de l'État se manifeste par une forte coercition dans la zone centrale, par la mise en accord de la protection du patrimoine avec le développement. Surtout, la conception du patrimoine y est davantage tournée vers une conception large et diffuse du

patrimoine que vers la justification du parc par l'existence de "monuments" naturels et autres sites exceptionnels, comme c'est le cas dans les Parcs nationaux. Recherchant moins l'exception, ils sont plus facilement multipliables ; même si, dans la notion de Parc, se maintient l'idée de distinction, qu'il n'y a pas dans une structure qui lui est proche : le syndicat de Pays.

b. Les Pays

Dès 1975 émergent les Contrats de Pays, dans un contexte d'émergence du développement local et des procédures contractualisées, comme on l'a vu pour les Parcs naturels régionaux. Leurs objectifs sont la lutte contre le dépeuplement rural, la recherche de solutions adaptées aux caractéristiques spécifiques de chaque petite région rurale et le renforcement des solidarités avec la prise en charge du développement par un ensemble d'acteurs locaux. Emmanuelle Bonerandi note ainsi, dans un article de *Géoconfluences*²⁷, que "cette évolution consacre, d'une part, l'élargissement des acteurs institutionnels en matière d'aménagement et de développement du territoire et, d'autre part, la procédure contractuelle qui ira dorénavant en se généralisant."

Le 4 février 1995, la Loi (dite "Pasqua") d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) réintroduit le concept de pays et, par une structure souple, favorise l'organisation locale et les démarches ascendantes. Leur mise en place connaît cependant des difficultés dues aux contextes régionaux et à la faiblesse des moyens financiers mis en œuvre.

Le concept de pays et la démarche sont alors renforcés le 25 juin 1999 par la Loi (dite "Voinet") d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT). La notion de développement durable est ainsi inscrite dans la loi, et complète la notion de développement territorial. Dans le cas du territoire du Bocage Gâtinais, un seul syndicat de Pays existe : il s'agit du Pays Gâtinais, qui regroupe tout l'arrondissement de Montargis, à l'exception notable de la communauté d'agglomération de Montargis. Étant tous les deux des territoires de projet avec l'objectif de développement durable, certains s'opposent à l'idée d'un Parc qui viendrait chevaucher la mission du Pays déjà existant. Il est vrai qu'il y a là un partenaire de plus avec lequel se coordonner. Certains élus pensent aussi réenvisager leur engagement au sein du Pays

²⁷ Cf. BONERANDI E., "Les pays ont dix ans... retour sur expérience", *Géoconfluences*, 18 juillet 2005

Gâtinais, s'ils venaient à adhérer au Parc. D'autres, enfin, considérant que les missions, les partenaires et, surtout, les financements n'étant pas les mêmes, estiment que ces deux formes de territoires se complètent avantageusement. Dans d'autres Parcs naturels régionaux, la démarche acquise de la coopération intercommunale de projet a entraîné, justement, la création de syndicats de pays, en plus du Parc existant. Par ailleurs, le Comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Édouard Balladur, a envisagé leur suppression. L'efficacité dépend en fait, dans une large mesure, de la façon dont les acteurs utilisent les instruments à leur disposition.

c. L'attention portée à l'acteur

Dans la LOADT, était inscrite l'association de l'acteur au projet commun de développement²⁸. Cependant, cette notion d'acteur, pour plus de souplesse, n'était pas très approfondie. Dans la LOADDT, la participation est encadrée par la création d'un conseil de développement, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Organisé librement, le conseil de développement est associé à l'élaboration de la charte et peut être consulté sur toutes les questions relatives à l'aménagement et au développement du pays.

Parallèlement à cette institutionnalisation du rôle de l'acteur, les Parcs naturels régionaux leur donnent également une place importante. *L'Argumentaire*²⁹ du Parc, réalisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux, stipule ainsi que "pour mettre en œuvre sa charte, le Parc naturel régional s'appuie sur les compétences des collectivités, stimule et met en relation les *acteurs* [c'est nous qui soulignons] pour porter des projets de protection et de développement durable pour son territoire"³⁰. Dans une logique de coordination et d'incitation, la démarche est, de fait, plus attentive à l'acteur, d'autant plus, dans le cas des Parcs naturels régionaux, que la protection du petit patrimoine qui fonde son existence, doit souvent être opérée en collaboration avec ceux qui en sont souvent les propriétaires privés. Par ailleurs, même si l'initiative de la création d'un Parc

²⁸ Art. 23 : "Les collectivités territoriales et leurs groupements définissent, dans le cadre du pays, en concertation avec les acteurs concernés, un projet commun de développement."

²⁹ PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE, 2008, *Argumentaire, 50 questions sur les Parcs naturels régionaux*, Paris, 66 p.

³⁰ Ibid, p. 8

revient aux Régions, l'initiative du projet revient, de fait, aux acteurs locaux pour lesquels, souvent, la création vient sanctionner le travail de terrain déjà effectué. Dans ce contexte, le dynamisme qu'a connu dernièrement le projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais tient en grande partie au renouvellement récent du personnel politique local.

2. Une nouvelle donne politique

Les élus locaux étant parmi les principaux acteurs chargés d'animer les projets de territoire et, en l'occurrence, de permettre la réalisation du projet de Parc naturel régional, le dynamisme même de ce projet dépend de leur investissement. Or, cet investissement est également fonction du mandat qu'ils estiment avoir reçu de la population.

a. Nouveaux maires et ARBG

En 2008 ont eu lieu, concomitamment, les élections municipales et cantonales. Le projet de Parc naturel régional avait été lancé en 2000 par l'AHVOL, mais les candidats ne s'étaient pas emparés du sujet et ne s'étaient pas prononcés pour l'élection de 2001. N'ayant pas mandat pour s'engager dans cette voie, le temps fut consacré à l'approfondissement du projet et à l'information, sans prendre une grande ampleur au sein des élus locaux, jusqu'en 2008. Entre temps, en 2006, avait cependant été créée l'Association pour la Réflexion sur la création d'un parc régional du Bocage Gâtinais (ARBG) autour des municipalités d'Égreville, Flagy, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Thoury-Férottes, Villecerf, Villebéon, Voulx, Chéroy, Courtoin, Montacher-Villegardin, Saint-Agnan et Saint-Valérien. L'élection de 2008 a libéré les volontés. Les élus se sont sentis mandatés pour décider sur le sujet du Parc. Les membres de l'AHVOL et de l'ARBG ont pu intervenir d'autant plus légitimement auprès des conseils municipaux, et ceux-ci ont adhéré plus nombreux à l'ARBG. Lors de l'assemblée générale du 25 mai 2009, 42 communes y étaient ainsi représentées, en tant qu'adhérentes. Cela ne les engage pas pour la suite, mais manifeste un intérêt de leur part pour cette option. Si les élus municipaux ont adhéré plus facilement à l'idée de se pencher sur la faisabilité du Parc, c'est aussi parce que leur composition a changé.

b. Un poids réduit des agriculteurs

Selon les différents acteurs présents sur le territoire, les positions des différentes communes ont évolué à la faveur d'un renouvellement des conseils municipaux qui a vu le poids des agriculteurs reculer. Si tous les agriculteurs ne sont pas opposés au projet de Parc naturel régional, la méfiance était tout de même de mise chez certains ; et ce sont leurs inquiétudes qui se faisaient le plus entendre lors des réunions d'information. C'est, en fait, une méfiance envers ce qu'ils perçoivent souvent comme l'avatar d'une idéologie écologiste, qui les accuse des pollutions que le système agro-industriel, dans son ensemble, engendre.

La disponibilité et la présence des agriculteurs sur le territoire leur permettaient de bénéficier d'un poids politique sans commune mesure avec leur poids dans la population active. Mais les citadins venus passer leur retraite en zone rurale, souvent dans leur ancienne résidence secondaire, ont pu faire valoir les mêmes atouts de présence, avec davantage de disponibilité, et parfois une maîtrise du système législatif et administratif qui pouvait faire défaut aux agriculteurs. Surtout, ces retraités sont venus représenter les intérêts de tous ceux qui voyaient dans l'espace rural d'abord un espace résidentiel et de loisirs, avant d'être un espace productif. Aujourd'hui, les agriculteurs ne sont pas condamnés au silence, mais leur discours n'est plus le discours dominant : les uns et les autres sont obligés de s'entendre.

c. Conseillers généraux d'ici et d'ailleurs

Cette intégration à un système territorial plus vaste, où se déploie une vision citadine de l'usage de l'espace, est symbolisée par le profil des trois principaux conseillers généraux concernés par le projet de Parc naturel régional.

Le plus ancien élu de ces trois conseillers généraux, est Christian Frot, du canton de Lorrez-le-Bocage-Préaux, en Seine-et-Marne. Maire d'Égreville, il est l'élu du canton le plus touché par l'influence francilienne, puisque son territoire en relève administrativement. Il a passé une partie de sa vie active à Paris, où il dirigeait un grand hôtel, tout en restant lié à son territoire, et notamment à son village d'Égreville (qui n'est statistiquement une ville que depuis le dernier recensement de 2005). Ainsi, après avoir travaillé dans le secteur agro-alimentaire, il a fait carrière dans le tourisme, et apparaît

donc sensible aux questions d'image de marque d'un territoire, notamment à destination des Parisiens.

Dans le Loiret, le principal canton concerné par le projet de Parc naturel régional est celui de Ferrières. Son conseiller général, Frédéric Néraud, élu depuis 2008, maire de la petite ville de Dordives, est directeur de la Fondation du Patrimoine, dont les bureaux sont à Paris. Par son métier, il est lui-même très sensible aux questions de valorisation du patrimoine et, évidemment, du petit patrimoine, et apporte une grande connaissance de ce domaine au projet de Parc, comme, par ailleurs, au fonctionnement des associations de protection actives sur le territoire en général.

Le troisième canton fortement concerné par le projet de Parc est celui de Chéroy. Son conseiller général, Jean-Baptiste Lemoyne, exerce son premier mandat d'élus, depuis 2008. Dans l'entretien que nous avons eu, il reconnaissait que lorsqu'il s'était agi de trouver des racines, il était retourné dans le canton de ses grands-parents. Mais c'est également à Paris qu'il exerce ses fonctions, en tant que Secrétaire général délégué du groupe Union pour un Mouvement Populaire à l'Assemblée nationale.

On voit que pour ces trois acteurs clés du projet de territoire dans le Bocage Gâtinais, la place de Paris est primordiale, et fonde d'ailleurs en grande partie leur légitimité locale. Cet aspect se retrouve également dans la construction de l'AHVOL.

3. L'AHVOL, une association paraurbaine

L'AHVOL est l'association qui est à l'origine de l'idée de Parc naturel régional du Gâtinais. La dimension interdépartementale du territoire qu'ils ont défini a été accentuée par leur travail avec l'ARBRE (Association des Riverains du Betz et de la Sainte-Rose pour la protection de leur environnement), basée dans le Loiret. Ensemble, ils ont par exemple édité la dernière version de *Promenade en Gâtinais*³¹. Le travail de l'association pourrait tout à fait préfigurer ce rôle d'un Parc naturel régional, en tant qu'incitateur et coordinateur de projets, autour de l'environnement et du patrimoine.

³¹ AHVOL, ARBRE, 1998, *Promenade en Gâtinais. Vallées de l'Orvanne, du Lunain et du Betz*, Sens, 312p.

a. La décentralisation, les PDIPR et les nouveaux acteurs

À l'origine de l'association, il y a la défense du cadre de vie. Il était en effet question d'installer un terrain militaire dans les environs du Bocage Gâtinais. Comme nombre d'associations de défense du cadre de vie, qui se constituent souvent autour d'un événement ponctuel, l'existence de l'AHVOL aurait pu n'être que de quelques années. Cependant, les Lois (dites "Defferre") de décentralisation lui ont donné l'occasion de "s'installer dans le paysage". Grâce, en effet, aux compétences transmises aux départements en matière de chemins de randonnée, les acteurs associatifs de l'AHVOL ont pu devenir des interlocuteurs crédibles et durables de l'aménagement. L'article 56 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 énonce ainsi que "le département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée" (PDIPR). Mais si les départements avaient obligation de créer un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, aucune date n'avait été fixée pour l'établissement de ces plans. De plus, étant soumis à la délibération de la commune pour l'inscription de ses chemins, le PDIPR dépendait finalement beaucoup de la façon dont les acteurs sur le terrain s'emparaient de cet instrument. C'est cette occasion que l'AHVOL a saisie.

De ce fait, marquant le territoire de son activité, par l'établissement de chemins de randonnée, par la restauration d'éléments du patrimoine, comme certaines passerelles, l'AHVOL a pu aller à la rencontre des différents acteurs du territoire, aux intérêts parfois étrangers. En effet, les PDIPR prévoient notamment la possibilité d'établir des chemins privés en chemins de randonnée. Tout en se réappropriant une pratique du territoire par la marche, les membres de l'AHVOL ont pu faire le lien entre les différentes composantes de cette société paraurbaine. Pierre-Jean Renoux, agriculteur traditionnel à Saint-Valérien (89), membre de l'AHVOL, a un chemin de randonnée qui passe par sa ferme. Il déclare ainsi, à propos des randonneurs de l'AHVOL : "ce sont beaucoup de retraités de la Région parisienne, à qui il faut expliquer pourquoi on fait ça en agriculture, apporter un esprit contradictoire. Je suis sensible à l'environnement, j'explique nos progrès." On voit ainsi que les chemins de randonnée peuvent être l'occasion de la rencontre de visions différentes d'un même

espace rural. L'AHVOL, dans la composition de ses membres, représente cette même rencontre, où prédomine l'influence francilienne.

b. Le tropisme francilien

L'AHVOL a revendiqué, lors de son assemblée générale du 28 mars 2009, 230 familles d'adhérents. La composition de ses adhérents montre sa diversité, avec des agriculteurs comme des anciens citadins venus passer leur retraite dans le Gâtinais, mais aussi son influence, avec la présence de nombreux élus locaux, maires et conseillers généraux, avec qui l'association travaille et parfois ferraille, pour le maintien, la protection et la valorisation des chemins de randonnée. Surtout, la composition de ses adhérents, alors que son territoire a vocation à recouvrir tout le Bocage Gâtinais, est marquée par la prédominance francilienne. La faible représentation du Loiret tient aussi, en partie, au fait que c'est son partenaire, l'ARBRE, qui est davantage présente sur ce territoire.

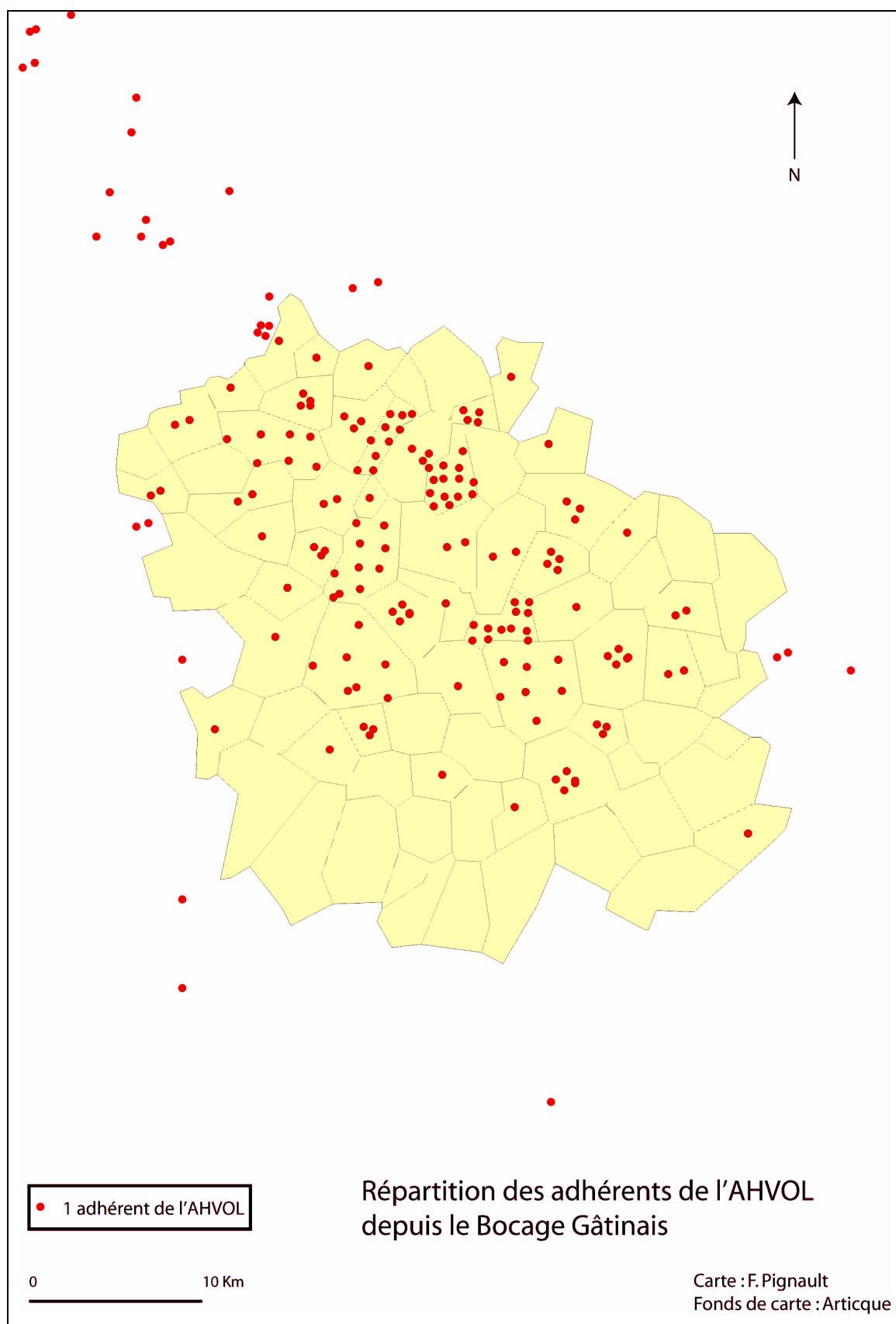


Fig. 11 Carte de la répartition des adhérents de l'AHVOL depuis le Bocage Gâtinais

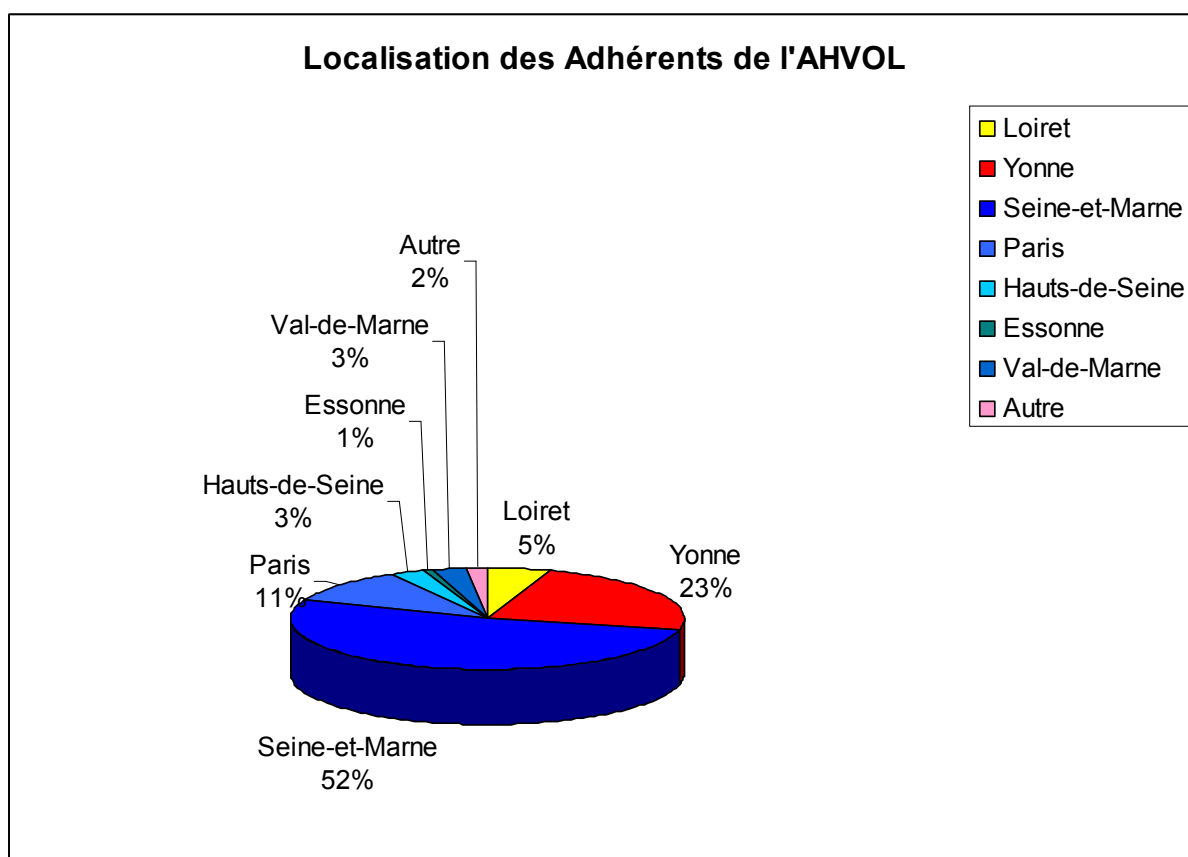


Fig. 12 Graphique de localisation des adhérents de l'AHVOL par département

On le voit, la composition des membres de l'AHVOL révèle le tropisme francilien à l'œuvre sur tout le territoire du Bocage Gâtinais, puisque 70% de ses adhérents résident en Île-de-France. Le projet de Parc naturel régional est aussi l'expression de l'influence de ces acteurs, qui veulent davantage participer à l'aménagement de leur territoire, et faire entendre leur voix.

c. Un président-technicien

L'AHVOL n'est pas réductible à la personnalité de son président. Bien des talents et des compétences s'y expriment et s'y coordonnent. Mais celui-ci est en quelque sorte emblématique du processus à l'œuvre dans la transformation territoriale du Bocage Gâtinais. Jean-Claude Pinguet-Rousseau est originaire du Bocage Gâtinais. Après des études d'ingénieur agronome, il a travaillé dans différents organismes, et notamment pour l'Union européenne. Ses compétences en la matière, aussi bien au niveau agronomique qu'au niveau administratif, lui ont permis de saisir les enjeux du développement d'un espace rural, au service de la défense du cadre de vie du lieu de sa

retraite. Maire de Montacher-Villegardin jusqu'en 2008, il a allié ces deux missions au sein de l'ARBG, dont il était vice-président.

On voit ainsi combien des acteurs qui ont été éloignés de ce territoire durant toute leur vie active peuvent influencer, une fois revenus et disponibles, l'évolution de leur lieu de vie, grâce à des compétences et une expérience acquises à l'extérieur.

II. La construction du territoire : un potentiel d'autonomie

Nous avons vu que le territoire du Bocage Gâtinais, dans les évolutions économiques et sociales qui le touchent, dépend fortement de la proximité parisienne. En effet, si dans la période d'émigration des populations rurales vers les zones urbaines, le Bocage Gâtinais a connu le même type de phénomène que bien d'autres campagnes françaises, la croissance démographique que ce territoire connaît depuis les années 1970 tient en grande partie à l'attraction francilienne, et influence les formes de sociabilité. Malgré cette polarisation francilienne, cet espace garde tout de même, par son relatif éloignement, une marge d'autonomie, qu'il affirme notamment à travers le patrimoine bâti, naturel et culturel : tous éléments qu'un parc naturel a pour but de protéger et de valoriser.

A. Le petit patrimoine rural : patrimoine bâti et monumental

Selon la Fédération des Parcs naturels régionaux, ces territoires de projet couvrent actuellement 12% du territoire français. Il peut sembler difficile de trouver autant de paysages et de sites exceptionnels, sans vider le terme exceptionnel de son sens. En fait, au contraire des Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux sont d'abord un outil de protection et de valorisation du "petit patrimoine". Françoise Choay, dans *L'allégorie du patrimoine* (CHOAY F., 1996)³², note ce passage du monument – à la logique duquel répond le Parc national – au patrimoine, parlant même d'inflation patrimoniale, à partir des années 1960, et à la logique duquel correspond davantage le Parc naturel régional. La protection du patrimoine bâti rural a en effet demandé une remise en question de la politique traditionnelle de protection, adaptée à des monuments, exceptionnels par essence, et non à la profusion du patrimoine rural. C'est la démarche qui a présidé à la création des écomusées, sous l'impulsion de Georges-Henri Rivière. L'écomusée veut conserver le patrimoine bâti dans son contexte et son environnement. La Fondation du patrimoine est née d'un constat du même type, à savoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Dans cette démarche, les Parcs naturels régionaux sont un outil important. D'ailleurs, les écomusées se sont souvent intégrés aux Parcs naturels régionaux qui ont pu être créés

³² CHOAY F., 1996, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 260 p.

sur leur territoire, comme l'écomusée de Marquèze, dans le Parc naturel régional des landes de Gascogne. Le Bocage Gâtinais correspond à cette quasi absence d'un patrimoine bâti exceptionnel et à l'omniprésence d'un petit patrimoine, petit à petit mis en valeur par différentes associations, dont l'AHVOL.

1. Peu de grands monuments

a. Les châteaux

Les châteaux sont peu nombreux dans le Bocage Gâtinais. Il s'agit la plupart du temps de vestiges, parfois prestigieux. Ainsi du château Saint-Ange, à Villecerf (77) : c'est François I^{er} qui avait fait bâtir ce château, à proximité de Fontainebleau, pour sa favorite d'alors, Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes et dame d'Égreville. Saisi à la Révolution, il n'en reste que les communs. Ces quelques châteaux, comme de nombreux autres en France, ont été souvent démontés et vendus par des entrepreneurs après la Révolution. Souvent privés, et par ailleurs remaniés au XIX^{ème} siècle, ils n'ont pas les spécificités et attraits suffisants pour valoriser significativement le territoire.

Fig. 13 Château de Nanteau-sur-Lunain



Cliché de Pignault F., avril 2009

Le château de Nanteau-sur-Lunain est, à ce titre, exemplaire. Château néo-classique, il a été dynamité au début du XX^{ème} siècle par son propriétaire, l'industriel Lesieur, pour y reconstruire une grande demeure dans un style anglo-normand.

De même, au Bignon-Mirabeau, lieu de naissance du comte de Mirabeau, le député puis président de l'Assemblée nationale sous la Révolution : il vendit le château qui l'avait vu naître en 1789. Après être passé dans diverses familles, il fut totalement reconstruit en 1883. L'ouvrage de l'AHVOL et de l'ARBRE, *Promenade en Gâtinais* (AHVOL, ARBRE, 1998)³³ note ainsi que le château "offre la poésie de son cadre et de ses souvenirs à ses visiteurs". Ces châteaux ne sont finalement que des éléments parmi d'autres dans l'attrait des paysages. Ils se distinguent par l'histoire qu'ils évoquent, où sont convoqués rois, reines et maîtresses grâce, notamment, à la proximité de Fontainebleau et de Paris, et plus globalement, à l'appartenance du Bocage Gâtinais au domaine royal, bien plus que par leur architecture dont, bien souvent, il ne reste que des souvenirs.

b. Les églises

Les églises sont, évidemment, beaucoup plus nombreuses que les châteaux. Elles sont emblématiques de ce petit patrimoine qui, sans être exceptionnel, est pourtant riche dans sa profusion, sa diversité mais aussi sa dispersion. Nombre d'églises du Bocage Gâtinais ont quelques éléments intéressants, parfois classés, mais il n'y a pas de mise en valeur cohérente et elles sont souvent fermées. Quelques fois, les clefs sont confiées à une voisine, ou même à l'office du tourisme, comme à Égreville, à qui l'on peut s'adresser pour visiter l'église. Ici, la valorisation et l'organisation de l'ouverture de ce patrimoine bâti, parfois seul monument d'une commune, est encore à imaginer.

Une des églises du Bocage Gâtinais, qui bénéficie déjà d'une attention particulière grâce à la richesse de ses peintures murales et de son mobilier liturgique, pourrait servir de modèle dans la valorisation de ces églises, et nous semble symbolique des initiatives propres à ce milieu paraurbain, où les compétences sont nécessaires pour organiser cette mise en valeur. Il s'agit de l'église de Chevry-sous-le-Bignon, dans le Loiret. Une part importante (plus de 43%) des logements de ce village de 224 habitants,

³³ AHVOL, ARBRE, op. cit., p. 222

dispersé en plusieurs hameaux, est composée de résidences secondaires. Ces résidents ont souvent restauré et agrémenté les vieilles maisons du bourg, donnant à ce village, riverain du Betz, un aspect déjà patrimonialisé.

Fig. 14 Détail d'une scène de chasse, église de Chevry-sous-le-Bignon



Cliché de Pignault F., mars 2009

L'église est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1950. Parce qu'il y a de l'humidité dans l'église, les portes restent régulièrement ouvertes pour l'aération, tout en contrôlant l'accès grâce à des grilles. Cela permet au promeneur occasionnel et pressé de bénéficier d'un aperçu de l'église à travers les grilles. Autrement, les clefs sont accessibles dans une maison voisine. Les peintures murales qui ornent l'intérieur de l'église datent des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. Elles ont, en partie, été récemment restaurées. Le jubé, classé lui aussi aux monuments historiques, a également été restauré, par des élèves de l'école professionnelle de Chalette-sur-Loing. Cela, notamment, grâce au dynamisme d'une association : l'association des amis de l'église de Chevry-sous-le-Bignon, qui a pour objet de promouvoir la vie culturelle et en particulier musicale, dans le cadre de l'église de Chevry-sous-le-Bignon, d'encourager les jeunes musiciens et de participer à l'entretien de l'église. Chaque année, elle organise deux concerts de musique classique dans l'église ("en adéquation avec le lieu", selon la brochure de l'association) en juin et en septembre : les *Musicales de Chevry*. Si

cette association s'est constituée sous la forme d'une association culturelle, c'est sur les conseils du maire de Dordives qui, depuis, est devenu conseiller général du canton de Ferrières-en-Gâtinais, également dans le Bocage Gâtinais. Ce maire, Frédéric Néraud, nous l'avons vu, vit entre Paris et Dordives, en tant que directeur de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine a justement pour but de protéger et mettre en valeur le petit patrimoine. Cette fondation fonctionne notamment à partir du réseau de bénévoles départementaux. Il se trouve justement que parmi les responsables de l'association de défense de l'environnement partenaire de l'AHVOL, l'ARBRE, dont le territoire d'action comprend Chevry-sous-le-Bignon, se trouve une des bénévoles de la Fondation du Patrimoine dans le Loiret, madame Roberte Tomassone.

Pour que des personnes disposant d'une telle expertise, comme Frédéric Néraud, puissent dispenser leurs conseils au hasard des rencontres, à d'autres personnes, manifestant leur volonté d'initiative et ayant, par ailleurs, les capacités de construire et suivre un projet, comme Louis-Paul Tromelin, le responsable de l'association des Amis de l'église de Chevry-sous-le-Bignon qui a eu l'idée d'organiser des concerts dans l'église, il faut tout l'effet de proximité d'une agglomération parisienne qui polarise les catégories sociales les mieux formées, tout en leur permettant de vivre à l'écart, et notamment dans un espace paraurbain.

Si les églises sont, la plupart du temps, fermées, c'est notamment par crainte des vols. Leur faible fréquentation est également un obstacle aux efforts nécessaires pour prévenir les risques de vol. Si les demandes de visite étaient plus nombreuses, ou si la valorisation de ce patrimoine entraînait dans la logique globale d'une politique touristique, on pourrait penser que les dispositions seraient prises pour organiser l'ouverture de ces petits monuments présents dans chaque village. Un Parc naturel régional aurait ce rôle de coordination des acteurs et d'impulsion d'une politique touristique cohérente qui fait encore défaut à ce territoire, où les logiques départementales priment encore.

c. Musées

Quelques musées jalonnent le territoire, mais la plupart des établissements des alentours se situent dans ce qui pourrait constituer les "villes portes". Deux musées marquent principalement le Bocage Gâtinais lui-même. Il s'agit, d'une part, du jardin

musée Dufet-Bourdelle, à Égreville ; d'autre part du musée du Verre et de ses Métiers, à Dordives.

Dans le jardin musée Dufet-Bourdelle sont présentées des œuvres du sculpteur Antoine Bourdelle, artiste du début du XX^{ème} siècle, qui fut, notamment, le patricien de l'atelier de Rodin pendant quinze ans. Le jardin a été conçu par son gendre, Michel Dufet, dans une ancienne ferme, comme l'écrin des œuvres de son beau-père. L'objectif de Michel Dufet était en effet de créer dans ce jardin un contrepoint en plein air du musée Bourdelle de Paris, dont il fut, par ailleurs, l'un des soutiens. La fille du sculpteur en fit, par la suite, don au conseil général. Le maire d'Égreville, Christian Frot, lui-même conseiller général, a ainsi pu porter attention à la mise en valeur de ce musée, au sein du Conseil général de Seine-et-Marne. On voit, dans cet exemple, la complémentarité qui peut s'opérer entre la capitale régionale et un village de son espace paraurbain.

Quant au musée du Verre et de ses Métiers de Dordives, il a été créé en 2006, à la suite de deux donations en verrerie d'art et en verrerie industrielle, en rapport avec la tradition de la présence des métiers du verre dans la vallée du Loing, et notamment à Bagneaux-sur-Loing, commune voisine de Dordives. Dans sa communication, le musée rappelle en premier lieu qu'il se situe "à moins d'une heure de Paris" (communiqué de presse de mars 2006, il s'agit en fait d'un peu plus d'une heure, élément corrigé sur le site Internet –par ailleurs agencé très professionnellement- en une heure), affichant ainsi son objectif d'attirer les touristes franciliens, en tant qu'élément d'attrait du Pays Gâtinais et de la vallée du Loing. Musée municipal, il a bénéficié de subventions du département du Loiret et de la Région Centre, mais aussi d'une souscription publique réalisée sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Les autres musées de cet espace se situent dans les villes aux portes du Bocage Gâtinais, toutes fortement polarisées par l'agglomération francilienne : Sens, Montereau-Fault-Yonne, Moret-sur-Loing, ou encore Nemours.

2. Les maisons rurales : une maison gâtinaise ?

a. La maison traditionnelle

Le Bocage Gâtinais appartient, du point de vue de l'architecture traditionnelle, à une région plus vaste, définie par son sol et son ancien système agraire. En effet, l'habitat rural traditionnel participe de tout un système agraire, en tant qu'outil de ce système, et une de ses manifestations paysagères. L'influence du milieu, à travers les matériaux disponibles et les possibilités d'exploitation que la nature du sol permet, et à travers la situation, qui influence la diffusion des méthodes agricoles, définit un habitat spécifique. Comme le note Jean-René Trochet dans son ouvrage sur les maisons paysannes en France³⁴, l'architecture paysanne dépend des techniques agricoles utilisées. À cet égard, la grange cristallise les différences que l'on peut observer selon les régions françaises, et notamment selon leurs méthodes de battage. De ce point de vue, le Bocage Gâtinais relève de toute une région d'openfield propre au nord et au nord-est de la France, où les régions centrales et septentrionales du Bassin parisien ont connu un assolement triennal plus ancien, et dont les pays de gâtines formaient souvent la limite. Le Bocage Gâtinais est une région où la place de la céréaliculture fut longtemps seconde par rapport aux régions plus productives alentours, comme la Champagne ou la Beauce. Les paysans de ce territoire avaient cependant adopté le modèle de la grange, lui-même inspiré des granges monastiques, construites à partir du même plan que les basiliques. La grange était le lieu dans lequel on emmagasinait les gerbes de céréales, et parfois le foin et les véhicules propres à le transporter, et où l'on battait le grain plusieurs semaines ou plusieurs mois après les moissons, au contraire des régions méditerranéennes, par exemple, où le battage s'effectuait à l'extérieur, et où l'on stockait le grain nu. Dans le Gâtinais, le type le plus courant de la maison paysanne traditionnelle est ainsi celui de la maison sur cour à grange isolée ou individualisée par rapport au logis et à l'étable.

Par ailleurs, une des caractéristiques de ces maisons traditionnelles était aussi le briquetage d'éléments architecturaux, comme les linteaux de porte ou de fenêtre.

³⁴ TROCHET J.-R., 2006, Les maisons paysannes en France et leur environnement, XV^e-XX^e siècles, Paris, Créaphis, 605p. ; TROCHET J.-R. (dir.), 2008, Maisons paysannes en Europe occidentale, XV^e^{me}-XXI^e^{me} siècles, Paris, PUPS, 371 p.

L'association des Maisons paysannes de France, dans une brochure sur la restauration des maisons de pays anciennes en Île-de-France³⁵, indique ainsi qu'en général, les maisons du Gâtinais oriental sont "longues, basses et constituées par la juxtaposition de cellules toutes à peu près semblables permettant des extensions suivant les besoins de la famille" ; et que, par ailleurs, la brique, aux nombreuses nuances, du rose saumoné au rouge sombre, se retrouve aussi "dans les piliers et arcs, même de grande portée, des portes de granges, piédroits et corniches d'entablement". Les maisons du Gâtinais oriental se distinguent également par "des chaînes d'angles en pierre calcaire grès massif, qui peuvent renforcer la maçonnerie de mauvaise qualité en tout venant (silex, grès, etc.)".

b. Les nouvelles entrées des villages

Cependant, le Bocage Gâtinais n'est pas resté hors de l'histoire depuis que ce style, qui préside, certes, à l'architecture de la majorité des maisons, a été dépassé par d'autres techniques de construction, d'autres destinations, d'autres canons esthétiques aussi. Le changement le plus profond dans le style des maisons, n'est cependant intervenu que relativement récemment, à partir des années 1960-1970, et la reprise de la croissance démographique. Celle-ci s'est accompagnée d'une hausse des constructions, avec toujours un primat de la maison individuelle. La volonté des acteurs de l'époque de contrecarrer "l'exode rural" a motivé, parfois, la création de projets de lotissements. Or, cette volonté de capter une part de la croissance démographique dans les villages, en changeant ainsi leur physionomie, a toujours cours. Cette extension de l'habitat entraîne toute une série de changements dans la gestion des infrastructures (voirie, réseaux d'adduction d'eau et de tout-à-l'égout, services...) auxquelles les communes ne sont pas toujours préparées, et pour lesquels elles n'ont pas forcément les compétences.

³⁵ MAISONS PAYSANNES DE FRANCE, brochure non datée, Comment restaurer et adapter une maison de pays ancienne, en Île-de-France, p. 6

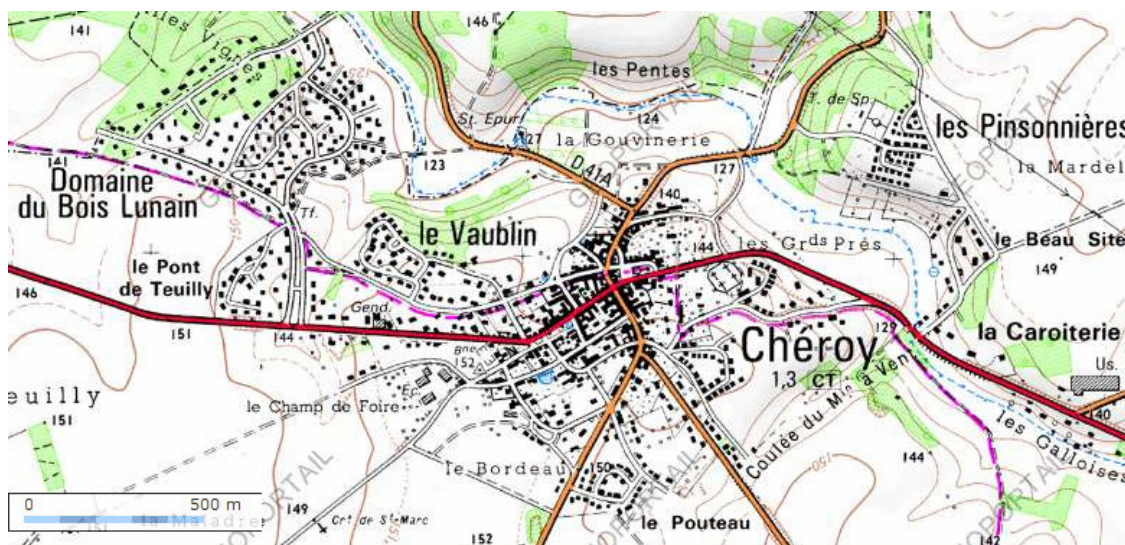
Fig. 15 Terrains à bâtir à l'entrée de Bransles (77)



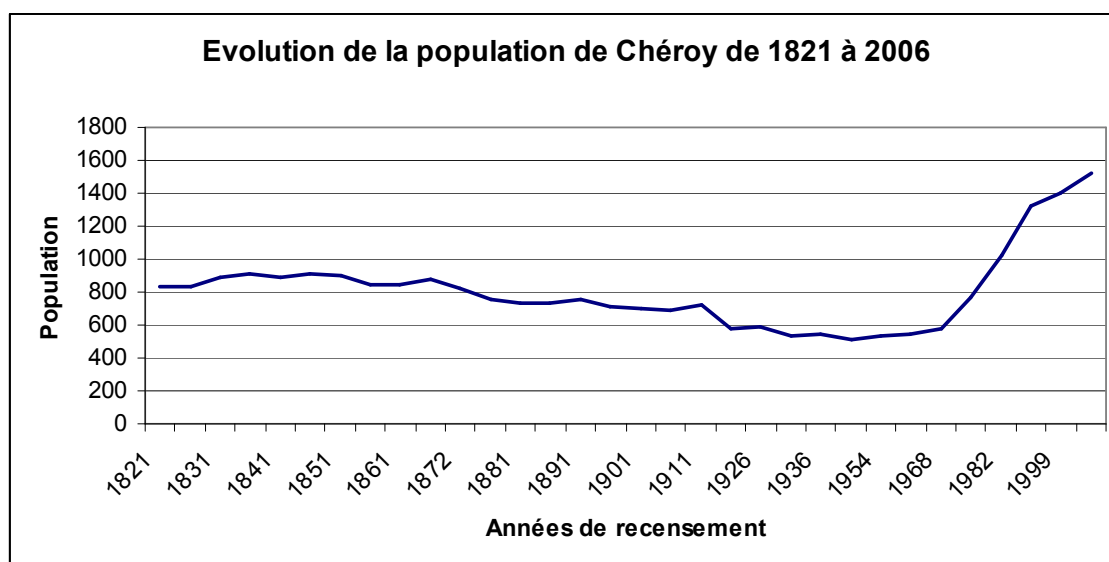
Cliché de Pignault F., mars 2009

Par ailleurs, ces aménagements, par leur importance, dépassent parfois le cadre de la commune. C'est justement à propos d'un tel aménagement, entre Chéroy et Vaux-sur-Lunain, que le conseiller général de Chéroy, Jean-Baptiste Lemoyne, dit avoir effectué son "chemin de Damas" (entretien). Les deux communes sont en effet de part et d'autre de la limite départementale de l'Yonne et de la Seine-et-Marne. Or, l'aménagement du Domaine du Bois Lunain, sur la commune de Chéroy, empiétait sur le territoire de Vaux-sur-Lunain. Selon le conseiller général, les limites départementales étaient si fortement ancrées dans les esprits, qu'aucune discussion n'avait été effectuée et un conflit entre les deux communes était né. C'est ce qui l'a convaincu que les limites départementales devaient être dépassées.

Fig. 16 L'étalement de la commune de Chéroy



La commune de Chéroy. Source : IGN 2007 (Geoportail).



Source : INSEE Bourgogne

On voit ici comment Chéroy, chef lieu de canton dans l'Yonne, a vu ses paysages changer, avec les constructions récentes du Domaine du Bois Lunain, des Pinsonnières, ou encore du Vaublin, par rapport au cœur de village au tissu beaucoup plus resserré, accompagnant ainsi sa croissance démographique, très importante depuis les années 1970.

c. Un style néo gâtinais ?

Cette prolifération de maisons individuelles de style pavillonnaire, ou en tous cas, communes à un style général qui homogénéise les architectures des différentes régions, entraîne la réaction de certains acteurs qui veulent défendre le paysage et le patrimoine bâti, et qui voient dans ces constructions une atteinte dommageable au caractère régional. Est ainsi parfois évoquée l'idée d'une définition de critères architecturaux propres au Gâtinais oriental que le futur Parc pourrait promouvoir par l'incitation. Nous avons évoqué quelles étaient les caractéristiques de la maison paysanne traditionnelle de ce territoire. La définition d'un modèle-type approcherait ce style, en insistant notamment sur les éléments architecturaux en briques, qui semblent les plus facilement transposables et généralisables. En parlant de style "néo Gâtinais", nous voulons évoquer le style néo régionaliste, qui a eu cours notamment en Bretagne, sans prétendre que le Bocage Gâtinais pourrait être traversé par la même force et la même possibilité de construction d'un système régionaliste cohérent, mais pour mettre en évidence le caractère également contemporain, décalé et toujours simplificateur d'une reconstruction sur des modèles du passé. Avec une architecture plus riche, et peut-être plus esthétique, que les simples maisons individuelles qui participent pleinement de notre système socio-économique actuel, ces nouvelles maisons n'en dépareilleraient pas moins avec l'architecture traditionnelle et chercheraient vainement à l'imiter.

Il est par ailleurs intéressant que ce soit dans les mêmes milieux que se situe la contradiction à propos de l'architecture à promouvoir dans le Bocage Gâtinais. En effet, l'AHVOL, parmi les membres de laquelle a pu s'exprimer l'opinion que nous venons de rapporter, cherche également à promouvoir, par ambition écologique, un style de maison qui serait plus respectueux de l'environnement. En effet, sur le territoire du Bocage Gâtinais, à Saint-Valérien, est basée une association de promotion de l'utilisation du chanvre dans la construction. C'est une association dont l'existence est souvent vantée, dans les réunions d'information sur le projet de Parc naturel régional, pour montrer le potentiel économique du caractère rural de la région. Cette association, Construire en Chanvre, qui promeut un matériau écologique, est en effet régulièrement citée par l'AHVOL pour montrer ce que pourrait être un projet de territoire orienté vers le développement durable et local : Internet et le télétravail permettent de se détacher des contraintes classiques des zones rurales en matière d'enclavement, pour ce travail de

promotion ; le développement de cette filière pourrait permettre aux agriculteurs des environs d'avoir là une façon de diversifier leur activité, avec une culture peu gourmande en eau, et qui ne nécessite pas de traitements chimiques. Ce dernier point motive en grande partie les membres de l'AHVOL, qui voudraient pouvoir se rapprocher des agriculteurs de la région. Ils ont en effet conscience³⁶ d'être éloignés du point de vue de cette profession, malgré de nombreux échanges. Or, les agriculteurs, par leur présence et leur maîtrise du foncier, sont des acteurs essentiels du territoire, et dans le cadre du projet de Parc naturel régional, ils ont souvent exprimé les plus grandes réticences. Toujours est-il que la construction en chanvre, à part dans le cas de restaurations du bâti ancien, entre souvent dans des projets où la démarche écologique préside aux choix architecturaux, en assumant davantage son caractère contemporain (plus grandes surfaces vitrées, plus grande utilisation du bois que dans les constructions communes, etc.). Tout en exprimant une préoccupation écologique, ces maisons sont des marques plus respectueuses du petit patrimoine bâti qu'elles ne cherchent pas vainement à imiter.

3. Les croix de chemin : réappropriation d'un marquage territorial

Les croix de chemin et d'entrées de villages sont des éléments importants du petit patrimoine : elles sont omniprésentes sur le territoire, expriment la diversité de l'artisanat traditionnel selon les époques et les lieux et, surtout, sont la manifestation d'une culture, d'une façon de vivre l'espace aujourd'hui disparue, mais qui tend à être réappropriée.

a. Les croix de chemin comme marquage religieux

Les croix qui jalonnent les vieux chemins et certaines entrées de village sont héritières d'une organisation du territoire et de la société fondée autour de la paroisse. À une époque où le temps et l'espace étaient rythmés par la religion chrétienne, ces croix

³⁶ Réunion du bureau de l'AHVOL du 6 avril 2009, et bulletin de l'AHVOL n°88 d'avril 2009 (p.6) : "Notre association voudrait rétablir sinon établir un pont avec les agriculteurs."

étaient des repères du sacré dans la vie quotidienne. Tout en marquant les limites du village, elles étaient une marque de la protection d'un lieu par le Dieu des chrétiens ou par l'un ou l'autre de ses saints. Nombre de fontaines ou de mégalithes qui avaient été intégrés dans les cultes païens, ont été appropriés par la religion chrétienne par l'érection d'une croix à ces emplacements.

Fig. 17 Croix de Sainte Anne, au lieu-dit Les Tilleuls, à Flagy (77)



Cliché de Pignault F., mars 2009

Elles exprimaient aussi une façon d'habiter l'espace, de la parcourir, avec la prédominance de la marche à pied. En effet, ces croix sont parfois disposées sur des chemins vicinaux qui n'ont pas toujours été repris par le réseau routier automobile. Ou bien l'aménagement du réseau routier a eu raison de croix qui pouvaient border les routes à agrandir. Par ailleurs, elles nécessitent, pour ressentir l'impression du passage d'une limite, et pour marquer un arrêt de prière ou juste un signe de croix, l'appréhension progressive du territoire que, seule, permet la marche à pied. D'ailleurs, ces croix, parfois consacrées à un saint local, étaient aussi le lieu de pèlerinages, eux aussi l'occasion de marquer l'appropriation d'un lieu par la communauté villageoise.

Le délaissement de la portée significative de la croix de chemin dans la pratique religieuse est concomitant, certes, d'une désaffection générale de la pratique religieuse, mais surtout d'un vacillement du modèle intégrateur de la paroisse dans la pratique religieuse : on est passé d'une paroisse fondée sur l'intégration et l'appartenance territoriale, à une paroisse fondée sur la communauté des croyants. Les regroupements de paroisse ont également vidé de leur sens ces marqueurs de l'autonomie d'un système villageois que sont les croix et les potentielles sources de dynamisme d'une communauté de croyants ne sont plus circonscrites par ces croix de chemin.

b. L'entretien, la restauration et la valorisation du petit patrimoine

C'est donc tout un système social passé qu'expriment ces éléments, nombreux, divers et diffus, du petit patrimoine, que sont les croix. Au même titre que les églises ou les lavoirs, elles font partie de ce patrimoine commun à presque toutes les communes du Bocage Gâtinais et typiques du petit patrimoine rural. L'AHVOL a effectué un important travail de recensement et parfois de restauration de ce petit patrimoine. L'association a même édité un cédérom, en avril 1997, intitulé *Petits monuments en Gâtinais*³⁷, reprenant ce recensement des lavoirs, puits et sources, croix de chemin, moulins, maisons typiques et autres mégalithes ou inscriptions anciennes... Ces petits monuments, qui jalonnent les chemins de randonnée que parcourent régulièrement les membres de l'association, bénéficient ainsi d'une attention particulière, et d'une défense de leur état auprès des communes qui, le plus souvent, en ont la charge. Les chemins eux-mêmes font l'objet d'une forte attention, notamment à l'égard des véhicules motorisés qui sont susceptibles de les dégrader, et avec eux certains ouvrages comme des ponts ou des passerelles, rendant difficile leur parcours à pied. Ainsi d'une passerelle entre Saint-Valérien et La Belliole, dont l'AHVOL voudrait davantage restreindre l'accès, notamment aux quads. Mais pour sauvegarder la facilité de la circulation des engins agricoles, il a été décidé de ne pas procéder à une restriction de l'accès à cette passerelle, au grand dam des randonneurs. L'AHVOL joue souvent le rôle de coordinateur des volontés et des financeurs, ou même apporte elle-même le

³⁷ AHVOL, 1997, *Petits monuments en Gâtinais. Promenade sur écran*, [cd-rom], Voulx, AHVOL Éditeur

financement de ses projets, grâce à sa capacité de rassemblement de différentes composantes de la population, et notamment de nombreux élus locaux, préfigurant ainsi un peu ce que devrait être l'administration d'un Parc naturel régional dans le Bocage Gâtinais.

c. Sacré, légitimation et appropriation du territoire: la bénédiction de la croix des Masures.

La protection et la restauration des croix de chemin fait l'objet d'un plus large consensus que la restriction de l'accès de certains chemins. La croix des Masures se situe à proximité du chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP) du Lunain et était en mauvais état : descellée, elle était désaxée, et par ailleurs recouverte par la végétation. Sa restauration, à l'initiative de l'AHVOL et du CAL (Centre d'Animations et de Loisirs) de Voulx (77), a été l'occasion d'une recherche approfondie sur les causes qui ont présidé à son érection, et de l'esquisse d'une typologie des croix du Bocage Gâtinais, dans le bulletin de l'AHVOL³⁸. La bénédiction de la croix des Masures, à La Belliole, le 9 novembre 2008, a été l'occasion d'une réunion des différents acteurs du petit patrimoine de la région. Le président de l'AHVOL, Jean-Claude Pinguet-Rousseau, le maire de La Belliole, Isabelle Fruton, le conseiller général du canton de Chéroy, Jean-Baptiste Lemoyne, ainsi que le curé de Saint-Valérien, commune voisine, Eugène Plater-Syberg, étaient ainsi présents. Malgré la présence du curé de Saint-Valérien, la foi n'était pas la première motivation de cette action. On pourrait le déduire du terme d'"inauguration", employé pour décrire la bénédiction, dans le bulletin n°87 de l'AHVOL ; ou encore, lors de la reprise des événements de l'année 2008, à l'Assemblée générale de l'AHVOL, de l'évocation de la présence du curé comme le supplément agréable mais non essentiel, de cet événement ("on a même eu le curé de Saint-Valérien"). En fait, c'est bien la motivation patrimoniale, la curiosité pour la petite histoire du quotidien, l'attrait paysager aussi, qui sont principalement à l'origine de cette restauration. Confirmant cette approche, le conseiller général a lié cet événement au projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais, qu'il défend ardemment et, ce jour-là, non sans emphase : "Je souhaite que les murs entre l'Yonne, le Loiret et la Seine-et-Marne tombent, afin que soit reconnu dans son intégralité le Bocage Gâtinais" ; thème

³⁸ AHVOL, automne 2008, n°86, p. 2-5

qu'il reprenait lors de la réunion des exécutifs, qu'il a organisée le 14 mars 2009 à Chevry-sous-le-Bignon, en parlant des "murs de Berlin" qu'il était temps de faire tomber. Lors d'un entretien, il assumait tout à fait cette métaphore, en expliquant que les limites administratives étaient, sinon fortes au niveau institutionnel, en tous cas fortes dans les esprits, alors que nombre d'enjeux d'aménagement étaient communs, au-delà même du patrimoine, en ce qui concerne la géographie médicale par exemple.

Fig. 18 Inauguration de la croix des Masures, à La Belliole (89)



La femme qui tient la burette est le maire de La Belliole, Isabelle Fruton, et à la gauche de l'abbé Plater-Syberg se tient le conseiller général de Chéroy, Jean-Baptiste Lemoyne.

Source : bulletin de l'AHVOL n°87, p. 7

On voit ainsi que derrière l'inauguration d'une croix restaurée par une association de protection de l'environnement, par ailleurs organisatrice de chemins de randonnée, il y a tout une réappropriation du territoire à travers une patrimonialisation d'éléments du paysage du Bocage Gâtinais, et le reflet, par là, de tout un projet de territoire.

B. L'histoire et le patrimoine culturel

1. Un territoire mythique : le Gâtinais

En déclarant que le Gâtinais est un territoire mythique, nous ne remettons pas en cause son existence passée ou présente. Mais nous voulons montrer que cette existence se fait par le mythe, au sens où Barthes l'entendait³⁹ : "le mythe est une parole"⁴⁰, déclarait-il ainsi ; "on entendra (...) ici, désormais, par *langage, discours, parole, etc.*, toute unité ou toute synthèse significative, qu'elle soit verbale ou visuelle"⁴¹. Reprenant les instruments de la sémiologie tels que Saussure les avait forgés pour la linguistique, Barthes définit le mythe comme un système sémiologique second, dans lequel "ce qui est signe (c'est-à-dire total associatif d'un concept et d'une image) dans le premier système, devient simple signifiant dans le second."⁴² Le mythe est donc une sorte de "*méta-langage*, parce qu'il est une seconde langue, *dans laquelle* on parle de la première."⁴³ Ici, la matière première du mythe est constituée par le territoire historique du Gâtinais, qui n'a pas eu d'existence en tant qu'entité territoriale, depuis le XI^{ème} siècle, et qui est réutilisé dans le cadre de la recherche d'une construction territoriale. On voit ainsi que le mythe, loin de signifier que cette entité territoriale n'a jamais existé, postule une première lecture, une première existence dont le mythe se saisit ; et que loin de signifier que ce territoire n'existe pas, permet, au contraire, son actualisation et sa reconstruction.

a. Le Gâtinais médiéval

Depuis le XI^{ème} siècle, le Gâtinais n'a plus d'unité administrative. Avant le XI^{ème} siècle, le Gâtinais faisait généralement partie de la Bourgogne : dans le partage d'Aix-la-Chapelle, en 831, le Gâtinais faisait partie des comtés bourguignons dans la part de

³⁹ BARTHES R. 1957, *Mythologies*, Paris, Éditions du Seuil, 267p.

⁴⁰ Ibid. p. 181

⁴¹ Ibid. p. 183

⁴² Ibid. p. 187

⁴³ Ibid. p.188

Pépin, fils de Louis Le Pieux. Mais c'est à partir de 1068 que le Gâtinais commence à entrer dans les possessions du roi de France. Philippe I^{er} profite alors du règlement de la succession du comte d'Anjou : Geoffroi Martel (†1060). Sans héritier direct, Geoffroi Martel avait laissé des États aux enfants de sa sœur Ermengarde et du comte du Gâtinais, Geoffroi IV. L'aîné, Geoffroi le Barbu, eut les comtés d'Anjou et de Touraine, avec le Gâtinais, qu'il possédait par son père. Le second, Foulques le Réchin, hérita de la Saintonge et du Saumurois. Convoitant la part de son frère, Foulques le Réchin l'attaqua et put le faire prisonnier en 1068. Pour éviter que le roi ne se joigne à une coalition féodale contre lui, il lui céda une partie du Gâtinais. En 1120, Louis VI continua l'expansion du domaine royal en Gâtinais, en achetant des possessions dans l'Ouest du Gâtinais, à Foulques, vicomte du Gâtinais. De même, Philippe Auguste se fit céder Montargis par Pierre de Courtenay, en 1184, lors du mariage de ce dernier, cousin de Philippe Auguste, avec la comtesse Agnès de Nevers. Gien, enfin, fut abandonné par Hervé de Donzy, en 1199. Celui-ci avait défié Pierre de Courtenay, dont il était le vassal, et l'avait fait prisonnier. C'est ainsi qu'il obtint son mariage avec Mahaut, la fille de Pierre de Courtenay et par là, le comté de Nevers. C'est à cette occasion qu'il céda Gien au roi de France, selon Léon et Albert Mirot⁴⁴.

À partir de ce moment-là, le Gâtinais, s'il était compris dans le domaine royal, fut constamment divisé administrativement, et servit également de douaires et d'apanages à la disposition des rois de France, pour leur épouse, leurs vassaux et autres obligés. Ainsi, en 1248, le comte d'Artois recevait de son frère, Louis IX, à titre viager, Châteauneuf, Boiscommun, Neuville-aux-Bois, Les Granges, et une partie de la prévôté de Lorrez-le-Bocage. Grâce aux pièces comptables qui règlent la répartition de ces douaires et apanages, on peut tirer une description du territoire à l'époque médiévale. Ainsi, Guy Fourquin⁴⁵, peut-il nous livrer une image de l'organisation du Gâtinais en 1332, au moment de la révision de l'assiette du douaire de Jeanne II de Bourgogne, femme de Philippe VI. Pour évaluer les biens de ces domaines, deux commissaires sont

⁴⁴ MIROT L., MIROT A., 1980.

⁴⁵ FOURQUIN G., 1963, *Le domaine royal en Gâtinais d'après la prise de 1332*, Paris, SEVPEN, 393 p.

chargés d'en faire l'inventaire. C'est l'occasion de constater que le domaine est fort mal connu des contemporains eux-mêmes, puisqu'ils doivent procéder à un long inventaire, et que le territoire est par ailleurs divisé de nombreuses façons, entre droits et revenus. Il est cependant possible de tracer une esquisse des prévôtés et châtelainies : le croquis qui précède est inspiré du travail de Guy Fourquin. Le Gâtinais n'a donc pas d'unité administrative, puisqu'il est alors divisé entre les bailliages de Champagne, de Sens et d'Orléans. Les différentes prévôtés du Gâtinais ne furent pas plus groupées ensemble par la suite, lorsqu'elles ont été partagées entre les gouvernements de l'Orléanais et d'Île-de-France, puis entre les généralités d'Orléans et de Paris (en 1542 et 1558), d'où viennent les appellations de Gâtinais français et Gâtinais orléanais, qui brouillent encore les visions du Gâtinais⁴⁶. Il est à noter qu'une institution donne de la permanence à l'existence du Gâtinais : il s'agit de l'Église, notamment avec le puissant évêché de Sens, qui comprenait un archidiaconé du Gâtinais.

b. Le projet avorté de départementalisation

Les différentes circonscriptions administratives dont relevait le Gâtinais, comme le bailliage ou plus tard la généralité, étaient d'inspiration centralisatrice. De ce fait, elles ont été le creuset de l'idée de départementalisation. Ces projets de département, notamment lorsqu'ils se sont concrétisés, en 1790, auraient pu donner au Gâtinais l'occasion d'une institutionnalisation de son territoire. Le territoire du Gâtinais, autour de Montargis et de la vallée du Loing, aurait en effet pu être assez vaste pour constituer un département. Ce projet de départementalisation trouve son origine à la fin de l'Ancien Régime, dans un contexte de réforme institutionnelle de la France. En effet, la question de la fiscalité vient troubler toute la période de la fin de l'Ancien Régime. Pour

⁴⁶ Pour mémoire, les gouvernements étaient des circonscriptions dont le but était principalement la levée des armées, relevant ainsi le rôle qui était dévolu aux duchés. Quant aux généralités, circonscriptions administratives qui traitent des finances et de la fiscalité, elles viennent progressivement relever les missions dévolues auparavant aux bailliages, institutions plutôt judiciaires qui, elles-mêmes, avaient pour but de regrouper les prévôtés, trop impliquées qu'elles étaient dans les intérêts locaux. Toutes ces circonscriptions administratives sont d'inspiration centralisatrice et cherchent à contourner l'organisation féodale de la France, préfigurant ainsi la départementalisation. L'appartenance du Gâtinais aux différentes circonscriptions administratives citées ci-dessus n'excluait pas l'appartenance au domaine royal. Mais nous avons vu que cela était plutôt facteur de dispersion que d'unité et de permanence.

démêler l'imbroglio administratif, contourner les pouvoirs des Parlements locaux, et ainsi lever l'impôt avec plus d'efficacité, la monarchie tente plusieurs réformes. Dès 1778 et 1779, Necker, alors directeur général des finances, poussa à la création d'assemblées provinciales, où les notables auraient été associés à l'administration des provinces. Devant l'opposition des Parlements, le projet échoua, mais fut repris par Loménie de Brienne, en juin 1787. Dans le cadre d'une réforme des divisions administratives, le contrôleur général des finances institua des assemblées provinciales dans les généralités où il n'y avait pas d'États. Pour ménager les intérêts locaux, cependant, ces assemblées provinciales permettaient la reconstitution territoriale des provinces. Au niveau intermédiaire entre les paroisses et les provinces, à l'échelle des élections, se situaient les assemblées secondaires. Là où l'étendue des élections, parmi lesquelles étaient choisis les membres de l'assemblée provinciale, était jugée trop restreinte, elles étaient réunies par deux ou par trois pour former un "département". Dans la généralité d'Orléans, le règlement royal du 18 juillet 1787 groupait ainsi deux à deux les douze élections de la province, pour former six départements. L'assemblée provinciale, à qui incombait le travail de délimitation des assemblées secondaires, fit quelques changements à ce règlement, et réunit l'élection de Gien à celle de Montargis, pour former un département. Mais ces circonscriptions administratives n'eurent qu'une faible durée de vie, puisqu'en 1788, la convocation des États généraux ajourna leur réunion, et ils furent totalement supprimés par l'Assemblée nationale, en décembre 1789. Lors de la création des départements, le département de Gien-Montargis demanda son maintien. Un député du bailliage de Montargis, représentant du Tiers État, Leboys Desguays, rédigea notamment un mémoire pour la création d'un département du Gâtinais, qui aurait compris les districts de Nemours, de Saint-Fargeau, de Châtillon-sur-Loing, de Gien, de Boiscommun et de Montargis. Le but principal de cette requête était de conférer à Montargis le statut de capitale départementale. Cependant, avec la volonté de Blois d'être à la tête d'un département, Orléans chercha à étendre le Loiret plus à l'Est, jusqu'à l'Yonne, et Montargis ne put se ménager de territoire.⁴⁷

Ce projet de département a été réutilisé il y a environ quinze ans, dans le cadre de la promotion d'un projet de participation au Parc naturel régional du Gâtinais français, alors en création, par l'Association Pour l'Avenir du Gâtinais Et de ses Habitants (APAGEH). Le but était de montrer l'unité du Gâtinais à travers l'histoire, et

⁴⁷ Cf. notamment PORÉE C., 1989.

justifier une extension du Parc naturel régional du Gâtinais français plus à l'Est. Cependant, ces deux exemples, pris à deux périodes différentes, montrent que le Gâtinais n'a pas connu d'unité territoriale institutionnelle depuis presque mille ans. Notamment, on ne peut pas considérer l'archidiaconé du Gâtinais comme un territoire intégrateur, autrement que pour les membres du clergé, entre la paroisse, élément territorial de base, et l'évêché, où se constituait véritablement l'unité de l'Église locale. Il est intéressant de constater que la promotion de l'idée d'un département qui se fondait sur l'instance géographique ait été réappropriée plus de deux cents ans plus tard, pour justifier, pareillement, la pertinence d'une instance géographique sous-jacente dans la construction territoriale.

c. Les territoires du projet de PNR

Le territoire potentiel du Parc naturel régional du Bocage Gâtinais a été proposé par l'AHVOL. Le territoire du Bocage Gâtinais tel qu'ils l'ont proposé, a évolué au fil du temps. En 1998, dans leur ouvrage sur le Gâtinais⁴⁸, l'AHVOL et l'ARBRE parlent d'un territoire de 54 communes, à cheval sur trois départements : la Seine-et-Marne, le Loiret et l'Yonne ; et trois régions agricoles : le Pays de Bièvre et Forêt de Fontainebleau, le Gâtinais pauvre et le Bocage Gâtinais, qui est la partie francilienne du Gâtinais pauvre. Ce territoire se base principalement sur les vallées des rivières. Par rapport à l'actuel territoire potentiel du Parc naturel régional du Bocage Gâtinais, qui comprend 77 communes⁴⁹, le territoire tel qu'il est considéré en 1998 est moins étendu dans le Loiret et dans l'Est. L'évolution d'un territoire à l'autre s'est faite parallèlement à l'élaboration du projet de Parc naturel régional. Ce projet a été l'occasion de rechercher une cohérence territoriale fondée sur l'espace géomorphologique : le territoire potentiel s'est étendu à tout le plateau, dont le Bocage Gâtinais constitue le cœur. Le territoire potentiel du Parc naturel régional du Bocage Gâtinais est ainsi ceint par les vallées de l'Yonne à l'Est, de la Seine au Nord, par le Loing à l'Ouest, et par la Clairis au Sud. Seules les limites du Sud-est semblent avoir été fixées pour joindre les vallées de l'Yonne et de la Clairis par un tracé qui sauvegarderait un dessin globalement circulaire au territoire du futur parc et qui nourrirait l'idée d'un territoire "harmonieux".

⁴⁸ AHVOL, ARBRE, 1998, op. cit. p. 133

⁴⁹ Cf. Annexe 2

Mais avec l'avancée du projet de Parc naturel régional, un autre territoire se dessine à côté du potentiel Parc : celui des communes ayant manifesté leur attachement au projet et leur volonté d'y participer, notamment en adhérant à l'Association pour la Réflexion sur la création d'un parc naturel régional du Bocage Gâtinais (ARBG)⁵⁰.

⁵⁰ Cf. Annexe 3

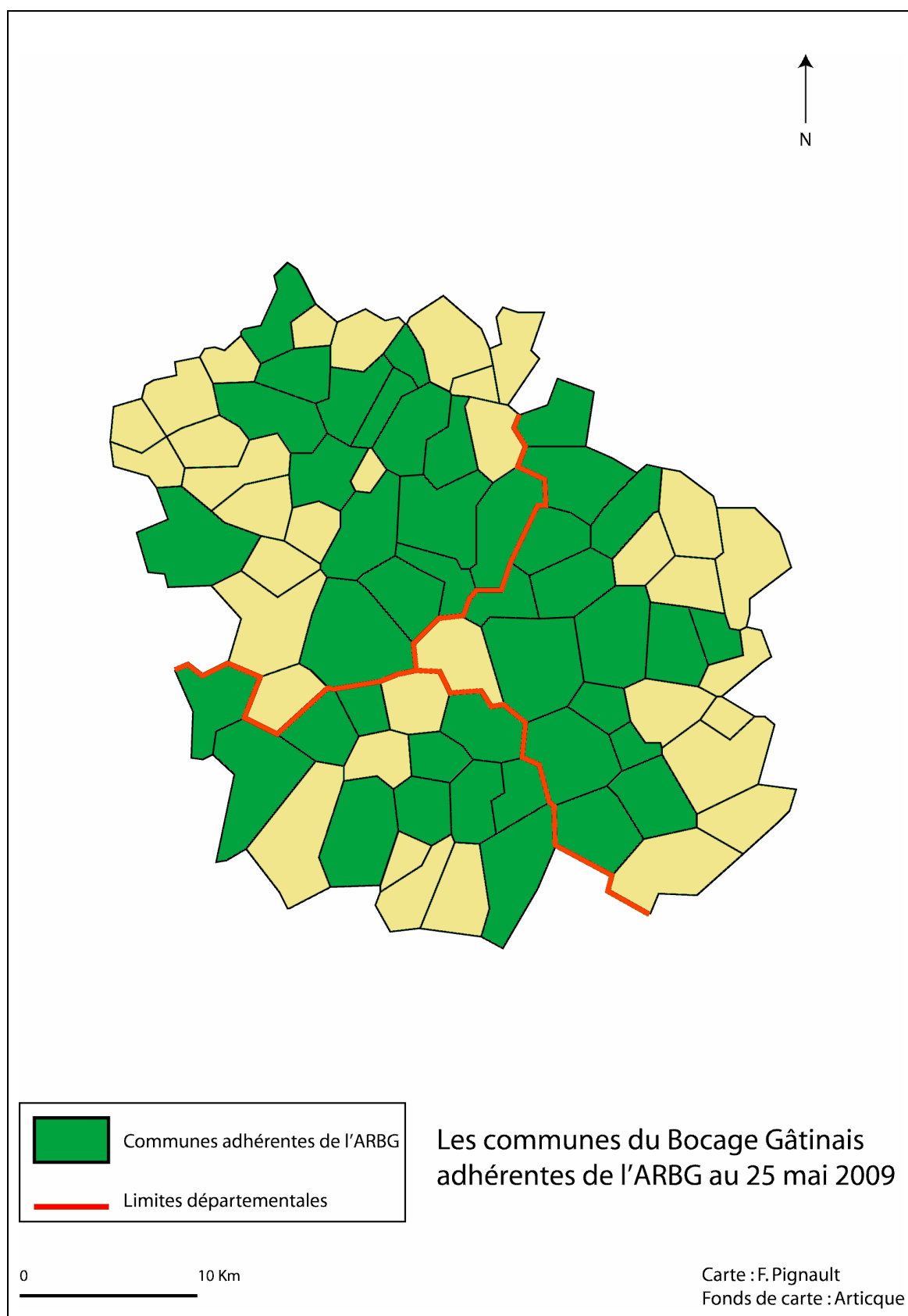


Fig. 20 Carte des communes adhérentes de l'ARBG le 25 mai 2009

2. Un terroir à réinventer

La notion de terroir est souvent convoquée pour promouvoir la spécificité d'un territoire, sans que toutes les acceptions de cette notion soient toujours prises en compte. La confusion la plus courante a lieu entre la notion d'agro-terroir, qui prend en compte les propriétés d'un sol, et le terroir, qui prend en compte toute la dimension géographique du terme, c'est-à-dire également la dimension culturelle qu'il comprend. L'Institut National de l'origine et de la qualité définit ainsi le terroir comme "un espace géographique délimité, dans lequel une communauté humaine construit, au cours de son histoire, un savoir collectif de production, fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains. Les itinéraires sociotechniques ainsi mis en jeu, révèlent une originalité, confèrent une typicité, et aboutissent à une réputation, pour un bien originaire de cet espace géographique." L'histoire est donc essentielle dans la construction de la typicité d'un produit. La typicité d'une production est ainsi solidaire d'un système agro-culturel qui, s'il se modifie, risque de modifier ou même faire disparaître cette production. C'est le but de la protection et de l'appellation d'origine que de maintenir la possibilité de certaines productions qui, sans cela, disparaîtraient, ou ne seraient plus conformes au produit originel qui a fait sa renommée. En ce qui concerne les produits du Gâtinais qui auraient pu prétendre à une spécificité, les évolutions des méthodes agricoles et du système économique dans son ensemble les ont fait disparaître la plupart du temps, ou leur ont fait perdre ce qui faisait leur spécificité. Il ne s'agissait donc plus de protéger ces productions, mais bien souvent de les ressusciter. Dans ce projet, c'est la plupart du temps le Parc naturel régional du Gâtinais français, dont les produits du terroir sont sensiblement identiques à ceux du Bocage Gâtinais, qui a eu les moyens d'agir le plus efficacement. Mais l'ampleur de la tâche est grande, car il s'agit bien souvent de reconstituer tout un système complémentaire de production. La notion de terroir, dans ce cas là, apparaît devoir être forcée, pour faire fi des interruptions que l'histoire a mis dans la transmission de la tradition d'une production.

a. Le miel du Gâtinais

Le Gâtinais, dans son ensemble, est l'une des plus importantes régions productrices de miel en France, avec 7 à 8 % du marché national. Le miel du Gâtinais tire une grande partie du dynamisme de son histoire dans la proximité de Paris. Comme région de grandes cultures, elle a été témoin de l'influence des évolutions globales des modes de production agricole sur l'apiculture. Les adaptations nécessaires engendrées par ces évolutions ont mis en cause la pérennité et la spécificité de la production du miel du Gâtinais.

• *Le miel et le « marché capitale ».*

Le miel du Gâtinais existe apparemment depuis le Moyen-âge. Ainsi, vers la fin du X^{ème} siècle, Pithiviers reçut la recette d'un pain d'épice, pour utiliser son miel, de Saint Grégoire Makar, évêque de Nicopolis, qui était venu s'installer en ermite dans une grotte non loin de la ville. À cette époque, la récolte du miel est encore entre cueillette et élevage. Les modèles de rucher, notamment, contribuent à maintenir l'apiculture à un niveau faiblement productif. Le miel est cependant l'une des seules sources de sucre concentré, et est donc très prisé. Dans ce contexte, le Gâtinais bénéficie d'une situation particulière, car, à partir du XI^{ème} siècle, il appartient au domaine royal, et les rois de France viennent régulièrement dans des villes comme Montargis. Les rois de France se sont ainsi fournis en miel dans le Gâtinais. C'est cette même influence des rois de France qui a fait naître à Montargis la prasline Mazet, et qui a conféré une bonne réputation au miel du Gâtinais : une légende veut que ce soit Praslin, un apprenti de Lassagne, cuisinier du duc César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, Maréchal de France et pair du royaume sous Louis XIII, qui ait fait tomber heureusement des amandes dans du miel du Gâtinais. Son chef cuisinier en a alors tiré parti pour fabriquer la prasline.

Mais c'est surtout au XIX^{ème} siècle que la proximité de la capitale a joué un grand rôle dans la renommée du miel du Gâtinais aujourd'hui. Les moyens de transport de l'époque donnaient un attrait supplémentaire aux campagnes périphériques de Paris qui, à cette époque, connaît un fort développement. En effet, avant l'arrivée du chemin de fer, à l'époque du transport à cheval, vu la proximité de la capitale, il y avait de

nombreux élevages de chevaux, de rendez-vous de chasse et de relais de la poste, dans la région gâtinaise, à environ 100 kilomètres au sud de Paris. Pour nourrir ces animaux, et ceux de la capitale, il y avait de nombreux champs de trèfle, de sainfoin et de luzerne, que les abeilles butinaient pour leur production mellifère. Avec l'arrivée du chemin de fer vers le milieu du XIX^{ème} siècle, c'est le tourisme qui s'est développé. Les apiculteurs de la région se sont alors mis à faire connaître leur produit en lui donnant le nom de "Miel du Gâtinais", ce qui leur permettait de bénéficier d'un intéressant complément de revenu. Grâce à l'importance du marché parisien, les apiculteurs du Gâtinais ont pu conquérir une des premières places dans la consommation de miel en France, qu'ils conservent encore aujourd'hui.

- ***Les avancées techniques et le fort développement de l'apiculture.***

Le marché parisien, par sa demande en miel, a également suscité l'innovation, dont les principaux développements se sont faits au XIX^{ème} siècle, lorsque l'on est passé à une apiculture vraiment rationalisée, avec notamment l'invention du panier à calotte. Les premières applications de cette innovation ont eu lieu dans le Gâtinais. Ce panier à calotte consiste en l'amélioration de la ruche, en y ajoutant un étage. Les abeilles y stockent leurs surplus, et il devient beaucoup plus facile, grâce aussi aux cadres mobiles qui supportent les rayons, de prélever le miel en ne troublant pas le couvain. Il n'est ainsi plus du tout justifié, comme certains le faisaient encore, d'asphyxier les abeilles pour prendre leur miel. Les pertes d'abeilles diminuent donc, et la récolte peut augmenter. Il s'en est suivi également une amélioration de la qualité, car le miel était plus pur : on a alors parlé du miel surfin du Gâtinais.

b. Les types de miel : crus de miel et miels du terroir.

Avec les évolutions techniques et la disparition du cheval comme principal moyen de locomotion et de travail, la production de sainfoin s'est effondrée. Le miel du Gâtinais, qui tirait sa principale spécificité du miel de sainfoin, s'est tourné vers une production commune à bien d'autres régions, comme le miel de colza, d'acacia, ou le

miel toutes fleurs. Le Parc naturel régional du Gâtinais français, à partir de 2001, a essayé de relancer la culture du sainfoin. En partenariat avec le Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques, trois agriculteurs et un apiculteur, le Parc naturel régional du Gâtinais français, en 2001, a mené une expérimentation consistant à réimplanter le sainfoin sur son territoire. L'administration du Parc essaye d'inciter cette culture également à l'aide de la marque du Parc naturel régional du Gâtinais français. Le Parc ne délivre ainsi pas cette marque au miel de colza, mais à celui de châtaigner, d'acacia, de bruyère, de forêt et de sainfoin. Certains apiculteurs aimeraient qu'il y ait une AOC et déjà, la limite de production du Gâtinais est strictement réglementée et fait l'objet d'un découpage sur quatre départements que sont le Loiret, la Seine et Marne, l'Yonne et l'Essonne.

La typicité du miel du Gâtinais, si elle pourrait reposer sur une longue histoire non exempte de mythes fondateurs, a ainsi été remise en cause par les évolutions agroculturelles. La complémentarité entre les cultures ne permet plus, aujourd'hui, de produire du miel de sainfoin de manière pérenne. Selon la directrice du Parc naturel régional du Gâtinais français (entretien), la relance de la culture du sainfoin aurait dû bénéficier d'une étude de marché, pour repenser toute la filière à recréer. En effet, si la plante était utile aux chevaux dont les efforts étaient autrefois fortement sollicités, le sainfoin est une nourriture trop riche pour les chevaux actuels qui ne sont utilisés que pour les loisirs. La consommation de la plante entraîne ainsi, chez eux, des problèmes de digestion. Cela annule donc le débouché qui était espéré dans les élevages de chevaux de loisir. Par ailleurs, à l'autre bout de la filière, les apiculteurs ne semblent pas assez professionnalisés et organisés pour travailler efficacement en lien avec les quelques agriculteurs qui cultivent la plante. En effet, la floraison du sainfoin entre en concurrence avec celle des acacias. S'il est impossible de contrôler le butinage des abeilles, il est cependant possible de retarder la floraison du sainfoin par une coupe précoce. Mais cela nécessite une coordination des agriculteurs et des apiculteurs qui n'existe pas encore. Cette plante, qui été cultivée pour l'élevage, pourrait peut-être habilement profiter de l'élevage d'ovins et de caprins, mais aussi s'intégrer dans un système agricole relocalisé, avec le développement de l'agriculture biologique, grâce, là aussi, à la proximité du grand marché urbain parisien. Un agriculteur céréalier qui cultive le sainfoin, par ailleurs éleveur de chevaux, nous a ainsi indiqué, lors d'un entretien, vouloir échanger son sainfoin avec un éleveur de brebis, contre de l'herbe

pour ses chevaux. Un autre, apiculteur en voie de professionnalisation, nous a fait part de son projet de travailler avec des éleveurs de caprins biologiques autour de cette même culture du sainfoin. Il ya donc ici un terroir potentiel, qui s'appuie encore sur quelques apiculteurs et agriculteurs, qui n'est non pas seulement fragile, mais totalement à reconstruire.

c. Le safran

Le safran est une des cultures emblématiques du Gâtinais⁵¹. Il constituait une production d'appoint importante pour les petits paysans qui ne pouvaient pas compter sur les revenus tirés d'un capital foncier important, mais qui disposaient, par le travail de leur famille, d'une main-d'œuvre qui coûtait davantage aux grands propriétaires, qui devaient la rémunérer. Fleur d'oignon violette, dont on utilise les stigmates séchés en teinture, en médecine et en cuisine, sa haute valeur marchande lui a assuré sa pérennité depuis le XIII^{ème} siècle jusqu'au début du XX^{ème} siècle. La qualité tinctoriale et gustative du safran du Gâtinais était réputée en Europe : c'est pourquoi les prix fixés à Boynes puis à Pithiviers (45) ont, jusqu'au début du XX^{ème}, fait autorité pour tout le marché européen dans lequel il était exporté. C'est d'ailleurs cette source de devises étrangères importante qui avait motivé un édit d'Henri II du 18 mars 1550, qui punissait la falsification du safran. L'importance de Boynes dans la culture du safran tient en grande partie à l'histoire, puisque c'est un seigneur de Boynes, le gentilhomme Pocquaire qui l'aurait rapporté des croisades au XIII^{ème} siècle, ou plus vraisemblablement d'Avignon. C'est donc à Boynes que se situe son foyer de diffusion dans le Gâtinais. La structure du sol, plutôt favorable, du Gâtinais, a, par ailleurs, renforcé ce facteur historique.

⁵¹ Cf. URSAT J., 1997

Fig. 21 L'épluchage du safran



Reproduction d'une carte postale ancienne.

Cette tâche, demandant beaucoup de temps et de minutie, est caractéristique d'un mode de production familial qui permettait de disposer d'une main-d'œuvre nombreuse. Maxime Beauvilliers, au XIX^{ème} siècle, note ainsi que l'un des avantages de la plantation du safran réside dans le fait qu'elle peut être réalisée par un enfant de dix ans.

Sa production a fortement décliné à la fin du XIX^{ème} siècle pour différentes raisons. La baisse démographique des campagnes a fait disparaître la main-d'œuvre nombreuse que nécessitent la culture et la récolte du safran. Par ailleurs, les prix avaient commencé à baisser devant la concurrence des produits chimiques, aussi bien en teinturerie qu'en médecine. L'utilisation gastronomique ne pouvait compenser ces débouchés puisque, vu la valeur marchande de la denrée, toute la production était vendue, et il n'existait pas de tradition gastronomique locale utilisant le safran. Deux hivers rigoureux, en 1880 et 1891, détruisant une grande quantité de bulbes, ont fini d'ôter toute pertinence économique à la culture du safran. Comme le phylloxéra, avec les vignes du Gâtinais, ces hivers révélèrent, pour le safran, la fin du système

sociotechnique qui soutenait cette production. La production s'arrêta complètement avec la Seconde Guerre mondiale.

Dans les années 1980, un professeur de sciences économiques au lycée agricole de Beaune-la-Rolande (45), Anne-Marie Dos Reis, a voulu relancer, avec des agriculteurs, la production du safran. Les débouchés recherchés ne concernent alors plus que l'alimentation, en voulant s'appuyer sur une image de produit du terroir, mais aussi de produit de luxe, puisque le prix reste encore peu accessible. Aujourd'hui, la production ne concerne toujours qu'une douzaine de producteurs. Cependant, dans son projet de charte pour le Bocage Gâtinais, l'AHVOL cite le safran comme une des productions locales à relancer, alors qu'en fait, il semble que le safran n'ait jamais été vraiment une production caractéristique de ce territoire. Maxime Beauvilliers, dans un article sur le safran du Gâtinais (BEAUVILLIERS, 1875), présente ainsi l'aire d'extension du safran comme concernant le Pithiverais ("entre Pithiviers et Outarville, entre Beaune et Montargis" et "sur la limite des deux arrondissements de Pithiviers et de Fontainebleau", p.309) et ce qui constitue aujourd'hui le sud du Parc naturel du Gâtinais français, et non pas les territoires de la rive droite du Loing. Même si ce n'est qu'incidemment, parmi une liste d'autres productions potentiellement locales⁵², on voit ici comment la reconstruction d'une tradition peut n'être pas fidèle à ce qu'on peut se faire comme idée de l'authenticité.

d. Les poules Gâtinaises⁵³

Chaque année, peu avant Noël, a lieu la foire à la volaille grasse, sous les halles d'Égreville. Cette fête s'est tenue pour la quatre-vingtième fois en décembre 2008. Elle est issue d'une tradition de marchés à la volaille qui polarisaient les élevages de toute la région alentour, notamment grâce à la poule Gâtinaise, dont l'élevage se greffait sur la céréaliculture de la région. Cette race de poule n'est pas propre au Bocage Gâtinais. Si son foyer d'expansion est le Gâtinais dans son ensemble, elle s'était diffusée dans un

⁵² "Relancer les productions traditionnelles du Bocage gâtinais en les spécifiant pour obtenir un label : miel, volailles, pomme, cidre, bovin, safran, poisson, fromage, et créer une marque "Parc du Bocage gâtinais" en développant les concours comme celui de la volaille grasse d'Égreville." C 2 du chapitre "Objectifs" du projet de Charte proposé par l'AHVOL.

⁵³ Les informations présentées ici sont principalement tirées des entretiens avec Emmanuelle Guilmault-Fanchini, directrice du PNR Gâtinais français, et Gilles Augé, agriculteur.

grand nombre de fermes françaises, grâce à sa capacité de ponte, la qualité de sa chair et sa rusticité, qui en faisaient une des races françaises les plus répandues. Paradoxalement, comme ses qualités lui ont permis d'être à l'origine de nombreuses souches de poules industrielles, elle a subi plus fortement le recul du nombre de poules rustiques dans les fermes. Trop commune, trop proche de la poule industrielle, pour intéresser la plupart des collectionneurs, elle avait une maturation trop lente pour intéresser les producteurs professionnels. Elle avait même presque disparu dans sa forme originelle, croisée avec d'autres espèces de poules, comme la poule de Bresse, qui lui est proche. Ici encore, c'est l'administration du Parc naturel régional du Gâtinais français qui a relancé l'élevage de cette espèce de poule dans le Gâtinais, même si une confrérie des "Trousseurs de Gâtinaises" maintenait toujours la tradition de cette poule à Égreville.

Fig. 22 Halle d'Égreville où a lieu, chaque fin d'automne, la foire à la volaille grasse



Cliché de Pignault F., mars 2009

Pour relancer la production de poules gâtinaises, et donc reconstituer la race, conformément à sa Charte qui prévoit la valorisation des élevages de qualité et la préservation des races locales, le Parc naturel du Gâtinais français a travaillé en collaboration avec la Maison de l'élevage d'Île-de-France (Groupement d'intérêt économique d'amélioration des productions animales de l'Île-de-France). Plusieurs

collectionneurs de différentes régions françaises ont été sollicités, notamment en Vendée et en Bresse, et des contrôles sanitaires ont été effectués pour établir la typicité génétique de la race gâtinaise. Le premier élevage souche a été confié à Gilles Augé, un agriculteur de Guercheville, dans le Parc naturel du Gâtinais français, qui pratiquait déjà l'élevage de poules, de manière marginale, en plus de son activité principale de céréalier. La conduite de ce projet s'inscrivait donc tout à fait dans une démarche de diversification et de relocalisation de l'agriculture du territoire. Cependant, malgré la lente sélection effectuée sur l'élevage souche, des impuretés se transmettaient encore. La poule Gâtinaise doit avoir les pattes roses, et être entièrement blanche. Pourtant, en ayant été croisée avec des poules de Bresse notamment, des pattes bleues ou jaunes apparaissaient encore, ou bien, également, des plumes noires. Pour résoudre cette difficulté, la sélection a finalement été confiée au centre de sélection de Béchanne, dans l'Ain, qui a acquis son savoir-faire en reconstituant la race de la poule de Bresse. L'objectif de cette sélection est de recréer une race de poule Gâtinaise qui fasse des œufs plus gros, une chair plus abondante, tout en restant pure quant aux caractéristiques physiques. Ce projet a par ailleurs reçu le soutien de l'UNESCO pour la protection des espèces en voie de disparition. Gilles Augé a ainsi cessé son activité de naisseur, mais réceptionne toujours les lots en provenance de Béchanne.

Fig. 23 Les poules Gâtinaises et un coq de Gilles Augé, agriculteur à Guercheville



Cliché de Pignault F., mai 2009

Pourtant, la réintroduction de la poule Gâtinaise souffre toujours du système agro-culturel qui a entraîné sa disparition : les mêmes causes produisant les mêmes effets, il semble impossible qu'un producteur professionnel se mette à élever une race dont la chair est moins abondante que d'autres races de poules, alors qu'elle met un mois de plus pour arriver à maturité. Le succès de la poule Gâtinaise, pour le moment, se fait bien plus sentir auprès des particuliers. Mais là encore, les débouchés professionnels sont limités puisque, très bonne rustique, la poule vendue vivante couve très bien, et ne nécessite donc pas de retour vers le professionnel. La seule voie de professionnalisation de l'élevage de la poule Gâtinaise se situe, ici encore, dans une relocalisation de l'agriculture, dans une démarche de typicité, de qualité, et d'implication des consommateurs, à quoi peut correspondre l'agriculture biologique.

e. Les pommes⁵⁴

Bien sûr, la culture des pommes n'est pas propre au Bocage Gâtinais. Cependant, elle marque tout de même particulièrement ces paysages de bosquets et de vergers et continue de constituer, dans une région où les propriétés agronomiques ne permettent pas de grandes performances dans la culture des céréales, une activité bien présente : dans la vente de détail sur les bords des routes et pour les particuliers qui mangent, boivent et partagent leurs produits. Un assez vaste pressoir de la fin du XIX^{ème} siècle, à Rozoy-le-Vieil (45), témoigne de l'importance qu'a pu avoir la culture du fruit dans les environs. Cet ancien pressoir, élément du petit patrimoine local, devrait être restauré et valorisé en tant que lieu culturel et d'échange. Un projet court toujours qui viserait à construire, autour de ce pressoir, un verger conservatoire. Un verger conservatoire a pour but de sauvegarder des espèces qui sont typiques d'une région, notamment pour que les habitants se les réapproprient. Un verger conservatoire existe déjà, à proximité du Bocage Gâtinais : il conserve pommiers et poiriers typiques de la région. Il s'agit du verger conservatoire de Château-Renard (45). Une association tente de rassembler les habitants du Bocage Gâtinais intéressés par cette culture. Il s'agit des Croqueurs de pommes du Bocage Gâtinais, section locale d'une association beaucoup plus vaste, qui a pour intérêt la pomologie, et qui met en pratique cette passion par l'échange de greffons, ou encore l'apprentissage des différentes méthodes de culture. Cette association met en rapport aussi bien des particuliers que des professionnels. Ainsi, Henri Doublier, un agriculteur biologique de Vaux-sur-Lunain (77), qui cultive principalement des céréales, mais aussi environ 4 hectares de pommiers, travaille parfois avec l'association des Croqueurs de pomme du Bocage Gâtinais, pour l'échange de greffons notamment. Les pommes du Gâtinais sont plutôt destinées à faire du cidre. Mais cela n'interdit pas de cultiver d'autres espèces de pommes. Ce qui est surtout typique dans cette partie du Gâtinais, c'est la culture en elle-même, et pas tellement les espèces qui, de tout de façon, évoluent selon la nature du sol : c'est-à-dire qu'une espèce, même exogène, poussera et fructifiera différemment que dans son lieu d'origine, au contact de l'agro-terroir du Bocage Gâtinais.

⁵⁴ Les informations de cette partie sont principalement issues d'entretiens avec Monique Vandebeulque, présidente des Croqueurs de pommes du Bocage Gâtinais, et avec Henri Doublier, agriculteur.

L'attrait de l'association des Croqueurs de pommes va au-delà du Bocage Gâtinais : ses adhérents se recrutent encore plus loin, notamment à cause du trop faible nombre de sections locales de l'association, et le verger conservatoire de Château-Renard, qui conserve les espèces typiques du Gâtinais, ne se trouve pas lui-même dans le Bocage Gâtinais. L'attrait de Montargis se fait également sentir pour cette association qui est d'abord implantée dans le Loiret. Ainsi travaille-t-elle avec l'AMAP du Gâtinais, aux jardins de Mocquepoix, près de Montargis, ou avec d'autres habitants de Montargis pour la revalorisation de vergers, avec parfois des motivations sociales de réinsertion. On voit que cette production, comme le miel par ailleurs, est une production qui caractérise le Gâtinais et, en l'occurrence, le Gâtinais oriental, plutôt que seulement le Bocage Gâtinais. D'ailleurs, dans son ouvrage sur le Bocage Gâtinais⁵⁵, l'AHVOL note bien que la culture du pommier est récente, et que la culture traditionnelle des environs était davantage tournée vers le poirier à cidre. En fait, la culture des différents produits du Bocage Gâtinais ne sont pas forcément spécifiques à ce territoire. Mais ce n'est pas le rôle d'un Parc naturel régional d'établir une appellation d'origine pour les produits du terroir, mais de protéger le caractère rural d'un territoire capable d'en produire. Il ne s'agit donc pas de fixer des modes de production ou des espèces typiques, mais de permettre le maintien ou de relancer une dynamique de productions locales. Dans ce but, des emprunts peuvent être faits à d'autres régions, si elles sont adaptées au territoire. Les Parcs naturels régionaux ne sont pas censés concerner des territoires exceptionnels, comme peuvent l'être les Parcs naturels nationaux, ou les territoires d'Appellation d'Origine contrôlée, mais ont pour rôle de protéger et relancer le caractère rural d'un territoire.

3. Un terroir à venir ?

Dans cette optique, on peut s'interroger sur la naissance, à terme, de produits du terroir, dans le cadre d'une relocalisation des productions. En effet, lors d'un entretien, Henri Doublier, agriculteur biologique, déclarait que si la société acceptait que les agriculteurs biologiques sélectionnent sur place, il finirait par y avoir des produits du terroir. Dans l'agriculture traditionnelle, pour les céréales par exemple, la sélection se fait désormais en laboratoire, et les agriculteurs n'utilisent généralement plus qu'une

⁵⁵AHVOL, ARBRE, 1998, op. cit. p. 138

faible partie de leur récolte pour ressemer par la suite. Ceci parce qu'il est plus simple de n'avoir pas à stocker les grains pour les ressemer, parce que les nouvelles espèces de céréales ont tendance à dégénérer assez vite, et que cela permet d'être plus réactif à l'adoption de nouvelles espèces sélectionnées plus performantes. Les performances étant considérées du point de vue du rendement en céréales. Cependant, dans le cadre de l'agriculture raisonnée, la logique s'est déjà légèrement modifiée. Entre également en ligne de compte le coût des produits chimiques à utiliser pour permettre à ces nouvelles espèces de déployer tout leur potentiel de production. La démarche de l'agriculture raisonnée est d'essayer d'épandre la juste dose de traitements phytosanitaires, pour éviter les pertes de produits par ruissellement, et également pour en limiter le coût financier. L'utilisation des ressources est ainsi, en partie, prise en compte. Mais les espèces sélectionnées le sont toujours en fonction de leur seule production potentielle, et non pas de leur consommation de ressources en eau, et trop peu en fonction de leur adaptation aux sols. Le fait de replanter chaque année la même espèce, choisie à l'origine en fonction de ses potentialités selon les sols, devrait permettre de l'acclimater plus fortement, de la rendre plus rustique, moins sujette aux maladies, et donc moins consommatrice de produits phytosanitaires. Si on ajoute à cela la reconstitution d'un écosystème où les parasites trouvent leurs prédateurs, l'utilisation des insecticides n'est également plus nécessaire, et la productivité du capital de l'agriculteur est conservée, voire s'accroît.

Fig. 24 Le verger d'Henri Doublier, à Vaux sur Lunain (77)



Cliché de Pignault F., mars 2009

Pour la production de pommes, la démarche d'Henri Doublier a ainsi été la recherche d'espèces adaptées à l'agro-terroir. En effet, puisqu'il n'y avait pas d'espèces de pommes à couteau typiques de la région, il en a recherché en fonction des potentialités du sol du verger. Puisque les pommiers s'adaptent à leur milieu, et que les débouchés de la production sont principalement locaux, nous avons là des facteurs de création, à terme, d'un terroir dans toute sa dimension agro-culturelle.

En plus de son terroir, un Parc naturel régional doit pouvoir s'appuyer sur son patrimoine naturel.

C. Le patrimoine naturel

La protection et la valorisation du patrimoine naturel est une des principales missions de tout parc naturel régional. Ce type de territoire trouve en effet sa justification, entre autres, dans l'existence d'un patrimoine naturel sensible et fragile. La Fédération des Parcs naturels régionaux mentionne ainsi⁵⁶ : "un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine." Si le patrimoine naturel du Bocage Gâtinais est en effet fragilisé par la pression urbaine, on peut cependant s'interroger sur la reconnaissance nationale de ce patrimoine naturel.

1. L'importance de l'eau dans les sites classés et dans l'identité territoriale

a. Un cœur de territoire presque exempt de site classé

Le patrimoine naturel s'évalue notamment en fonction du classement des zones naturelles. Il en existe différents types. Ce sont conjointement le Muséum national d'histoire naturelle et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire qui coordonnent la collecte des informations pour établir un inventaire cohérent du patrimoine naturel. Selon la définition de l'Inventaire national du patrimoine naturel, "l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation." Deux types de ZNIEFF sont à distinguer :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

⁵⁶ PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE, 2008, op. cit. p.5

- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire des ZNIEFF recoupe un deuxième type de classement concernant la protection des oiseaux, à travers les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), qui s'intègre dans le réseau Natura 2000, réseau écologique européen, qui vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable et qui s'inscrit dans l'objectif 2010 « Arrêt de la perte de la Biodiversité ».

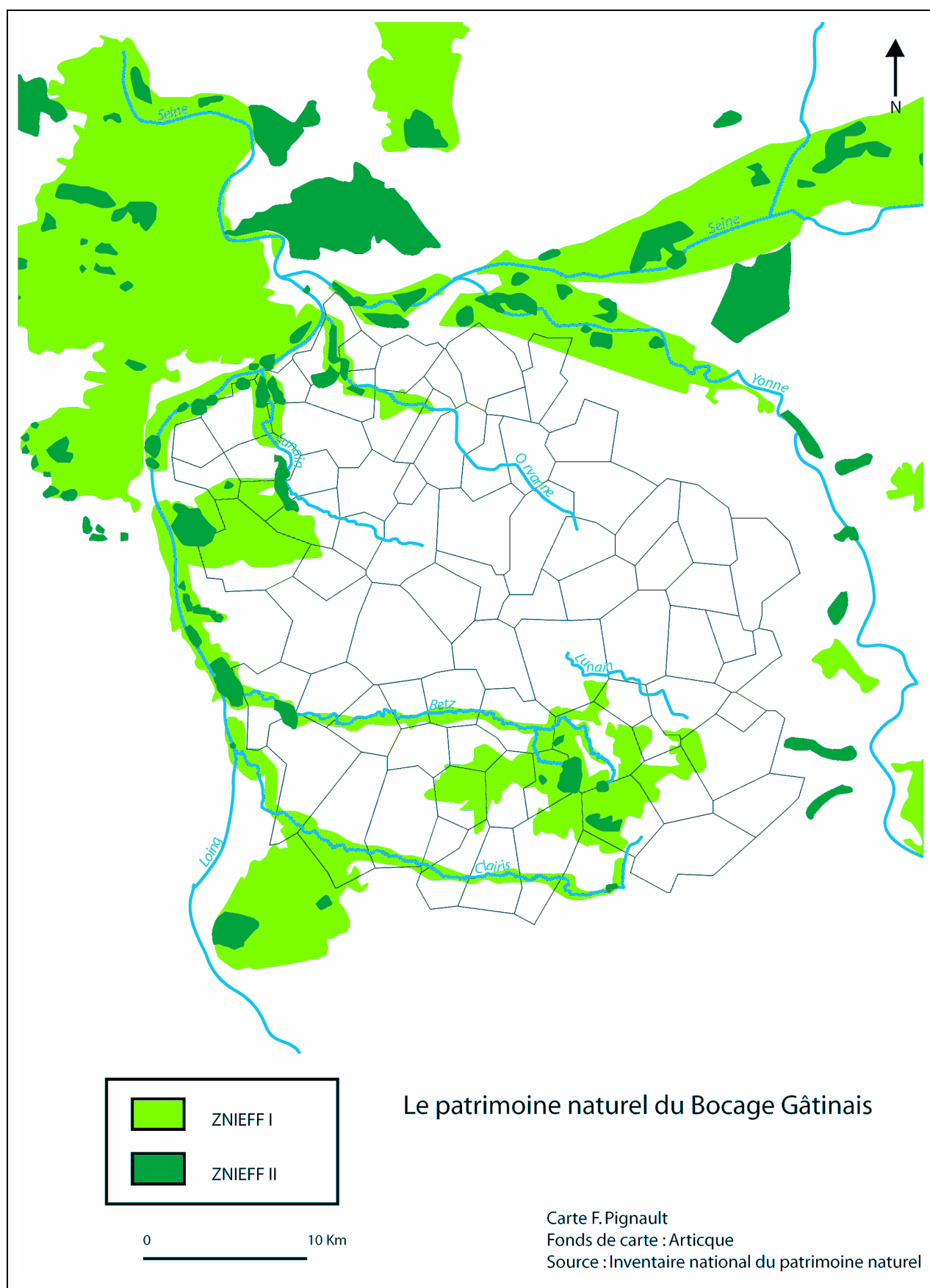


Fig. 25 Carte du patrimoine naturel du Bocage Gâtinais

On voit sur cette carte combien ce sont les rivières qui structurent le patrimoine naturel de cet espace. Les deux associations qui sont à l'origine du projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais, l'ARBRE et l'AHVOL, se sont construites autour de la défense des vallées du territoire qu'elles habitent : le Lunain et l'Orvanne pour l'AHVOL, le Betz et la Sainte Rose pour l'ARBRE. Ceci pour plusieurs raisons. Les rivières sont en effet les principaux objets des mesures environnementales des territoires. La protection de la ressource en eau, réceptacle des nombreuses pollutions auxquelles un territoire est soumis, est souvent une priorité. Par ailleurs, la protection du réseau hydrographique permet de transcender les limites communales et est souvent un point d'intercommunalité. C'est ainsi un sujet propice à une approche globale de l'environnement. Cette transversalité du sujet est ainsi l'un des supports de l'identité d'une région, attaché à l'un des éléments les plus emblématiques et typiques du paysage.

Mais à travers cette carte, on voit également que, pour la majorité du territoire, le patrimoine naturel n'est pas reconnu comme assez intéressant d'un point de vue faunistique ou floristique. Il n'y a presque que les vallées des rivières et les plans d'eau qui sont concernés par des mesures de protection. Le paysage du Bocage Gâtinais vanté par les associations, s'il peut relever d'une image de typicité champêtre, ne peut pas se prévaloir, mis à part une partie des vallées de rivières, d'un caractère patrimonial "reconnu au niveau national".

b. La méfiance vis-à-vis du classement

Malgré cette relative faiblesse du patrimoine naturel reconnu par l'Inventaire national du patrimoine naturel, à travers notamment les ZNIEFF, il arrive que le projet de Parc naturel régional fasse éprouver la crainte que ce type de protection se généralise à travers cette nouvelle institution. Lors d'une réunion d'information sur le projet de Parc naturel régional, a ainsi été évoqué le classement de l'Orvanne, dans le cadre compris par les Codes du patrimoine et de l'environnement⁵⁷. Ce classement entraîne une réglementation d'urbanisme plus contraignante, qui a pu susciter des réserves de la part de certains habitants et élus. Comme l'association à l'origine de ce classement de

⁵⁷ Les articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement, issus de la loi du 2 mai 1930 modifiée relative à la protection des monuments naturels et des sites, et repris dans le Code du Patrimoine à l'article L.630-1. Le classement de l'Orvanne concerne environ 8000 hectares.

l'Orvanne, l'AHVOL, est aussi à l'origine du projet de Parc naturel régional, il existe une méfiance vis-à-vis des contraintes que pourrait apporter le Parc, par analogie. Un élu, promoteur du projet de Parc, déclarait ainsi⁵⁸ à propos du classement de l'Orvanne : "oui, là on a été abusés." C'est cette idée que l'association essaie de combattre, en rassurant sur la plasticité du projet de Parc et l'importance des élus locaux lors de l'élaboration de la charte.

2. L'attention au paysage et la mobilisation sociale

La défense du cadre de vie, dans la mesure où il est dissocié de l'activité et donc de son usage économique, peut prendre une ampleur importante. C'est le cas dans le Bocage Gâtinais, à propos des carrières de chailles et des éoliennes. Plusieurs associations se sont créées pour la défense du cadre de vie, contre ces aménagements. Les carrières de chailles, outre l'exploitation elle-même, qui suscite parfois des mécontentements, à cause des explosions par exemple, gênent certains habitants par le passage des poids lourds qui en transportent les produits pondéreux. Les projets d'éoliennes ont été critiqués pour leur atteinte au paysage ; critiques nourries par le zèle des entreprises et la méfiance vis-à-vis de leur efficacité énergétique. L'association Environnement Bocage Gâtinais, par exemple, est impliquée dans cette cause. Cette association est née en 1991, en réaction à un répertoire de l'IAURIF qui recensait les carrières de chailles de la région en vue d'une exploitation. L'association, alors dénommée SOS Environnement Bocage Gâtinais, a milité contre l'installation de la carrière de Thoury-Férotte. À partir de cette structure, l'association, qui comprend 150 adhérents, a élargi son domaine d'intervention au conseil des communes en matière d'aménagement du territoire. Depuis 1995, elle est en effet agréée par la préfecture au titre de l'environnement. Si cette association n'est pas à l'origine du projet de Parc naturel régional, elle compte bien⁵⁹ faire entendre son point de vue quant aux choix qui y seront pris. Sa défense forte de l'environnement suscite la désapprobation de ceux qui cherchent plutôt à construire autour d'un consensus. Le président reconnaît lui-même que son association défend son point de vue davantage dans le conflit que dans le consensus. À ce titre, il regrette que le PNR ne puisse être aussi contraignant que le

⁵⁸ Réunion des exécutifs, Chevry-sous-le-Bignon, le 14 mars 2009.

⁵⁹ Entretien avec Guy Largillière, président d'Environnement Bocage Gâtinais, le 16 mars 2009.

classement, comme celui de l'Orvanne. Il y voit pourtant un début d'engagement dans le sens d'une défense du patrimoine naturel face à la Région parisienne qui en exploite les ressources pour son propre développement.

D'autres associations, comme l'ADEVA (Association de Défense de Villebéon et des Alentours) militent fortement contre ces éoliennes. À l'aide de photomontages qui se veulent édifiants, l'association met ainsi en garde les habitants contre ce qu'elle nomme "l'éolien industriel".

Fig. 26 Capture d'écran sur le site de l'ADEVA



Source : www.adeva-villebeon.org

Les paysages pittoresques du village adossé à son église sont utilisés pour susciter la désapprobation. Le projet de Parc naturel régional est par ailleurs utilisé comme argument, pour estimer que ces projets d'éoliennes lui sont incompatibles⁶⁰.

⁶⁰ *La République de Seine-et-Marne*, article du 8 septembre 2008.

Cela a pourtant fait débat parmi les promoteurs du Parc, qui ne veulent pas que ce projet soit assimilé à de trop fortes contraintes, notamment en matière de développement. En tous cas, ces mouvements de protestations, qui parviennent à mobiliser, expriment un certain recul de l'influence des propriétaires fonciers, et notamment des agriculteurs, dont l'intérêt n'était pas incompatible avec ces projets d'éoliennes. Cependant, la plupart de ces projets ont été repoussés par manque de potentiel en vent, tandis que les mairies sont moins tentées par des installations dont la taxe professionnelle est hypothéquée.

3. Le développement durable et le tabou environnemental

Le développement durable est une notion ambiguë qui permet le consensus autour des préoccupations environnementales, sans pour autant remettre fondamentalement en cause le système socio-économique qui sous-tend les problèmes écologiques. Chacun a tendance à prendre, dans le concept, la part qui convient à son intérêt propre : développement ou durabilité de l'activité humaine. Dans le cadre d'un projet de Parc naturel régional, dont le développement durable est l'objectif, cela permet de réunir les acteurs locaux qui sont censés en être les initiateurs, malgré leurs intérêts parfois contradictoires. Cela se fait au prix d'un manque d'ambition affichée quant aux questions environnementales. Lors des réunions d'information sur le projet de Parc, tant auprès des conseils municipaux que lors des réunions avec les exécutifs ou lors de réunions d'information auprès de la population, les principaux points abordés sont ceux du patrimoine bâti et du tourisme. L'environnement est également abordé, mais quasiment toujours sous l'angle du paysage, et non de son fonctionnement. Certains élus, promoteurs du Parc, lorsque la politique environnementale que pourrait porter le Parc était abordée, notamment à propos de l'agriculture, répondaient que beaucoup était déjà fait, citant l'exemple des jachères fleuries. Si cela révèle l'efficacité des fédérations de chasseurs, à l'origine de ces jachères fleuries, en matière de communication, cela révèle aussi la faible prise en compte du caractère transversal de la préoccupation environnementale dans le projet d'un Parc naturel régional.

En fait, cette préoccupation est présente au sein des associations qui promeuvent le projet de Parc naturel régional. Les Assemblées générales⁶¹ de l'ARBRE et de l'AHVOL y faisaient une large place, notamment à propos des rivières et des zones humides. Mais cette préoccupation environnementale n'est pas mise en avant lors des réunions d'information, pour ménager les inquiétudes à propos des contraintes. Les plus fortes inquiétudes concernent les agriculteurs. Ceux-ci, en effet, sont les principaux usagers et occupants de l'espace. Ils sont donc les premiers concernés par les contraintes qui pourraient venir toucher les usages de cet espace. Or, la grande majorité des agriculteurs, qui pratiquent une agriculture traditionnelle raisonnée, subissent déjà, le plus souvent à contrecœur, de fortes contraintes et réglementations sur leurs activités. Un agriculteur traditionnel, pourtant partisan du projet de Parc naturel régional, déclarait ainsi que le Parc n'apporterait que des contraintes. Il en était partisan à titre personnel ; mais en tant qu'agriculteur, il tient à faire valoir son point de vue. L'argument des défenseurs du Parc est de dire que ces règlements sont nationaux, voire européens, et que le Parc n'a pas le pouvoir de les modifier, en mal ou pis. Mais ils craignent malgré tout que les agriculteurs, encore influents au sein des conseils municipaux, fassent échouer le projet de Parc. Il y a quinze ans, c'est ce qui s'était passé, à propos de la participation au projet de Parc naturel régional du Gâtinais français. En fait, comme le déclarait la directrice de ce parc lors d'un entretien⁶², le parc ne travaille vraiment, avec les agriculteurs traditionnels, que sur des questions périphériques, comme la restauration des bâtiments de ferme traditionnels. Le président de la commission agricole du Parc naturel régional du Gâtinais français déclarait le même jour, comme en écho, que le Parc était une structure intéressante tant qu'elle n'échappait pas aux agriculteurs, craignant par là des militants écologistes trop zélés.

Cependant, on peut tout de même se demander si, malgré la faiblesse du discours sur la dimension environnementale du projet de Parc naturel régional du Gâtinais français, celui-ci, une fois créé, ne sera pas un vecteur de la préoccupation environnementale. Comme le soulignait un élu lors d'un entretien, le pouvoir du Parc ne réside pas dans son pouvoir de coercition, mais dans son budget. C'est en effet par l'incitation que le Parc procède. Et cette incitation, lorsqu'elle ménage une transversalité

⁶¹ Assemblée générale de l'ARBRE, le 14 mars 2009, à Chevry-sous-le-Bignon ; assemblée générale de l'AHVOL, le 28 mars 2009, à Saint-Valérien.

⁶² Entretien du 11 mai 2009, à Milly-la-Forêt.

des initiatives, va toujours dans le sens de la prise en compte des préoccupations environnementales. En matière agricole, cela passe par la marque du Parc, et donc la promotion des produits, qui exige notamment des méthodes de production respectueuses de l'environnement ; ou encore par des aides pour les investissements. Pascal Marotte, conseiller régional du parti des Verts et conseiller municipal de Moret-sur-Loing (77), soulignait ainsi que le changement dans les Parcs se faisait progressivement. En fait, c'est en structurant et en coordonnant les différents acteurs du territoire, en accompagnant le contexte social de progrès de la préoccupation environnementale, que le Parc peut parvenir à modifier les comportements. C'est un outil à la disposition des acteurs locaux, dont il revient aux administrateurs du Parc de montrer l'utilité.

III. Une intégration métropolitaine

Le projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais, comme nous l'avons vu, s'exprime sur un territoire sous l'influence de la Région francilienne. Par sa population, par les acteurs qui y sont présents, on voit combien cette influence s'exprime par un projet de territoire qui s'appuie sur un petit patrimoine naturel, culturel et bâti local, remis en valeur, parfois réinterprété, parfois reconstruit. L'accent mis sur la valorisation du patrimoine est lui-même révélateur d'une distanciation vis-à-vis du territoire, que permet son caractère paraurbain, où une population qui n'y travaille pas cherche à dépasser l'usage simplement économique de l'espace. Cet appui sur le patrimoine local et cette promotion d'un projet qui autonomise un territoire pourrait faire penser à un repli. En fait, fondamentalement, il s'agit d'une forme d'intégration plus concrète à l'aire francilienne. C'est même dans l'intégration plus concrète à l'aire francilienne que le projet trouve sa raison d'être, aussi bien au niveau de son objectif de développement économique, qu'en ce qui concerne les modalités de son élaboration, et trouve finalement sa possibilité d'autonomie même.

A. Proximité parisienne et développement local

L'une des missions que se fixe un Parc naturel régional est le développement économique durable⁶³. Pour promouvoir un développement économique local et durable, différentes options sont choisies parmi les possibilités offertes par un territoire rural, comme l'agriculture biologique ou le tourisme, mais toujours, en arrière-plan, se dresse l'agglomération parisienne.

1. Le tourisme

Le tourisme a souvent été une des options, pour des territoires ruraux fragiles, notamment à cause de la désertification, pour maintenir une activité économique locale. Le tourisme vert a en effet l'avantage, pour des collectivités aux faibles moyens, de ne pas demander de grands investissements, grâce au caractère diffus et sobre de l'offre.

⁶³ Selon l'*Argumentaire* des Parcs naturels régionaux de France, op. cit. p. 5, le Parc a pour vocation de mettre en œuvre " une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement."

Dès lors, le développement du tourisme vert dans une région dépend beaucoup de la mise en valeur du patrimoine existant. C'est l'une des missions du Parc, que permet justement la logique de distinction et, finalement, de marque, propre aux Parcs naturels régionaux.

a. Les résidences secondaires et la cohabitation avec l'agriculture traditionnelle

Les résidences secondaires sont la forme primaire du lien qui unissait les citadins émigrés depuis les campagnes, avec leur région d'origine. Leur nombre a fortement chuté, puisque rien qu'entre 1999 et les derniers recensements (2004, 2005 et 2006), la part des résidences secondaires parmi les logements occupés a reculé de 19%. Cependant les disparités restent fortes, et certaines communes ont encore une large part de leurs bâtiments occupés dont l'usage n'est pas principal, jusqu'à 50% voire 77% pour certaines communes. Ces résidences secondaires drainent une population permanente, qui peut même parfois voter sur place (il s'agit de la résidence du dimanche). La diminution de la part des résidences secondaires dans la part des logements occupés ne signifie pas une diminution de l'influence de leurs habitants, qui ont un rapport de loisirs avec ce territoire, parce que, bien souvent, cette diminution est due au passage de cette résidence secondaire en principale, par les mêmes résidents venus y passer leur retraite. La diminution du nombre de résidences secondaires est donc synonyme d'un accroissement de l'influence d'une population de type citadin, qui se caractérise généralement par un rapport au territoire moins directement économique, ce qui ouvre la porte au projet territorial du type du Parc naturel régional. Le tourisme est un de ces usages.

b. Gîtes, chambres d'hôtes et chambres à la ferme

La réunion des exécutifs du Bocage Gâtinais, qui a eu lieu le 14 mars 2009 à Chevry-sous-le-Bignon, a principalement conclu à la nécessité de s'entendre autour d'une offre touristique commune. Jean-Baptiste Lemoyne, conseiller général de Chéroy

(89) à l'origine de cette réunion, offrait ainsi, en tant que président de Yonne tourisme⁶⁴, que ses services conçussent une plaquette propre au Bocage Gâtinais. Quand on pense que le tourisme vert s'appuie principalement sur le petit patrimoine naturel, paysager et bâti, largement dépendant des régions naturelles, on comprend en effet la nécessité de sortir, au moins en cette matière, des schémas départementaux qui, eux, ne les prennent que peu en compte. Ainsi, un touriste à la recherche d'un style de paysage tel que celui du Bocage Gâtinais, fait de champs entrecoupés de nombreux bosquets et ponctué de vallées boisées, à proximité de l'agglomération parisienne, devra parcourir l'offre des trois départements du Loiret, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, puisque c'est ainsi que l'offre est actuellement structurée. Selon Christian Frot, conseiller général de Lorrez-le-Bocage-Préaux (77), lors d'un entretien, il y a un déficit de l'offre d'hébergement en ce qui concerne les gîtes ruraux, et les autres formes d'hébergement qui leur sont proches ; il manque également un inventaire de l'offre, préalable à sa structuration. On voit les atouts qu'aurait un Parc dans la promotion et la mise en cohérence de l'offre, ce que différents acteurs locaux attendent en effet.

Les gîtes, chambres d'hôtes et chambres à la ferme ont l'avantage d'apporter un complément de revenu aux résidents, souvent agriculteurs (évidemment agriculteurs pour les chambres à la ferme), qui les aménage. Cependant, il semble, comme les entretiens ont pu le confirmer, que ce type d'hébergement, très ponctuel et de courte durée, ne soit pas une source de revenus stable et pérenne. En fait, ces hébergements sont souvent une manière d'entretenir le patrimoine bâti, notamment celui des fermes qui n'est plus utile pour les modes de production actuels. Le complément de revenu qu'il constitue pour cet entretien, s'il provient bien sûr des touristes, provient également, en partie, des subventions que les collectivités territoriales (Départements et Régions) concèdent à cette activité. En revanche, ce type d'hébergement peut devenir vraiment intéressant s'il s'intègre dans tout un système de production qui comprend notamment la vente directe, ou encore l'élevage de chevaux. Or, la démarche qualitative y est primordiale, et nécessite souvent une réforme complète du mode de production. Ce type d'hébergement de courte durée, où la recherche de "l'authenticité" est présente, notamment à travers la démarche qualitative et la convivialité de cette offre, est

⁶⁴ L'Agence de développement touristique de l'Yonne (Yonne Tourisme) est née en décembre 2005 de la fusion entre le Comité Départemental du Tourisme et le service Loisirs Accueil de l'Yonne.

prioritairement à destination des habitants de l'agglomération parisienne, qui constituent par ailleurs le principal foyer de clients potentiels, à proximité.

c. La randonnée

Nous avons vu combien la randonnée avait structuré l'institutionnalisation de l'AHVOL, l'association elle-même à l'origine du projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais. C'est que ces deux éléments, le Parc naturel régional et la randonnée, participent de la même démarche et de la même façon de considérer le territoire. Il est frappant de voir, chez certains acteurs, combien la marche conditionne et exprime toute une philosophie de l'abord et de l'appropriation du territoire. C'est d'ailleurs au Salon des Randonnées⁶⁵ que les membres de l'AHVOL ont rencontré la Fédération des Parcs naturels régionaux, d'où a germé l'idée d'un Parc pour le Bocage Gâtinais. La marche et la randonnée tiennent une grande place dans une population de retraités citadins, qui en font un de leur principal loisir.

Le facile accès en train vers le Bocage Gâtinais depuis la Région francilienne ne dénote pas avec la douceur propre à ce type de parcours du territoire qu'est la marche. L'AHVOL organise également des Randonnées gourmandes. Ce type de formule est très apprécié pour qui aime la bonne chair et la sérénité du tourisme de randonnée. Ces randonnées sont aussi une façon de faire rencontrer des agriculteurs aux randonneurs, tout en promouvant le territoire, à travers notamment les produits du terroir. Il s'agissait, à l'origine, d'une demande de la Chambre d'agriculture de la Seine-et-Marne, qui voulait valoriser l'agriculture biologique. L'AHVOL s'en est emparé, et ouvre ainsi le Bocage Gâtinais à une large population de randonneurs, souvent venus de la Région parisienne.

Ces différentes formes de tourisme et de fréquentation de l'espace rural du Bocage Gâtinais, on le voit, se déclinent souvent selon leur rapport à la Région francilienne. Une autre forme de valorisation économique de l'espace rurale, fondamentale, se situe dans l'agriculture.

⁶⁵ La 25^{ème} édition de ce salon a eu lieu à la Porte de Versailles, fin mars 2009.

2. L'agriculture biologique

L'agriculture traditionnelle, avec la réforme de la Politique agricole commune et l'exposition à la volatilité des prix du marché, les contraintes agro-environnementales toujours plus pressantes, semble engagée dans une fuite en avant vers une course à la terre, pour s'assurer une stabilité des revenus ; course à la terre dommageable au maintien ou au développement du nombre d'agriculteurs. Au-delà de l'argument sanitaire ou militant, pour lequel nous n'avons pas lieu ou pas les compétences de donner notre avis, l'agriculture biologique est une forme innovante d'activité économique sur ce territoire, qui exploite notamment la situation particulière de ce territoire paraurbain.

a. Une agriculture locale et peuplante

L'agriculture biologique, en refusant l'utilisation des amendements chimiques, porte une attention plus grande à l'adaptation des espèces à leur agro-terroir, et non plus seulement à leur qualité intrinsèque, dont il reviendrait aux amendements de corriger l'adaptation. Il y a donc souvent une revalorisation des espèces locales, ce qui est plus facile en ce qui concerne les fruits et légumes qui ont été plus souvent conservés, mais cette revalorisation n'est pas forcément nécessaire. L'adaptation à l'agro-terroir peut parfois être plus efficace avec des espèces extérieures. Henri Doublier, par exemple, cultive environ 130 hectares à Vaux-sur-Lunain ; principalement des céréales et des légumineuses, mais aussi 3,5 hectares d'un verger de pommes. Plus des deux tiers du produit de ces vergers sont consacrés au jus (jus et cidre) ; le reste pour les pommes au couteau. Comme il n'avait pas à sa disposition d'espèce indigène de pommes à couteau, il a choisi une espèce adaptée à l'agro-terroir.

Ce choix de l'agriculture biologique a d'autres conséquences : sur la main-d'œuvre. Engagés dans une démarche qualitative, les agriculteurs biologiques ont besoin d'une main-d'œuvre plus nombreuse. Les prix plus rémunérateurs à l'unité permettent de compenser ce surplus de capital humain nécessaire. L'analyse mériterait un approfondissement, avec la comparaison des revenus, du capital investi, et du temps de travail, mais, au vu des entretiens et des rencontres, il semble, qu'à niveau de vie comparable, le même capital foncier fasse vivre 4 à 6 fois plus d'actifs dans l'agriculture

biologique. Cela, certes, ne tient pas compte des conséquences sur le reste de la filière agro-industrielle, mais du point de vue des territoires ruraux, on observe une relocalisation et un dynamisme de l'activité agricole en termes de diversité des productions et des initiatives et d'emploi de la main-d'œuvre. Pour s'assurer des revenus décents, les agriculteurs biologiques ont en effet tendance à valoriser eux-mêmes leurs productions, s'engageant dans une logique de diversification.

Fig. 27 Élevage de brebis de Gilles Derosin, agriculteur biologique à Dormelles (77)



Gilles Derosin cultive des céréales, élève des moutons, tandis que sa femme fabrique du pain.

Cliché de Pignault F., mars 2009.

Dans la relocalisation de la production agricole par l'agriculture biologique intervient aussi, pour une bonne part, les méthodes de distribution de la production.

a. Les AMAP et la ville

La vente directe a en effet été souvent vue comme un moyen d'apporter des revenus supplémentaires aux agriculteurs, en supprimant des intermédiaires. Cette dimension est présente dans l'agriculture biologique. Des clients viennent chercher les produits directement à la ferme. Cela crée du lien social supplémentaire dans des villages parfois dénués de tout commerce. Certains agriculteurs, sans être forcément biologiques d'ailleurs, parcourent également les marchés des environs. Mais si les agriculteurs peuvent et doivent être de bons producteurs, ils ne sont pas forcément de bons vendeurs. Un agriculteur biologique nous confiait ainsi : " ce n'est pas drôle de faire le guignol sur les marchés". Par ailleurs, cette façon de distribuer la production est très aléatoire et contraignante pour le consommateur, même celui prêt à dépenser davantage pour payer la dimension qualitative du produit. Les marchés à dates et horaires fixes, ou la vente à la ferme, dans une multiplicité de lieux selon les produits, ne correspondent pas aux rythmes de vie actuels.

Cependant, une forme de vente directe existe qui pallie ces difficultés et qui, surtout, assure une grande part des débouchés de plusieurs agriculteurs biologiques que nous avons rencontrés. Il s'agit des AMAP : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Ce sont des associations de consommateurs qui s'organisent avec des agriculteurs biologiques pour la distribution hebdomadaire d'un *panier* des différents produits des agriculteurs associés. Le panier est payé d'avance par le consommateur et même, par solidarité et partage des responsabilités, lorsque le temps empêche la récolte, le consommateur paye tout de même son panier. L'agriculteur peut donc bénéficier d'un revenu, malgré les risques plus grands de l'agriculture biologique en termes de régularité de la production. Trois AMAP sont présentes sur le territoire du Bocage Gâtinais, selon le référencement effectué par le site national des AMAP⁶⁶, toutes trois en Seine-et-Marne : à Montcourt-Fromonville ("la Chèvre et le Choux", près de Nemours), à Épisy ("le Jardin de Paul") et à Voulx ("les Jardins de l'Orvanne"). Si on peut voir là le tropisme francilien à l'œuvre, dans une démarche qui est largement d'origine citadine, les AMAP en lien avec les agriculteurs biologiques du Bocage Gâtinais sont encore plus révélatrices, puisque les différents agriculteurs rencontrés sont en lien avec des AMAP, Biocop et autres épiceries biologiques parisiennes ou de la

⁶⁶ www.reseau-amap.org

proche banlieue (les Nouveaux Robinsons de Neuilly-sur-Seine ou de Montreuil par exemple).

b. Une demande, plus forte que l'offre

Effet de la proximité du marché parisien, probablement, ou caractéristique générale, les agriculteurs biologiques de cette région ne parviennent pas à répondre à l'ampleur de la demande. Les marchés, qui pouvaient gêner certains agriculteurs, ne leur sont plus nécessaires, après une phase d'adaptation, notamment grâce aux AMAP. De ce fait, lorsqu'il est question, auprès d'eux, du Parc naturel régional, la démarche est jugée intéressante, car en accord avec la philosophie qui préside à leur démarche, mais les attentes ne sont pas très fortes. Peu accompagnés dans leur type d'activité par la filière technique et de distribution, ils sont plutôt indépendants des initiatives publiques, et se sont souvent organisés entre eux et avec leurs consommateurs. N'ayant pas de problèmes de débouchés, au contraire, ils ne manifestent pas d'attente vis-à-vis de dispositifs comme la marque du Parc. On a ainsi le paradoxe d'agriculteurs traditionnels qui craignent parfois qu'on leur impose un modèle qu'ils ne souhaitent pas, et d'agriculteurs biologiques davantage en accord avec la philosophie qui préside à l'existence d'un parc, qui n'en attendent pas de grandes perspectives à titre professionnel. Cependant, les membres des deux types d'agriculteurs peuvent se rencontrer sur la motivation citoyenne et la volonté de tirer parti, au moins pour leur territoire, d'une intégration plus forte à l'ensemble francilien, tout en sauvegardant et en valorisant leur autonomie.

3. La force de la Région Île-de-France

Plusieurs éléments confèrent à la Région Île-de-France la première place dans le choix des modes de développement de ce territoire du Bocage Gâtinais : les moyens techniques d'élaboration du projet de Parc naturel régional, notamment grâce à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (IAU IdF), la richesse de la Région, grâce à l'attractivité économique de l'agglomération parisienne, et la population elle-même, qui constitue la cible du projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais.

a. La maîtrise technique

À l'état actuel du projet du Bocage Gâtinais, les différentes Régions ont encore été peu associées. Il y a eu des contacts, il y a quelques années, avec des conseillers régionaux et des fonctionnaires des trois Régions, pour connaître leur avis sur la faisabilité du projet. Mais le contact ne s'est maintenu, dans toute la phase de travail de terrain auprès des élus locaux, qu'avec la Région Île-de-France, et notamment monsieur Laffargue, chef de service qui suit différents projets de Parc naturel en Île-de-France. Cela montre l'importance de la place de la Région francilienne dans l'esprit des acteurs et dans le projet lui-même. Cela tient notamment à la maîtrise technique de la Région francilienne en ce domaine, justement grâce aux nombreux Parcs naturels régionaux qui, déjà, la composent, et de l'efficace instrument que constitue l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme. En tant que maître d'ouvrage des précédents projets de Parc, l'IAU IdF possède en effet une expertise favorable à celui du Bocage Gâtinais. L'autre constant interlocuteur de l'AHVOL pour la constitution du Parc naturel régional est la Fédération des Parcs naturels régionaux, également à Paris. Il se trouve par ailleurs que les liens entre l'IAU IdF et la Fédération des Parcs naturels régionaux sont particulièrement forts. De ce fait, l'environnement est très favorable à une influence francilienne de la maîtrise et de la concrétisation du projet.

b. Les moyens financiers

L'initiative parmi les Régions revient aussi à l'Île-de-France par les moyens financiers dont elle dispose, qui conditionnent la maîtrise technique abordée ci-dessus. Ces moyens financiers permettent notamment de dégager un budget pour un poste de chargé de mission ou de stagiaire pour accompagner le projet.

Dans la mesure où le financement du Parc se fera certainement au prorata du nombre d'habitants du Parc par Région, la Région Île-de-France sera le premier contributeur. On peut penser que son influence en sera d'autant plus grande même si, la gestion des Parcs étant fondée sur la coopération et cadrée par la Charte, il n'y a pas de raison de contentieux entre Régions. En fait, ce n'est pas tant un pouvoir de la Région Île-de-France sur ce territoire qui s'accroît qu'un pouvoir qui est reconnu, avec les

responsabilités qui lui sont liées, tout en sauvegardant, et même en ménageant, une marge d'autonomie aux populations locales.

c. La population extérieure

Les touristes et autres consommateurs de l'agglomération capitale seront finalement les populations qui auront le plus d'influence, en-dehors des habitants du Bocage Gâtinais eux-mêmes, puisque ce sont eux à qui les acteurs chercheront à donner l'image d'une région typique, à l'identité assez forte et aux paysages assez pittoresques pour susciter le tourisme ou l'achat des produits de la marque du Parc. C'est par leur présence et leur pouvoir d'achat que la population francilienne exprimera finalement le plus l'influence de sa Région. Si, finalement, cela n'est pas nouveau, en revanche, c'est l'organisation de "l'offre de Nature" qui sera enfin structurée, et qui pourra tirer tous les bénéfices d'une situation qui existe déjà.

La création du Parc va, par ailleurs, légitimer une vision du territoire portée vers les loisirs, ce qui n'est pas exclusif d'activités économiques, au contraire. Mais cela change l'ordre des priorités qui prédominait jusque là en cette matière. En fait, on peut défendre le point de vue qu'il s'agit d'un changement de paradigme, puisque tous les acteurs, institutionnels et économiques, et leurs actes ont vocation à être concernés par le Parc. À ce titre, l'interdiction de la publicité sur le territoire du Parc est emblématique de ce changement de logique dans le domaine économique. Et ce changement de paradigme a été porté par des acteurs aux intérêts communs à ceux de la population de touristes et de consommateurs citoyens pour qui le Parc sera la vitrine des loisirs verts dont ils sont demandeurs.

B. La prise en compte de l'échelle métropolitaine

On l'a vu au fil de ces lignes, l'influence parisienne et, désormais, à cause de l'agglomération, francilienne a depuis longtemps agi sur l'histoire et la géographie du Bocage Gâtinais. L'aménagement égalitaire de la France a, certes, rompu nombre de liens tissés dans le temps long, grâce aux Départements puis aux Régions, mais ceux-ci subissent l'assaut des projets de nouveaux territoires qui réhabilitent les identités locales, notamment à la faveur d'une cohérence d'action construite à l'aune de l'environnement.

1. Le dépassement du cadre administratif égalitaire

Le territoire de projet que constitue le Parc naturel régional permet, dans une certaine mesure, une redistribution des cartes entre les acteurs locaux. Ici, le conseiller général, censé représenter son canton auprès du Conseil général, devient le représentant d'une association interdépartementale de communes ; là, une association trace les perspectives d'un projet pour tout un vaste territoire. La souplesse de l'instrument que constitue un projet de Parc permet aux acteurs et citoyens engagés de s'emparer et conduire des projets en-dehors des cadres figés de l'administration, qui se voient, en quelque sorte, dépassés.

a. Les cantons, Départements et Régions

Les populations du Bocage Gâtinais, par leur mouvement démographique, leur activité économique, leurs engagements associatifs, etc. ont dépassé le cadre intégrateur qu'étaient censés être, à leur création, les cadres territoriaux administratifs. Ce dépassement n'est pas propre à la situation interdépartementale du Bocage Gâtinais, mais à l'insuffisance des cadres classiques devant l'engagement et la volonté de participation des acteurs, même, parfois, en ce qui concerne les élus. Par son caractère interdépartemental, le Parc naturel régional du Bocage Gâtinais permettra une coopération horizontale entre cantons, Départements et Régions, qui fait défaut selon nombre d'élus, en ce qui concerne des domaines autres que le tourisme, comme

l'aménagement ou la carte médicale. Il permettra aussi – ce qui n'est pas seulement propre au Bocage Gâtinais – une coopération verticale entre les différentes strates administratives, ce qui, là aussi, n'existe que ponctuellement autour de projets. La création d'un territoire de projet permet ainsi l'institutionnalisation de cette coopération.

Il est intéressant de constater qu'en pleine réforme des territoires et du statut des élus, particulièrement en ce qui concerne les conseillers généraux⁶⁷, eux-mêmes participent à redéfinir leur fonction et leur rôle au sein des territoires.

b. Réhabilitation de la commune au sein de l'intercommunalité

De même, il est une collectivité territoriale sans cesse remise en cause, sans cesse épargnée qui, paradoxalement, au sein de cette relative nouvelle forme de territoire qu'est un Parc naturel régional, retrouve toute son importance. Il s'agit de la commune. En effet, par le mode d'intercommunalité qui règne dans le syndicat mixte du Parc, chaque commune se voit revalorisée dans son rapport aux autres collectivités territoriales. En effet, chaque commune a une voix. Elles ont un rôle primordial à tous les niveaux du processus, et notamment lors de l'élaboration de la charte.

Bien sûr, cette revalorisation n'est pas relative à une situation où les communes auraient chacune un droit de veto sur les décisions qui les engage, mais relative à un système administratif qui, lorsqu'il s'agit de décisions départementales ou régionales, n'associe que peu, en tout cas pas aussi formellement, les communes. C'est une revalorisation relative également à la tendance qui voudrait sans cesse éliminer ce niveau de la représentation démocratique. Ici, cette base est confirmée dans son rôle,

⁶⁷ Le Comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Édouard Balladur, a remis un rapport, le 5 mars 2009, dans lequel est envisagée une déterritorialisation du conseiller général. Dans 1b des "Questions à éclaircir", in *Documents de travail* (www.reformedescollectiviteslocales.fr), le Comité s'interroge :

- "faudrait-il :
- un scrutin de liste départemental proportionnel avec correctif majoritaire et renoncer ainsi à toute territorialisation de l'élection des conseillers généraux ?
 - un scrutin uninominal à deux tours dans des cantons redessinés (agrandis et équitablement répartis par rapport à la population) ?
 - un scrutin de listes par arrondissements/pays ?
 - un scrutin mixte distinguant les zones urbaines des zones rurales ?"

dans une instance qui fait de la participation et de l'association le sens et la légitimité de son action.

De plus, les maires sont les acteurs essentiels du projet de Parc, dans la mesure où ce sont eux, avec leur conseil, qui décident de l'adhésion ou non à l'ARBG, d'où seront issues, normalement, les différentes communes effectivement partie prenantes du Parc naturel régional. De fait, l'information à propos du Parc est souvent à destination des conseils municipaux. Mais les maires peuvent aussi vouloir associer de manières plus approfondie leur population. C'est le cas de la commune de La Belliole qui, plutôt que de limiter au conseil municipal la réunion d'information, a invité toute la population (une vingtaine de personnes s'étaient déplacées). De même, la commune de Rosoy-le-Vieil a organisé un rassemblement, samedi 6 juin, où la population était conviée à venir à la rencontre du projet de Parc pour le Bocage Gâtinais.

2. La concrétisation de l'influence francilienne au-delà des limites régionales

Cette concrétisation de l'influence francilienne au-delà des limites administratives, dont nous avons esquissé les traits à travers plusieurs exemples, ne va pas forcément de soi pour les habitants du Bocage Gâtinais. Derrière l'intégration au système francilien dominé par Paris se joue en effet l'opposition de l'espace rural par rapport à l'urbain.

a. La volonté de résister à la pression francilienne

Lors des réunions d'informations ainsi que dans les comptes-rendus du projet dans les journaux, le Parc naturel régional est montré comme l'instrument de résistance face à la pression de Paris. Ainsi, dans l'article de l'*Yonne Républicain* du 16 mars 2009, rendant compte de la réunion des exécutifs du 14 mars, Jean-Baptiste Lemoyne, conseiller général de Chéroy, est cité lorsqu'il dit : "le temps est venu (...) de réfléchir au devenir de notre territoire commun, pour faire face à la pression de la Région parisienne". C'est un thème qui revient souvent et c'est en effet ce qui justifie le caractère fragile de cette zone rurale.

Mais, lorsque lors d'entretiens, est évoquée la logique francilienne dans laquelle s'inscrit le projet de Parc naturel régional, il y a souvent une défiance et une volonté de parer cette éventualité, en évoquant, par exemple, une coopération davantage tournée vers les Parcs des autres Régions dont relève le Bocage Gâtinais. La menace perçue envers Paris est celle d'une homogénéisation, la peur de la "cité dortoir", une perte d'identité et de dynamisme. Il y a ainsi, parfois, des attitudes défensives qui se manifestent. Pourtant, l'attitude pertinente avec l'outil du Parc naturel régional est plutôt la rencontre, et la possibilité de tirer partie de la situation davantage que celle d'en éviter les conséquences. Le Parc offre ainsi la possibilité de canaliser et gérer cette influence, plutôt que la subir. Un des signes de cette logique est l'intégration du projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais au sein de toute une ceinture de Parcs en constitution autour de l'agglomération parisienne.

b. La ceinture de parcs naturels régionaux et la coopération entre nouveaux territoires

L'idée de ceinture verte n'est pas neuve. Mais celle de Paris concerne davantage la proche périphérie de la ville. Aujourd'hui, dans la prise en compte de la dimension régionale de l'agglomération, cette ceinture devient elle-même régionale. Et c'est ce à quoi s'active en effet la Région Île-de-France, à travers différents projets de création et d'extension des Parcs déjà existants. Le Parc naturel régional du Gâtinais français, qui est en train de revoir sa charte, après dix ans de fonctionnement, va voir son territoire s'étendre jusqu'à la rive gauche du Loing, tandis que le Bocage Gâtinais a vocation à s'étendre jusqu'à la rive droite de cette même rivière.

La notion de continuité environnementale, de corridor écologique, est importante dans l'aménagement durable du territoire. Comme on le voit sur cette carte, la continuité entre les Parcs, qui est en constitution, et qui complète les autres territoires bénéficiant d'une protection au titre de l'environnement (comme la Forêt de Fontainebleau par exemple) permet aux espèces animales et végétales, tout ce qui concerne l'environnement et qui ne relève pas des territoires administratifs, de bénéficier d'une cohérence territoriale.

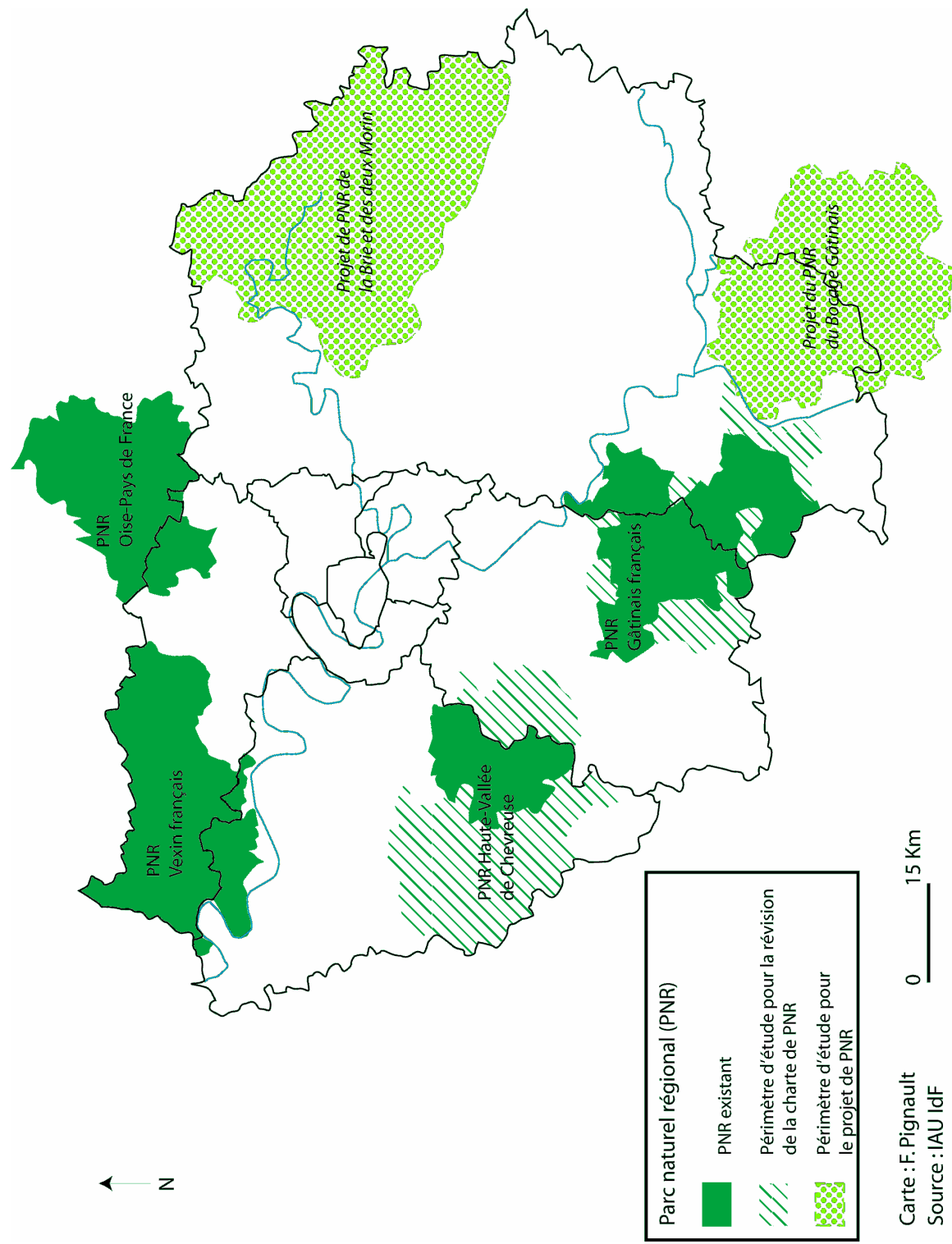


Fig. 28 Carte des parcs naturels régionaux franciliens

Cependant, la coexistence de nombreux Parcs naturels régionaux, aux alentours de Paris, pose la question de la concurrence entre ces Parcs, alors que nous avons vu qu'ils fonctionnent aussi sur la logique de distinction, incarnée notamment par la marque Parc, conférée aux produits respectant des critères environnementaux et de typicité fixés par le Parc. Cependant, puisque les Parcs fonctionnent sur la coopération, l'idée semble étrange à la directrice du Parc naturel régional du Gâtinais français, pour qui les Parcs devraient être des modèles à transposer sur tout le territoire français. Ce principe de coopération est d'ailleurs évoqué entre les deux Parcs, sur bien des points communs, comme les produits du terroir ou même autour de chemins de randonnée, ou encore pour une coopération technique. En fait, la logique régionale, notamment en termes de financement, évite les concurrences entre territoires, qui pourraient surgir d'une relocalisation des enjeux si, par exemple, ces territoires étaient en concurrence en ce qui concerne le développement économique. En fait, c'est l'appartenance à un Parc qui crée l'intérêt commun, par rapport aux autres territoires dont, en effet, ils se distinguent.

c. Le cas du Parc Brie et Deux Morin

Le cas du projet de Parc Brie et Deux Morin aurait pu être l'occasion d'un autre territoire interrégional pour l'Île-de-France. Dans le SDRIF adopté le 25 septembre 2008, la Région Île-de-France envisageait le projet de Brie et Deux Morin comme l'occasion d'une coopération interrégionale⁶⁸, qui aurait par ailleurs recoupé une coopération qui existe déjà au niveau de la gestion du réseau hydrographique. Pourtant, le caractère interrégional de ce projet de Parc ne sera pas concrétisé. Plusieurs raisons semblent à l'origine de ce fait : peu d'écho local au projet de Parc naturel régional, et également peu d'enthousiasme de la Région Champagne-Ardenne. On peut penser que ce faible enthousiasme de la Champagne-Ardenne vient d'une faible association au projet de la part de ses promoteurs, comme pour le Bocage Gâtinais, où la Région francilienne est finalement restée la principale interlocutrice. Contrairement au Bocage Gâtinais pour la Bourgogne et le Centre, il semble que cela ait créé des réticences, ou au moins de l'indifférence, de la part de la Région Champagne-Ardenne, à participer à un projet à la logique francilienne. On voit ici combien ce type de projet dépend de l'état

⁶⁸ RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, 2008, SDRIF, p. 200 : "Le projet de parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin s'inscrit dans une logique interrégionale".

d'esprit des différents acteurs, et certainement, combien celui-ci dépend de la plus ou moins grande intégration de fait à la logique francilienne.

3. La compensation de la ségrégation résidence/activité

Une des fortes légitimations de l'existence du Parc est aussi la compensation qu'il permet, par l'apport financier sur les territoires qu'il représente, de la ségrégation entre la résidence et l'activité et, finalement, la prise en compte de la dimension régionale de la métropole parisienne. Le SDRIF indique ainsi que la solidarité entre territoires est un des objectifs de création des Parcs⁶⁹. En effet, cette dissociation de la résidence et de l'activité crée de grands déséquilibres territoriaux dans la mesure où le revenu des activités va à destination, via la taxe professionnelle, du territoire qui l'accueille, tandis que les populations qui y travaillent se dispersent largement au-delà. Or, ces populations, aux critères de qualité de vie citadins, et par ailleurs souvent constituées de jeunes couples avec enfants ou de retraités, sont fortement demandeuses de services (crèches, écoles, médecins, maisons de retraite...), que les collectivités locales qui les accueillent n'ont souvent pas les moyens de leur offrir. La création de Parcs et l'apport de financements qui proviennent de la Région Île-de-France, où se localisent ces activités, notamment à destination du développement économique, est une prise en compte de la dimension régionale de ce phénomène démographique.

On voit finalement que c'est justement de son caractère francilien que le projet de Parc du Bocage Gâtinais tire ses principaux atouts. Il est donc nécessaire que les différents acteurs sur le terrain assument pleinement cette dimension francilienne de leur projet, pour sa propre cohérence, et pour une bonne prise en compte des enjeux.

⁶⁹ SDRIF, op. cit., p. 128 : "Une meilleure connaissance, par les Franciliens, de leur région est une condition nécessaire à la réappropriation de leur environnement et à l'approfondissement des solidarités territoriales."

C. Altérité et construction territoriale

Paradoxalement, donc, cette relocalisation ne peut se faire, pour ce qui concerne le Bocage Gâtinais, que dans l'intégration au système francilien métropolitain. Ce processus de territorialisation, avec la mise en lumière d'une cohérence territoriale reconstruite ou parfois tout à fait construite, met en jeu des questions d'identité. Intégrer, exclure des communes du périmètre potentiel du Parc du Bocage Gâtinais: cette différenciation n'est pas incompatible avec l'idée d'un parc ; elle en est même le cœur.

1. Le Bocage Gâtinais comme identité

Y-a-t-il une identité commune, et sinon, peut-il même y avoir construction d'une identité ? Nous l'avons vu avec l'histoire et la géographie de ce territoire, il ne peut être question d'indépendantisme du Gâtinais. Seulement, certains acteurs promoteurs du projet souhaiteraient que les habitants de ce territoire puissent s'identifier, dire qu'ils viennent de quelque part.

a. Position de confins départementaux

Ce besoin, que certains ressentent, d'une identification territoriale plus forte, tient en partie à la position de confins de trois départements qu'occupe le Bocage Gâtinais. L'argument revient en effet sans cesse à la bouche des différents acteurs, lors de réunions ou d'entretien : cette position d'écart par rapport au centre du département crée un point commun, qui nécessite une réaction commune : c'est-à-dire la construction de leur propre territoire. De fait, les discours où est démontrée l'évidente unité du territoire succèdent à ceux qui déplorent une trop faible connaissance des uns et des autres de part et d'autre de la limite départementale. Le travail en commun autour du projet de Parc a fait découvrir à certains de mêmes problématiques et des intérêts convergents. En fait, il s'agit souvent de la découverte de problématiques communes propres au monde rural, comme la faiblesse de l'offre de services, mais aussi par rapport à cette croissance démographique qui s'est faite sans considération globale. Dès lors, le besoin d'identification apparaît comme le besoin de s'identifier par rapport au monde urbain qui, ici, est principalement parisien.

b. Pouvoir d'identifier par rapport à l'Autre : "le Parisien"

Le terme "Parisien" est encore, parfois, le qualificatif qui, dans cette zone rurale pourtant fortement polarisée par Paris, disqualifie ou au contraire, légitime. À plusieurs reprises, lorsqu'il s'est agi de dire par rapport à qui se construisait l'identité, à destination de qui l'habitant devait pouvoir expliquer, de manière évidente, d'où il venait, les différentes expériences ont mis en évidence la rencontre avec une personne de l'agglomération parisienne. Dès lors, il est intéressant de constater que ce projet de Parc est aussi à destination des habitants de l'agglomération parisienne comme une mise au point, une clarification du territoire qui apparaissait mêlé au commun provincial. Dans cette recherche d'identification, le nom tient une part très importante.

2. Pays : nom de pays

Les toponymes semblent souvent être les signes objectifs de l'identité d'un territoire, héritages issus du temps long de l'histoire, alors que l'écume du temps court en cache le sens et les origines. Lorsqu'il s'agit, comme aujourd'hui, de retrouver le sens de ces particularités locales et d'en relever l'usage, ils sont un précieux secours à la justification du discours des acteurs. Pourtant, comme l'écrit Proust à propos de la forêt de Chantepie ou de Balbec, les débats sur les toponymes et les noms faussement évocateurs peuvent être nombreux.

a. Le nom du PNR du Gâtinais français

Lorsqu'il fut question de la création du Parc naturel régional du Gâtinais français, une polémique est née à propos de ce nom. En effet, le territoire du Gâtinais, dont nous avons vu les difficultés de délimitation, est beaucoup plus étendu qu'en ce qui concerne ce dernier Parc. Or, dans un premier temps, le nouveau Parc pensait simplement s'appeler Parc naturel régional du Gâtinais. La polémique portait donc, pour certains, sur l'appropriation abusive du nom de Gâtinais. Pour prendre en compte les

critiques, le Parc a alors choisi le nom de Gâtinais français, notamment parce que c'est un Parc du Gâtinais en Île-de-France, et que cela se retrouvait en partie dans l'histoire. En fait, ce nom a aussi fait polémique, puisque le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français recouvre des territoires qui n'appartenaient pas au Gâtinais (à l'ouest de Milly-la-Forêt), tandis qu'il n'englobait pas tout le Gâtinais français (notamment la partie en rive droite du Loing). On voit donc que la réappropriation des toponymes peut être très libre, et ne pas correspondre à une logique de vérité historique, mais de distinction d'un territoire, où l'histoire est un matériau.

b. Le Bocage Gâtinais

La même question du nom a agité, dans une moindre mesure, le Bocage Gâtinais. En effet, il y a eu beaucoup moins de polémique à propos de ce nom. Le nom de Bocage Gâtinais a été choisi en préférence au Gâtinais Bocage, pour, justement, qu'il n'y ait pas de confusion entre les différents Parcs du Gâtinais. Mais le Bocage Gâtinais renvoie à une région agricole située au sud de la Seine-et-Marne, qui ne dépasse pas les limites administratives. Or, toute une partie du Parc correspond au Gâtinais de l'ouest, pour le Loiret, et au Gâtinais pauvre, dans l'Yonne.

Déjà, en Bourgogne, la communauté de communes qui s'organise autour du canton de Chéroy, avait inventé un terme plus favorable pour désigner son territoire : le Gâtinais pauvre s'est mué en Gâtinais en Bourgogne. Pour inscrire cette identité dans le territoire, de nombreux panneaux ont été érigés à l'entrée des communes.

Le nom de Bocage Gâtinais a été choisi dans la même logique, pour évoquer une idée favorable de cette portion du Gâtinais, avec le nom de Bocage qui fait penser à l'image pittoresque de la campagne bocagère. Or, si le nom de Bocage se justifie par plusieurs toponymes sur le terrain, comme Lorrez-le-Bocage-Préaux ou Égriselles-le-Bocage, il ne s'agit pas d'un paysage de bocage avec des haies mais d'un paysage d'openfield ponctué de bosquets. On voit ainsi, qu'ici, le choix s'exerce aussi sur la réinterprétation de l'histoire et des toponymes.

Fig. 29 Panneau Gâtinais en Bourgogne à l'entrée de Saint-Valérien (89)



Cliché de Pignault F., mars 2009

3. Du parc urbain au parc métropolitain : essai d'hétérotopologie

Le caractère régional de ce parc l'inscrit dans l'aire d'influence de la métropole parisienne. La morphologie rurale du Bocage Gâtinais, qui pourrait contredire une intégration au système métropolitain, manifeste la déclinaison réticulaire de cette intégration, qui permet la différenciation à l'intérieur d'un même système socio-territorial. Pour penser ce rapport entre un territoire et une de ses composantes où son contraire se reflète, Michel Foucault nous donne quelques clefs, grâce au concept d'hétérotopie, dont il nomme l'application hétérotopologie.

a. L'hétérotopie chez Foucault⁷⁰

Michel Foucault part du constat que la façon contemporaine d'éprouver le monde est le réseau. L'unité de cet espace contemporain est l'*emplacement*, qui se définit par les relations de voisinage entre points ou éléments : "nous sommes à une époque où l'espace se donne à nous sous la forme de relations d'emplacements." À partir de là, il distingue certains emplacements qui se caractérisent comme *autres* : "Mais ce qui m'intéresse, ce sont, parmi tous ces emplacements, certains d'entre eux qui ont la curieuse propriété d'être en rapport avec tous les autres emplacements, mais sur un mode tel qu'ils suspendent, neutralisent ou inversent l'ensemble des rapports qui se trouvent, par eux, désignés, reflétés ou réfléchis." Il nomme ces lieux *hétérotopies* par opposition aux utopies, car ce sont bien des lieux hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables : utopies effectivement réalisées. Parmi la plus ancienne forme de ces hétérotopies, il voit le jardin qui, depuis son origine, est une certaine représentation du monde idéalisée, d'où sont issues les images du paradis, et dont le modèle s'est encore décliné dans les monastères à l'époque médiévale, au centre du cloître. Par l'image de l'hétérotopie, on arrive ainsi à concevoir l'*autre* à l'intérieur même du réseau, la coexistence d'une place et de son reflet inversé dans le même système d'emplacements. C'était le cas, déjà, dans les parcs et jardins urbains.

b. Le parc, signe de l'urbain

Le parc est le signe de l'urbain, du moment où une société a acquis assez de retrait et de détachement par rapport à son environnement pour avoir besoin et pour pouvoir le représenter dans un cadre idéalisé. Représentation idéalisée de la Nature dans le lieu culturel par excellence, la ville, le parc est finalement l'expression la plus complexe, la plus fine et la plus éclatante de la culture, qui se déploie dans son contraire. Le parc urbain est d'abord clos, entre autres parce qu'il est souvent l'héritage de propriétés privées nobiliaires ou ecclésiastiques, mais aussi parce que la conception du parc concrétise plus formellement cette altérité par rapport au tissu urbain. C'est avec

⁷⁰ Cf. FOUCAULT M., "Des espaces autres" (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, octobre 1984, p. 46-49

l'extension de la ville que les clôtures disparaissent. À Paris, le parc devient bois, signe d'un changement de l'échelle de la ville. C'est un autre changement d'échelle du fait urbain qui participe notamment à la création des parcs naturels régionaux.

c. Le parc naturel régional, signe de la paraurbanité et de l'intégration métropolitaine

Le Parc naturel régional est ainsi dans la logique des changements d'échelle de l'urbain. Bien sûr, tous les Parcs naturels régionaux ne sont pas des Parcs de métropole : la dimension de proximité joue aussi dans l'intégration du Bocage Gâtinais au système métropolitain régional de Paris. Cette dimension était présente dès les fondations du projet de Parc naturel régional dans la législation française. Ainsi, lors des journées nationales d'études sur les Parcs naturels régionaux, à Lurs-en-Provence, en septembre 1966, Olivier Guichard, délégué à l'Aménagement du territoire et à l'action régionale, introduisait ces journées en déclarant⁷¹ : "Qui oserait mettre en cause l'existence du jardin du Luxembourg ? Sa charge est admise par tous. Il faudrait donc que les villes admettent d'aider hors leurs murs des formes de parcs naturels dont leurs citoyens seront les premiers à en bénéficier. Mais je pense que la dimension urbaine a changé. À une époque d'économie régionale c'est à l'échelle régionale qu'il faut concevoir les jardins des hommes et les aider à naître."

C'est donc, finalement, parce que le territoire du Bocage Gâtinais est paraurbain, à la fois rural par sa morphologie et de tendance urbaine quant à sa population, en tous cas en ce qui concerne des acteurs influents de ce territoire, que ses habitants ont choisi l'instrument, pertinent en l'occurrence, du Parc naturel régional pour s'intégrer au sein du système métropolitain régional francilien. En fait, par ce processus de territorialisation, le Bocage Gâtinais se révèle à lui-même.

⁷¹ ANTOINE S., BEAUGE H., BLANC J., 1967, op. cit. p. 7

Conclusion

La relation avec la Région francilienne apparaît, ainsi, essentielle dans les logiques à l'œuvre dans le processus de territorialisation à l'œuvre dans le Bocage Gâtinais. Ce jeu entre autonomie et dépendance, développement local et intégration régionale, ne peut se déployer que dans une zone paraurbaine, où s'exerce cette tension entre situation d'écart et influence de l'agglomération. On voit aussi, par là, l'importance de distinguer les différentes logiques à l'œuvre, au sein même du processus de périurbanisation. Ainsi, le territoire du Bocage Gâtinais dépasse-t-il les limites administratives régionales prévues pour la gestion de ces processus résidentiels et économiques. À côté de cette dimension géographique multiscalaire, que le concept de paraurbanisation permet de prendre en compte comme déclinaison originale de la périurbanisation, la dimension historique du déploiement de ce processus n'est pas moins présente et déterminante. En effet, les conséquences de ce processus de paraurbanisation, de dissociation forte de la résidence et de l'activité économique, qui prend toute son ampleur à partir des années 1970, ne sont pas épuisées. Couplées à un mouvement général de renforcement de la localité depuis les lois Defferre de décentralisation, dans lesquelles s'inscrivent les différentes lois d'aménagement qui ont suivi, elles entraînent les territoires à construire lentement un équilibre fait de nombreux tâtonnements : ce qui accrédite la maxime de Montesquieu, selon laquelle *il ne faut toucher aux lois que d'une main tremblante*, tant leurs applications et leurs adaptations sont longues à porter des fruits, parfois imprévisibles.

Le nouveau territoire que devrait constituer le Parc naturel régional du Bocage Gâtinais est un de ces fruits. Cadre flexible, il est investi par les acteurs qui ont émergé dans ces territoires à l'occasion des évolutions qui viennent d'être tracées : la paraurbanisation avec de jeunes familles actives, de jeunes retraités, avec un vivier de compétences diverses permis par la diversification ainsi à l'œuvre dans cette population rurale. Le milieu associatif, pour ce qui concerne ces nouveaux acteurs, est le moyen d'action et d'expression privilégié. Le large écho de certaines associations, comme l'AHVOL, confère la légitimité nécessaire à la menée de projet comme celui du Parc naturel du Bocage Gâtinais. Mais cette action associative, aussi volontariste qu'elle soit, n'aurait pas autant d'écho, si elle n'était relayée par les élus locaux. En effet, ces nouveaux territoires ne permettent pas seulement de donner aux nouveaux acteurs un domaine d'intervention plus large que le seul domaine associatif. Les acteurs plus traditionnels, comme les élus locaux, trouvent aussi dans ces nouveaux territoires un potentiel d'adaptation, des capacités d'action supplémentaires, et une nouvelle source de légitimité, au moment où certains territoires traditionnels sont remis en cause. C'est ainsi dans le cadre politique et administratif traditionnel que peuvent se trouver les possibilités du dépassement-même de ces cadres : preuve paradoxale de leur efficacité et de leur fertilité. La coordination de ces acteurs aux légitimités diverses est un élément essentiel de la crédibilité d'un projet de territoire qui fait une large place à la collégialité. C'est cette base locale qui légitime la création du Parc par les Régions.

Un autre facteur qui justifie la création de ce Parc vient notamment du fait que, à travers un projet de protection du patrimoine bâti et naturel, il permet de compenser les déséquilibres interrégionaux induits par l'importance de l'agglomération parisienne. Contrairement au cadre administratif égalitaire des collectivités territoriales, il prend en compte les déséquilibres dans une démarche d'équité, jouant sur les atouts et les faiblesses, dans une logique de distinction. Les Parcs naturels régionaux franciliens trouvent ainsi une grande part de leur légitimation dans le fait qu'ils possèdent leur pendant urbain dans l'agglomération parisienne. Au-delà de la solidarité territoriale qui joue pour la compensation économique des inégalités territoriales, il y a une prise en compte de l'échelle à laquelle se déploie le fait urbain depuis Paris. L'équilibre du système urbain parisien se déploie ainsi à l'échelle francilienne, intégrant des espaces lointains dans son système métropolitain, en tant qu'espaces *autres*, des hétérotopies, selon le concept de Michel Foucault.

Dans cette logique de distinction propre au Parc naturel régional, le patrimoine et l'environnement sont les outils efficaces de la différenciation. Ils se basent en effet sur des particularités qui, pourtant, comme on l'a vu, sont parfois totalement à reconstruire. Le petit patrimoine bâti tient une place importante dans le dispositif patrimoniale considéré en tant que potentiel d'autonomie. Il symbolise, en effet, particulièrement la part de typicité locale d'un territoire. Le Parc naturel régional est l'instrument qui permet enfin de prendre en compte leur caractère diffus. L'agriculture, à travers les produits du terroir, mais aussi par son action sur le paysage, est aussi l'un des axes essentiels de cette action patrimoniale. Cela ne peut se faire sans associer, évidemment, les agriculteurs, qui ne sont pas les premiers partisans du projet. Pour qu'un projet de valorisation du patrimoine agro-culturel suscite leur adhésion, il convient de repenser toute une filière de distribution et d'accompagnement de la production, qui ne peut se déployer que dans un cadre plus large, que permet, justement, l'intégration francilienne.

C'est le tourisme qui permet de tirer parti, par la suite, de cet effort de distinction. Nous avons vu l'intérêt qu'il offrait en termes de valorisation de l'initiative individuelle, grâce au relativement faible capital nécessaire au lancement de l'activité. Mais les effets du tourisme sont ambivalents. Aussi bien, il permet à des actifs de pouvoir maintenir ou créer une activité sur place, dans le territoire du Bocage Gâtinais, sans avoir besoin de rejoindre les villes alentours ou même l'agglomération parisienne, et constitue par là un facteur de développement local ; autant ce type d'activité introduit une forte et précaire dépendance avec le foyer de touristes potentiels, qu'est l'agglomération parisienne. Comme le tourisme est une des justifications de la création des Parcs, les politiques, notamment régionales, sont cohérentes sur ce sujet : il est ainsi question d'améliorer la desserte en transports en commun des Parcs naturels régionaux. Le pari est de circonscrire le besoin de Nature à une consommation ponctuelle et ainsi, de tarir la source d'extension continue de la paraurbanisation. Mais comme l'axe contribue à créer le flux, en plus des touristes, on peut aussi penser que de nouveaux résidents seront vraisemblablement attirés par un espace-temps encore raccourci, dans un contexte de valorisation de la campagne comme lieu de vie.

Cela pose la question de l'environnement, qui est au cœur du principe de Parc naturel régional. En effet, on retrouve ici le dilemme entre protection et valorisation propre à tout objet patrimoniale, appliqué à l'échelle de l'aménagement régional. Nous avons ainsi vu que le type de protection, constitué par le Parc naturel régional, entérine,

par ailleurs, un système urbain régional, qui polarise même ses lointaines campagnes. Le risque, à travers un trop fort accent mis sur l'image de marque d'un Parc, pour le tourisme, est d'en rester, faute de moyens et de volonté, à une démarche environnementale superficielle ; et qu'alors, celle-ci vienne seulement cautionner l'étalement urbain et la vampirisation des campagnes. Il ne faut pas que le Parc naturel régional, en s'intégrant dans le système métropolitain francilien, vienne compenser le traitement défectueux des zones urbaines denses. La gestion de cet aménagement au niveau régional est l'une des clefs du problème, pour peu que les territoires y soient représentés et pris en compte.

Annexes

Annexe 1

Liste des entretiens

Responsables politiques

- Pascal Marotte, conseiller régional (Vert) d'Île-de-France, élu en Seine-et-Marne, conseiller municipal de Moret-sur-Loing (77), le 11 mars 2009 à Paris (75)
- Jean-Baptiste Lemoyne, conseiller général de Chéroy (89), le 1^{er} avril 2009 à Paris (75)
- Frédéric Néraud, conseiller général de Ferrières-en-Gâtinais (45), le 7 avril 2009 à Paris (75)
- Christian Frot, conseiller général de Lorrez-le-Bocage-Préaux (77), président de l'Association pour la Réflexion sur le projet de parc naturel régional du Bocage Gâtinais (ARBG), le 8 avril 2009 à Melun (77)

Responsables associatifs

- Jean-Claude Pinguet-Rousseau, président de l'association pour l'Aménagement Harmonieux des Vallées de l'Orvanne et du Lunain (AHVOL), le 16 février 2009 à Montacher-Villegardin (89)
- Monique Vandeboulque, présidente des Croqueurs de pommes du Bocage Gâtinais, le 21 février 2009 à Pers-en-Gâtinais (45)
- Guy Largillière, président d'Environnement Bocage Gâtinais, le 16 mars 2009 à Dormelles (77)

Fonctionnaires régionaux et territoriaux

- Florent Duval, chargé de mission "Politiques Territoriales" au Conseil Régional de Bourgogne, le 28 avril 2009 à Dijon (21)
- Emmanuelle Guilmault-Fanchini, directrice du Parc naturel régional du Gâtinais français, à Milly-la-Forêt (91) le 11 mai 2009
- Jean-Frédéric Laffargue, chef de service "Territoires ruraux et PNR" à la Direction de l'aménagement et du développement de la Région Île-de-France, le 27 mai 2009 à Paris (75)

Agriculteurs

- Gilles Augé, agriculteur traditionnel, président de la commission agriculture et sylviculture du Parc naturel régional du Gâtinais français, délégué de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) pour le canton de La-Chapelle-la-Reine (77), le 11 mai 2009 à Guercheville (77)
- Henri Doublier, agriculteur biologique, membre de l'AHVOL, le 20 mars 2009 à Vaux-sur-Lunain (77)
- Pierre-Jean Renoux, agriculteur traditionnel, membre de l'AHVOL et de l'ARBG, le 20 mars 2009, à Saint-Valérien (89)
- Frédéric Frot, agriculteur traditionnel, délégué cantonal de la FDSEA pour le canton de Lorrez-le-Bocage-Préaux (77), le 9 mars 2009 à Remauville

Annexe 2

Communes du Bocage Gâtinais selon l'AHVOL

Loiret

Canton de Courtenay

Bazoches-sur-Betz

Chantecoq

Courtemaux

Ervauville

Foucherolles

La-Selle-sur-le-Bied

Mérinville

Pers-en-Gâtinais

Rosoy-le-Vieil

Saint-Hilaire-les-Andréis

Saint-Loup-de-Gonois

Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Chevannes

Chevry-sous-le-Bignon

Dordives

Ferrières-en-Gâtinais

Griselles

Le-Bignon-Mirabeau

Seine-et-Marne

Canton de Château-Landon

Bransles

Chaintreaux

Montmachoux

Noisy-Rudignon

Paley

Remauville

Canton de Lorrez-le-Bocage-Préaux

Blennes

Chevry-en-Sereine

Diant

Égreville

Flagy

Lorrez-le-Bocage-Préaux

Saint-Ange-le-Vieil

Thoury-Férottes

Vaux-sur-Lunain

Villebéon

Villemaréchal

Voulx

Canton de Montereau

Esmans

La-Brosse-Montceaux

Canton de Moret-sur-Loing

Dormelles

Écuelles

Épisy

Montarlot

Ville-Saint-Jacques

Villecerf

Villemer

Canton de Nemours

Darvault

La Genevraye

Montcourt-Fromonville

Nanteau-sur-Lunain

Nonville

Poligny

Trezyzy-Levelay

Yonne**Canton de Chéroy**

Brannay

Chéroy

Courtoin

Dollot

Domats

Fouchères

Jouy

La Belliole

Montacher-Villegardin

Saint-Valérien

Savigny-sur-Clairis

Vallery

Vernoy

Villebougis

Villeneuve-la-Dondagre

Villeroy

Canton de Pont-sur-Yonne

Lixy

Saint-Agnan

Saint-Sérotin

Villethierry

Canton de Sens Ouest

Cornant

Égriselles-le-Bocage

Nailly

Subligny

Canton de Villeneuve sur-Yonne

Chaumot

Piffonds

Annexe 3

Communes adhérentes de l'ARBG

Loiret

Canton de Courtenay

Bazoches-sur-Betz

Ervauville

Foucherolles

La-Selle-sur-le-Bied

Mérinville

Rosoy-le-Vieil

Saint-Hilaire-les-Andrésis

Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Chevannes

Chevry-sous-le-Bignon

Dordives

Ferrières-en-Gâtinais

Seine-et-Marne

Canton de Moret-sur-Loing

Dormelles

Écuellen

Villecerf

Villemer

Lorrez-le-Bocage-Préaux

Noisy-Rudignon

Thoury-Férottes

Vaux-sur-Lunain

Villebéon

Villemaréchal

Canton de Lorrez-le-Bocage-Préaux

Blennes

Chevry-en-Sereine

Égreville

Flagy

Voulx

Canton de Nemours

Poligny

Yonne

Canton de Chéroy

Chéroy

Courtoin

Dollot

Domats

Fouchères

La Belliole

Montacher-Villegardin

Saint-Valérien

Savigny-sur-Clairis

Vallery

Vernoy

Villeroy

Canton de Pont-sur-Yonne

Lixy

Saint-Agnan

Villethierry

Bibliographie

Ouvrages généraux sur la ruralité et la périurbanisation

- BAUER G., ROUX J.-M., 1976, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 189 p.
- BEAUCIRE F., "Les déplacements quotidiens, facteurs de différenciation socio-spatiale ? La réponse du périurbain en Île-de-France", *Géocarrefour/Revue géographique de Lyon*, n°4, 2001
- BERGER M. (dir.), 2006, *Mobilités résidentielles, navettes et recomposition des systèmes résidentiels en région parisienne*, La Défense : Plan urbanisme construction architecture, 160 p.
- BERGER M., 2004, *Les périurbains de Paris : de la ville dense à la métropole éclatée ?*, Paris : CNRS, 317 p.
- BONNAMOUR J., BOUSSARD J.-M. (dirs.), 2002, *Agriculture, régions et organisation administrative : du global au local : Colloque de l'Académie d'Agriculture de France tenu au Palais du Luxembourg, le 10 janvier 2002*, Paris Budapest Torino, l'Harmattan, 181 p. (Les acteurs de la science).
- CHAPUIS R., 2007, *Vers des campagnes citadines, le Doubs (1975-2005)*, Besançon, Cêtre : Presses universitaires de Franche-Comté, 206 p.
- CHAROUSSET A., LORIOU B., FILIPIAK A. et alii, 2003, *Les pressions foncières en milieu agricole et naturel. Bilan 1994-1999*, IAURIF, 68 p.
- DASSONVILLE A. (dir.), 2003, *Réflexions sur l'avenir de l'Île-de-France. Les espaces périurbains et ruraux du SDRIF*, DREIF, 53 p.
- DIRY J.-P., 2004, *Les espaces ruraux*, Paris, Armand Colin, 191 p. (Campus. Géographie).
- DODIER R., 2008, *Vivre les espaces périurbains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 136 p.
- DUMONT G.-F., 2000, *La population de la France : des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 240 p.

- JOLLIVET M. (dir.), 1997, *Vers un rural postindustriel : rural et environnement dans huit pays européens*, Paris Montréal, l'Harmattan, 371 p. (Environnement).
- KAYSER B. (dir.), 1993, *Naissance de nouvelles campagnes*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube (Paris) DATAR, 174 p. (Monde en cours. Série Prospective et territoires).
- KAYSER B., 1990, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*. Paris, Armand Colin, 316 P. (Collection U. Série sociologie).
- KAYSER B., BRUN A., CAVAILHES J., et alii, 1994, *Pour une ruralité choisie*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, 139 p. (Monde en cours. Série Prospective et territoires).
- LARCHER G., 1998, La gestion des espaces périurbains, Rapport d'information, n°145, 1997/98, Sénat, Commission des affaires économiques et sociales et du plan
- LE CARO Y., MADELINE P., PIERRE G. (dirs.), 2007, *Agriculteurs et territoires : entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 268 p. (Espace et territoires).
- LE JEANNIC T., VIDALENC J., "Pôles urbains et périurbanisation. Le zonage en aires urbaines.", *INSEE Première*, n°516, avril 1997.
- MENDRAS H., 1992, *La fin des paysans : suivi d'une réflexion sur la fin des paysans ; Vingt ans après*. Arles, Actes Sud, 436 p. (Babel ; 38. Essai).
- PERRIER-CORNET P. (dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube (Paris) DATAR, 279 p. (Le monde en cours. Bibliothèque des territoires).
- PIGEON P., 2007, *L'environnement au défi de l'urbanisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 189 p. (Espace et Temps)
- RALLET A., TORRE A., 2008, *Les nouvelles proximités urbaines*, Paris, l'Harmattan, 193 p.
- REY V. (dir.), 1993, *Géographie et campagnes : mélanges Jacqueline Bonnamour*, Fontenay aux Roses Saint-Cloud, E.N.S., 369 p. (Hors collection des cahiers de Fontenay).
- ROUX E., VANIER M., 2008, *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Paris, La Documentation française, 87 p.

- WEBER E., 1976, *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 839 p.

Ouvrages sur les recompositions territoriales et les nouveaux territoires

- ANTOINE S., BEAUGE H., BLANC J., 1967, *Les journées nationales d'études sur les parcs naturels régionaux, Lurs-en-Provence, septembre 1966, compte rendu des conférences et débats*, Paris, La Documentation française, 212 p.
- BERTRAND N., MARCELPOIL E., "L'environnement, support de l'autonomie des territoires périurbains", *Géocarrefour* n°76, mai 2001
- BONERANDI E., "Les pays ont dix ans... retour sur expérience", *Géococonfluences*, juillet 2005
- DI MÉO G. (dir.), "Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités", *Annales de Géographie*, n°638-639, juillet-octobre 2004, p. 339-559.
- DI MÉO G. (dir.), 2005, *À l'écart des métropoles, de nouvelles territorialités*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 136 p.
- DI MÉO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, 317 p. (Fac Géographie)
- FINGER-STICH A. S., GHIMIRE K. G., 1997, *Travail, culture et nature : le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 233 p.
- GUMUCHIAN H., GRASSET R., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos : Economica, 186 p. (Géographie)
- HUMBERT A., "Le rôle du parc naturel régional de Lorraine dans le développement des campagnes", *Terroirs et territoires*, n°43, janvier 1995, p. 123-128
- LAJARGE R., 2000, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 663 p.
- PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE, 2008, *Argumentaire, 50 questions sur les Parcs naturels régionaux*, Paris, 66 p.

Ouvrages sur le Gâtinais et son patrimoine

- AHVOL, 1975-..., *Bulletin*, Voulx, AHVOL Éditeur
- AHVOL, 1992, *Petit Train en Gâtinais*, Voulx : AHVOL Éditeur, 77 p.
- AHVOL, 1997, Petits monuments en Gâtinais. Promenade sur écran, [cd-rom], Voulx, AHVOL Éditeur
- AHVOL, ARBRE, 1998, Promenade en Gâtinais. Vallées de l'Orvanne, du Lunain et du Betz, Sens, 312p.
- BEAUVILLIERS M., 1875, *Le safran en Gâtinais, étude culturelle et historique*, Meaux, Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne
- CHAUVIN R. (dir.), 1968, *Traité de biologie de l'abeille (Tome 3 : les produits de la ruche ; Tome 5 : Histoire, ethnographie et folklore)*, Paris : Masson et C^{ie}, 400 p.
- CHEVALLIER D. (dir.), 2000, *Vives campagnes : le patrimoine rural, un projet de société*, Paris, Autrement, 223 p. (Collection Mutations)
- CHOAY F., 1996, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 260 p.
- CIVIDINO H., 1995, *La notion de Pays dans les territoires intermédiaires du Bassin parisien. L'exemple du Gâtinais*. Mémoire de D.E.A. Urbanisme et aménagement sous la direction de Claude Chaline, Université Paris-Val-de-Marne, Institut d'urbanisme de Paris, 94 p.
- FOURQUIN G., 1963, *Le domaine royal en Gâtinais, d'après la prise de 1332*, Paris, SEVPEN, 393 p.
- HERTH A., RAMONET M., 2003, *Rapport d'information n°1237 sur les activités agricoles et la protection de l'environnement*, Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée Nationale
- HILAL M., 2006, *Le Sénonais : le défi de l'attractivité*, INSEE Bourgogne, 8 p.
- INA P-G, 2006, *PNR Bocage Gâtinais. Projet d'ingénieur – DAA AGER – Option AMAS : travail d'élèves ingénieurs à l'INA P-G, sous la tutelle de l'IAURIF*, 96 p.
- INSEE ORLÉANS, 1980, *Population par commune de 1851 à 1975 : Loiret*, Orléans, Observatoire économique du Centre, 32 p.

- INSEE, 2001, *Franges franciliennes en région Centre : éléments de diagnostic*, INSEE Centre, 35 p.
- INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, 2008, *Schéma directeur de la Région Île-de-France*, CRIF, 246 p.
- LE MÉE-ORSETTI M., LE MÉE R., 1988, *Paroisses et communes de France : dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Seine-et-Marne*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 942 p.
- LOUVEAUX J., 1996, *Les abeilles et l'apiculture, 1940-1981 : chronique historique de la zoologie agricole française*, Versailles, INRA, 95 p.
- MAISONS PAYSANNES DE FRANCE, brochure non datée, "Comment restaurer et adapter une maison de pays ancienne, en Île-de-France", 12 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME, 1995, *Atlas des franges franciliennes*, Paris-La Défense, 56 p.
- MIROT L., MIROT A., 1980, *Géographie historique de la France, des origines à 1950*, Paris, Picard, 619 p.
- PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS, 200X-..., *La Lettre infos parc*, Milly-la-Forêt : Parc naturel régional du Gâtinais français.
- PORÉE C., 1989, *La formation du département de l'Yonne en 1790*, Comité des sociétés savantes de l'Yonne pour le bicentenaire de la Révolution, 204 p.
- REGION ILE-DE-FRANCE, 2003, *Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels*, Région Île-de-France, 48 p.
- SOLLE H., 1976, *Un pays rural dans l'orbite de Paris : le Gâtinais*, thèse de Doctorat d'État de géographie, 2 tomes, Paris-Sorbonne IV, 1096 p.
- TROCHET J.-R. (dir.), 2008, *Maisons paysannes en Europe occidentale, XV^{ème}-XXI^{ème} siècles*, Paris, PUPS, 371 p.
- TROCHET J.-R., 2006, *Les maisons paysannes en France et leur environnement, XV^e-XX^e siècles*, Paris, Créaphis, 605p.
- URSAT J., 1997, *Le safran du Gâtinais*, Luxembourg, Connaissance et mémoires européennes, 43 p.
- VUILLAUME M., CHAUVIN R., LECOMTE J. et alii, 1955, *Insecticides et protection des abeilles*, Fontenay-le-Comte, Lussaud frères, 42 p.

Usuels et divers

- BARTHES R. 1957, *Mythologies*, Paris, Éditions du Seuil, 267p.
- FOUCAULT M., "Des espaces autres" (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, octobre 1984, p. 46-49
- LÉVY J., LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1033 p.
- WACKERMANN G. (dir.), 2005, *Dictionnaire de géographie*, Paris, Ellipses, 432 p.

Table des matières

SOMMAIRE	4
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	6
I. UNE ZONE "PERIURBAINE"	16
A. PERIURBANISATION ET PARAURBANISATION	17
B. UN ESPACE INTERMEDIAIRE	22
1. <i>Une évolution démographique typique des zones paraurbaines</i>	22
a. Phase d'émigration rurale	22
b. Reprise démographique	23
2. <i>Transports et attraction résidentielle</i>	25
a. Le réseau routier	25
b. Les transports en commun	27
c. L'évolution de la population et l'influence des transports	29
C. UN ESPACE AGRICOLE MAIS UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE	31
1. <i>Une agriculture en mutation où prédomine l'agriculture intensive</i>	31
a. Concentration des exploitations agricoles	31
b. Une population agricole largement minoritaire	33
c. La diversification de l'agriculture traditionnelle	33
2. <i>Une seule grande entreprise et un tourisme diffus</i>	33
a. La prédominance de Senoble	34
b. Quelques industries innovantes	34
3. <i>Une population d'abord résidentielle</i>	35
a. L'importance du maillage des petites villes	35
b. L'ombre portée de Paris	36
D. NOUVEAU RAPPORT GLOBAL/LOCAL, CENTRE/PERIPHERIE	37
1. <i>Les nouveaux territoires</i>	37
a. Les Parcs naturels régionaux	37
b. Les Pays	38
c. L'attention portée à l'acteur	39
2. <i>Une nouvelle donne politique</i>	40
a. Nouveaux maires et ARBG	40
b. Un poids réduit des agriculteurs	41
c. Conseillers généraux d'ici et d'ailleurs	41
3. <i>L'AHVOL, une association paraurbaine</i>	42
a. La décentralisation, les PDIPR et les nouveaux acteurs	43
b. Le tropisme francilien	44
c. Un président-technicien	46
II. LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE : UN POTENTIEL D'AUTONOMIE	48
A. LE PETIT PATRIMOINE RURAL : PATRIMOINE BATI ET MONUMENTAL	49
1. <i>Peu de grands monuments</i>	50
a. Les châteaux	50
b. Les églises	51
c. Musées	53
2. <i>Les maisons rurales : une maison gâtinaise ?</i>	55
a. La maison traditionnelle	55
b. Les nouvelles entrées des villages	56
c. Un style néo gâtinais ?	59
3. <i>Les croix de chemin : réappropriation d'un marquage territorial</i>	60
a. Les croix de chemin comme marquage religieux	60
b. L'entretien, la restauration et la valorisation du petit patrimoine	62
c. Sacré, légitimation et appropriation du territoire: la bénédiction de la croix des Masures.	63
B. L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE CULTUREL	65

1.	<i>Un territoire mythique : le Gâtinais</i>	65
a.	Le Gâtinais médiéval	65
b.	Le projet avorté de départementalisation	68
c.	Les territoires du projet de PNR	70
2.	<i>Un terroir à réinventer</i>	73
a.	Le miel du Gâtinais	74
b.	Les types de miel : crus de miel et miels du terroir.	75
c.	Le safran	77
d.	Les poules Gâtinaises	79
e.	Les pommes	83
3.	<i>Un terroir à venir ?</i>	84
C.	LE PATRIMOINE NATUREL	87
1.	<i>L'importance de l'eau dans les sites classés et dans l'identité territoriale</i>	87
a.	Un cœur de territoire presque exempt de site classé	87
b.	La méfiance vis-à-vis du classement	90
2.	<i>L'attention au paysage et la mobilisation sociale</i>	91
3.	<i>Le développement durable et le tabou environnemental</i>	93
III.	UNE INTEGRATION METROPOLITAINE	96
A.	PROXIMITE PARISIENNE ET DEVELOPPEMENT LOCAL	97
1.	<i>Le tourisme</i>	97
a.	Les résidences secondaires et la cohabitation avec l'agriculture traditionnelle	98
b.	Gîtes, chambres d'hôtes et chambres à la ferme	98
c.	La randonnée	100
2.	<i>L'agriculture biologique</i>	101
a.	Une agriculture locale et peuplée	101
a.	Les AMAP et la ville	103
b.	Une demande, plus forte que l'offre	104
3.	<i>La force de la Région Île-de-France</i>	104
a.	La maîtrise technique	105
b.	Les moyens financiers	105
c.	La population extérieure	106
B.	LA PRISE EN COMPTE DE L'ECHELLE METROPOLITAINE	107
1.	<i>Le dépassement du cadre administratif égalitaire</i>	107
a.	Les cantons, Départements et Régions	107
b.	Réhabilitation de la commune au sein de l'intercommunalité	108
2.	<i>La concrétisation de l'influence francilienne au-delà des limites régionales</i>	109
a.	La volonté de résister à la pression francilienne	109
b.	La ceinture de parcs naturels régionaux et la coopération entre nouveaux territoires	110
c.	Le cas du Parc Brié et Deux Morins	112
3.	<i>La compensation de la ségrégation résidence/activité</i>	113
C.	ALTERITE ET CONSTRUCTION TERRITORIALE	114
1.	<i>Le Bocage Gâtinais comme identité</i>	114
a.	Position de confins départementaux	114
b.	Pouvoir d'identifier par rapport à l'Autre : "le Parisien"	115
2.	<i>Pays : nom de pays</i>	115
a.	Le nom du PNR du Gâtinais français	115
b.	Le Bocage Gâtinais	116
3.	<i>Du parc urbain au parc métropolitain : essai d'hétérotopologie</i>	117
a.	L'hétérotopie chez Foucault	118
b.	Le parc, signe de l'urbain	118
c.	Le parc naturel régional, signe de la paraurbanité et de l'intégration métropolitaine	119
	CONCLUSION	120
	ANNEXES	124
	BIBLIOGRAPHIE	131
	TABLE DES MATIERES	137
	TABLE DES FIGURES	139

Table des Figures

Fig. 1 Le territoire potentiel du Parc naturel régional du Bocage Gâtinais, tel que présenté par l'AHVOL -----	12
Fig. 2 Pavillons récents à l'entrée de Bouchereau, commune de Remauville (77)-----	20
Fig. 3 Population du Bocage Gâtinais -----	22
Fig. 4 Population du Bocage Gâtinais par département -----	23
Fig. 5 Population du Bocage Gâtinais de 1851 à 2006 -----	24
Fig. 6 Population de la France métropolitaine de 1851 à 2006-----	24
Fig. 7 Carte du réseau routier du Bocage Gâtinais-----	26
Fig. 8 Carte des Transiliens et TER du Bocage Gâtinais vers Paris -----	28
Fig. 9 Carte de l'évolution de la population en fonction des moyens de communication de 1975 à 2006 -----	30
Fig. 10 Carte du nombre d'exploitations agricoles par commune en 2000 -----	32
Fig. 11 Carte de la répartition des adhérents de l'AHVOL depuis le Bocage Gâtinais--	45
Fig. 12 Graphique de localisation des adhérents de l'AHVOL par département-----	46
Fig. 13 Château de Nanteau-sur-Lunain-----	50
Fig. 14 Détail d'une scène de chasse, église de Chevry-sous-le-Bignon -----	52
Fig. 15 Terrains à bâtir à l'entrée de Bransles (77)-----	57
Fig. 16 L'étalement de la commune de Chéroy-----	58
Fig. 17 Croix de Sainte Anne, au lieu-dit Les Tilleuls, à Flagy (77) -----	61
Fig. 18 Inauguration de la croix des Masures, à La Belliole (89)-----	64
Fig. 19 Carte du Gâtinais au XIVème siècle-----	67
Fig. 20 Carte des communes adhérentes de l'ARBG le 25 mai 2009-----	72
Fig. 21 L'épluchage du safran -----	78
Fig. 22 Halle d'Égreville où a lieu, chaque fin d'automne, la foire à la volaille grasse -	80
Fig. 23 Les poules Gâtinaises et un coq de Gilles Augé, agriculteur à Guercheville----	82
Fig. 24 Le verger d'Henri Doublier, à Vaux sur Lunain (77)-----	86
Fig. 25 Carte du patrimoine naturel du Bocage Gâtinais-----	89
Fig. 26 Capture d'écran sur le site de l'ADEVA-----	92
Fig. 27 Élevage de brebis de Gilles Derosin, agriculteur biologique à Dormelles (77)	102
Fig. 28 Carte des parcs naturels régionaux franciliens -----	111
Fig. 29 Panneau Gâtinais en Bourgogne à l'entrée de Saint-Valérien (89) -----	117